2. 5. - LA NATURE

2. 5. B. LE SYSTEME DE LA NATURE

II - L'environnement

2. 5. 26.

Cette section, consacrée en partie à l'écologie, pose d'abord la question de savoir comment la nature peut susciter un sentiment de perte – nostalgie d'un monde enfui ou volonté de défendre un monde menacé de disparaître. Plus largement, cette section interroge le rôle et le sens culturel de l'idée de nature.

Un constat s'impose d'emblée : ce sentiment de perte n'a rien de contemporain. Dans les cahiers de doléances rédigés en prélude de la Révolution française, on rencontre des discours qui évoquent déjà nombre de revendications écologistes actuelles. En fait, la nostalgie de la nature n'a cessé de s'exprimer depuis au moins le XVI° siècle. Comme si cette nostalgie avait été le premier sentiment de la nature à l'âge moderne. Elle se cristallisera alors sous une expression poétique empruntée à l'Antiquité : la pastorale, pendant païen de l'Eden, qui représente l'un des mythes les plus étranges de notre civilisation (il se retrouve également en d'autres), par sa pérennité, ainsi que par le fait qu'on ne sait le rattacher à rien. On ne sait rendre compte de sa reviviscence à la Renaissance. Pas plus qu'on ne sait expliquer pourquoi il naît dans la culture alexandrine au tournant du III° siècle av. JC. A travers l'invocation d'une Nature sereine et consolatrice, la pastorale est un rêve de bonheur qui, au cours de l'histoire, se sera alimenté d'images puisées dans des fonds étonnamment restreints : une Arcadie mythique, les peintures du Lorrain, ...

La pastorale, c'est d'abord une vision de la nature comme plénitude, bonheur, au sens d'une exaltation de la présence à soi à travers les choses, dans un déplacement du centre de gravité de l'existence. A l'extrême, la pastorale en arrive ainsi à célébrer

la nature dans sa matérialité la plus brute et sauvage. « Je trouve en moi l'instinct d'une vie plus élevée, spirituelle, puis d'une autre, de vie sauvage, plein de vigueur primitive », écrit Thoreau. L'homme y perd tout privilège. « J'aime à voir que la nature abonde de vie au point que les myriades puissent sans danger se voir sacrifier et laissées en proie réciproque, que de tendres organismes puissent être avec cette sérénité enlevés à l'existence. L'impression qu'en éprouve le sage est celle d'innocence universelle », écrit encore Thoreau. Ainsi en viendra-t-on à vouloir protéger la nature, comme un sanctuaire, dans ce qu'elle a de sauvage, en ce qu'elle ignore l'homme. Nous l'avons vu dans les sections précédentes, cela d'abord apparaîtra dans l'art des jardins. Lequel en sera totalement transformé.

De là naîtront, au XIX° siècle, des mouvements de protection de la nature, qui auront peu à voir avec les constats des ravages d'une pollution industrielle encore bien limitée à l'époque. En fait, contrairement à ce l'on croit volontiers, industrialisation et souci de protection de la nature se sont développés de concert, plutôt que le second soit une réaction à la première. La volonté de protéger la nature est bien plutôt née du souhait de préserver le lieu d'une transcendance. Ainsi l'aspiration à l'horizon peut être présentée comme une structure essentielle de notre être-au-monde. Préserver des lieux où l'homme puisse se retrouver, se ressourcer, se recréer et s'exalter. Des lieux lointains ou sauvages débarrassés du poids des autres hommes, innombrables, avec la plupart desquels nous sommes dans de perpétuelles relations de compétition, de gêne ou d'indifférence. L'idée de nature et les images privilégiées que nous lui associons correspondent au rêve d'être soi sans avoir à passer par les autres. Elle restaure imaginairement notre autonomie en nous plaçant au sein d'un environnement exaltant et d'une communauté humaine restreinte et harmonieuse. De nos jours encore, beaucoup de nos images idéales de vacances correspondent à ce mythe, auquel nous participons toujours si fortement que nous manquons d'en reconnaître beaucoup d'incidences concrètes.

La nature est une coupure symbolique de l'ordre humain qui ménage la libre disposition de notre identité. La vouloir intouchable, c'est au fond souhaiter que personne ne puisse, poursuivant son propre intérêt, devenir maître de notre destin.

Réciproquement, vouloir la domestiquer, c'est rêver d'un dessein commun, partagé, d'aménagement du monde. Pratiquement toutes les visions de la nature varient entre ces deux pôles. La nature est un élément fondamental de la culture et non ce qui s'oppose à elle. Elle est l'image sous laquelle l'homme conquiert son autonomie – contre elle et avec les autres aussi bien qu'avec elle sans les autres.

Ces deux visions peuvent-elles se conjuguer ? C'est proprement ce que représente l'enjeu écologique, à travers la notion de développement durable notamment. L'idée générale consiste à admettre qu'il faut s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Cela revient à parier qu'on peut lier ensemble développement économique, "durabilité" environnementale (ce qui inclut la sauvegarde du patrimoine, au titre de la durabilité intergénérationnelle) et durabilité sociale (préservation de la cohésion des sociétés et communautés). Or ces objectifs, bien entendu, peuvent paraitre assez contradictoires et l'on s'est d'ailleurs demandé si "développement durable" n'était pas un oxymore. On veut le développement et la préservation. On veut lutter contre les inégalités et maintenir en même temps la cohésion sociale et la paix mondiale. Le développement durable ne représente-t-il qu'une gageure ?

La question revient à se demander si l'écologie peut véritablement devenir politique et renouveler les modes de gestion de notre environnement commun. Ou bien si, vouée à défendre une Nature toute mythique, elle n'est qu'un rêve, avec lequel la politique doit désormais composer, ceci se traduisant par d'inlassables demandes de limitations et d'interdits.

Comprendre la Nature comme environnement représente ainsi l'un des grands enjeux de notre temps. Sachant que cet environnement, sous bien des aspects, est industriel, technologique, urbain et n'a rien de « naturel ». Aussi, tant que nous resterons pris dans le mythe pastoral, nous serons incapables d'inventer positivement l'environnement qui puisse nous correspondre. Nous tenterons de sauver une nature qui a en fait déjà largement disparue et nous nous défendrons de toucher une Nature qui n'est qu'un rêve. L'écologie sera ainsi moins politique, pour mobiliser les hommes, que moralisatrice, pour limiter, cantonner, interdire. La défense de la nature

pourra même être tentée par l'autoritarisme. De là l'ambiguïté de nombreuses recommandations écologiques et le fait que la conscience écologique peut recouvrir des aspirations divergentes et même opposées.

Car si l'écologie était à l'origine un mouvement politique et scientifique, c'est-à-dire à la fois critique et contestataire, le renversement, en quelques années, a été complet. L'urgence climatique, désormais, est partout. Les plus grandes multinationales la proclament. Les plus grands fonds d'investissements ne veulent plus financer que des projets « propres ». Les institutions internationales, comme l'ONU, lui organisent des « grandes messes ».

De critique, la conscience environnementale est devenue consensuelle. Non tant pour agir – les mesures réelles ne suivent guère les discours – que pour se propager. Et le discours écologiste parait de plus en plus impuissant au fur et à mesure qu'il s'institutionnalise et se veut plus impératif.

De quoi parle-t-on aujourd'hui quand on parle d'écologie ? Elle était un discours contestataire mais, en quelques décennies, elle est devenue un plaidoyer qu'entonnent les plus favorisés. De discours critique, elle est devenue un catastrophisme qui ne supporte pas la contradiction. Elle sommait le pouvoir de rendre des comptes. Elle lui permet désormais d'accroitre ses contrôles. Elle voulait penser les conditions d'un développement harmonieux. Elle vise aujourd'hui une décroissance figeant les situations acquises. Elle voulait tout changer. Elle veut à présent tout arrêter.

C'est que, dès le départ, l'écologie recouvrait deux conceptions fort différentes et finalement opposées. Etudiant l'évolution de l'environnement, la première en dénonçait les dégradations et les nuisances. Sanctuarisant la Nature face aux menées des hommes, la seconde conception plaidait pour sa sauvegarde.

La première conception fut une écologie politique, focalisée sur la pollution et la gestion du nucléaire et plaidant pour une appropriation citoyenne des sciences et des techniques. La seconde, discours alarmiste né dans les cercles industriels américains, a tendance à mettre en avant une seule et unique menace. C'est le CO2 aujourd'hui, que l'on en vient à assimiler à un poison en soi. C'était hier la surpopulation.

Mais dès lors que les institutions internationales et les Etats se sont emparés des thèmes écologiques, la seconde conception malthusienne, plus simple, plus frappante pour les opinions publiques avec son catastrophisme, l'a emporté. Les conclusions du Rapport Meadows au Club de Rome, largement rejetées en leur temps, font quasiment aujourd'hui l'unanimité.

Pourtant, quoique se voulant éclairé, le catastrophisme écologique actuel ne sait pas dire ce qu'il veut : le maintien du monde à l'identique ? Un retour en arrière avec la décroissance ? Une nouvelle révolution industrielle orientée vers un développement durable ? Mais comment sont envisagés le partage, la création et la circulation des richesses sous ces différentes perspectives ? Pas plus que la croissance, pourtant, la décroissance ne sera égale pour tous, tout au contraire.

Ces questions ne sont guère posées et les institutions internationales n'arrivent au mieux qu'à des déclarations de principes. Il ne reste donc qu'à culpabiliser les comportements individuels. Selon une orientation puritaine, l'écologie devient alors un catéchisme, avec ses bonnes et ses mauvaises actions pour la planète.

Cela servira-t-il à autre chose qu'adapter les comportements à des pénuries ? Alors que notre environnement continuera fortement à se dégrader, idolâtrerons-nous plus que jamais une nature que nous rêverons sauvage, extérieure aux hommes ? A ce compte, l'écologisme protecteur de la Nature aura complètement détourné l'écologie, science des évolutions environnementales, de poser une question éminemment politique de souveraineté globale : qui possède le pouvoir de changer le monde et à quel titre ? Une question qui aurait dû nous déprendre de la Nature, comme monde opposable aux hommes. Car c'est une question qui se pose face à tout environnement.

Il ne reste donc qu'à demander si la défense de notre planète, devenue tellement présente de nos jours, exprime une volonté commune, politique, susceptible de s'approprier le devenir de nos sociétés ou ne traduit que notre impuissance à la former ? Les problématiques environnementales concernent d'abord nos rapports aux autres et ne pas le reconnaitre représente sans doute le plus grand risque pour l'environnement. C'est ce que nous allons tenter de montrer, à travers un parcours qui considérera successivement :

a) La protection de la nature

b) L'écologie

c) La gestion de l'environnement.

*

A) La protection de la nature

2. 5. 27.

La pastorale.

En France, la nostalgie de la nature, inséparable d'une vision idyllique de la vie campagnarde et d'inquiétudes quant à l'action de l'homme sur le climat, n'a cessé de s'exprimer depuis… le XVI° siècle[1]. Guy du Faur de Pibrac peignait alors *Les plaisirs de la vie rustique* (1575[2]) et Nicolas Rapin les *Plaisirs du gentilhomme champêtre* (1583[3]). Dans son *Elégie contre les bûcherons de la forêt de Gâtine* (publiée en 1584), Ronsard laisse pressentir une certaine angoisse devant la destruction de la nature sauvage : la fraiche forêt n'abritera plus le jeu des nymphes. Tout pénétré du mythe de l'âge d'or, Ronsard reprend la vieille légende celtique des îles fortunées et y trace le tableau d'une vie simple où l'homme primitif, exempt de péché, s'est conservé intact[4].

Or le XVI° siècle ne fut pas, bien entendu, une époque d'industrialisation à outrance, même si les déboires écologiques n'y étaient pas inconnus, comme une pénurie de bois de chauffage et d'œuvre, notamment, qui conduira Colbert, au siècle suivant, à définir une politique forestière fondée sur le principe que le renouvellement des ressources doit être la condition de leur utilisation (Ordonnance de 1669)[5].

Le XVI° siècle ne connut même pas une forte urbanisation. Et, quant aux progrès de la rationalité scientifique, ils ne sauraient guère être pris en compte pour expliquer, par réaction, l'éclosion de ce sentiment d'une nature menacée. L'époque, nous l'avons vu dans une précédente section, était volontiers magique et animiste. Elle célébrait la toute-puissante Nature.

Par ailleurs, cette nostalgie de la nature a frappé d'autres civilisations préindustrielles - en Chine notamment. Dans ses *Récits d'une vie fugitive* (posthumes 1877[6]), écrits à la fin du XVIII° siècle, Chen Fou, visitant des sites pittoresques - notamment ces Monts jaunes de Houang-chan, ayant beaucoup inspirés les

---

[1] Sur la peur que les hommes « détraquent » le climat (qui fait partie des propos les plus communs : « il n'y a plus de saisons ») et ses avatars historiques, voir J-B. Fressoz & F. Locher *Les révoltes du ciel : une histoire du changement climatique XV°-XX° siècle*, Paris, Seuil, 2020.
[2] Paris, Morel, 1575.
[3] Paris, Techener, 1853.
[4] Voir A-M. Schmidt *La poésie scientifique en France au seizième siècle*, Paris, A. Michel, 1939, pp. 96-97.
[5] Voir A. Corvol *L'Homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984.
[6] trad. fr. Paris, Gallimard, 1967.

peintres - s'attache à rechercher les lieux les plus retirés, les moins fréquentés (Cahier IV). Il loue les montagnards d'avoir conservé un naturel de candeur et de simplicité (p. 126).

Or cette nostalgie de la nature va dès cette époque se cristalliser sous une forme empruntée à l'Antiquité : la pastorale, apparue dans la culture alexandrine au tournant du III° siècle av. JC, quoique les traits pastoraux dans la littérature grecque soient beaucoup plus anciens (l'*Iliade* en présente déjà certains aspects).

Il y a également une pastorale biblique, comme dans le *Psaume 65*, qui rencontrera facilement certains thèmes et images de la pastorale grecque, comme l'Hermès criophore, le bon pasteur représenté en berger portant un mouton. Et le mythe ne paraît pas propre au seul Occident. Il y aura notamment une pastorale chinoise, correspondant d'abord à l'idéal de retraite de quelques lettrés comme Tao Yuanming ou Wang Wei[7]. Un paysage rêvé de pics escarpés, de vieux pins, de pavillons coquets et de grottes mystérieuses. Le Pays de la source des fleurs de pécher, titre d'un très court texte de Tao Yuanming[8] qui inspirera encore des peintres comme Qiu Ying (1505-1553), Xiang Shengmo (1597-1658) ou Wang Yun (1652-1735 ?). L'idéal d'un retour à la campagne, loin de la vie mondaine, à la terre natale où reposent les ancêtres et où l'on redevient un paysan, ignorant des affaires du monde et trouvant dans la nature consolation et refuge.

Depuis des siècles, la pastorale est l'un des mythes les plus universels et les plus pénétrants. En Amérique du Sud, par exemple, le goût pastoral s'investira dans un indianisme mettant en valeur les premiers habitants du continent, avec les romanciers colombien Jorge Isaacs (*Maria*, 1867) et équatorien Juan Leon Mera (*Cumanda*, 1879). Au Pérou, il deviendra un andinisme, valorisant l'indigénisme des hauts plateaux avec Luis E. Valcarcel (*Tempestad en los Andes*, 1927) ou Ciro Alegria (*Les chiens affamés*, 1938[9] ; *Vaste est le monde*, 1941[10]).

*

L'Arcadie.

A l'origine, il y a l'Arcadie, une région montagneuse, inaccessible, au centre du Péloponnèse. C'est le sombre pays des peurs paniques (voir 1. 13. 5.), où très tôt les Grecs crurent que quelque chose de l'âge d'or avait été préservé. Ce territoire peuplé de pâtres et de troupeaux fut ainsi réputé avoir conservé les plus anciens usages.

---

[7] Voir de ce dernier en français le recueil *Paysages : Miroirs du cœur* (VIII° siècle, trad. fr. Paris, Gallimard, 1990).
[8] trad. fr. in L. Thomas « "La source aux fleurs de pêcher" de Tao Yuanming. Essai d'interprétation » *Revue de l'histoire des religions* CCII-1 1985, pp. 57-70.
[9] trad. fr. Paris, Aubier, 1974.
[10] trad. fr. Paris, Gallimard, 1960.

La poésie pastorale (qui a trait aux bergers) et bucolique (qui fait intervenir des bouviers) naît avec Théocrite (315-250 av. JC ?). Ses *Thalysies*[11] en fixent le décor immuable : peupliers ombreux et chênes éternellement verts, clairières tapissées de mousse, fontaines et nymphes, grands lacs placides aux îles surmontées de ruines, bergers jouant du pipeau, fruits en abondance et Pan, le dieu-bouc arcadien de la fertilité (voir particulièrement l'*Idylle VII*) - même si l'identification de ce paysage à l'Arcadie semble avoir été plus proprement une invention de Virgile[12]. En somme, *le décor quasi-théâtral d'une Grèce toute rêvée*, qui semble loin de tout sentiment de la nature vraie[13]. Un paysage utopique, de nulle part, que l'on retrouvera inchangé, à des siècles de distance, dans les tableaux de Camille Corot par exemple (1796-1875). Un décor qui, *pendant des siècles, aura représenté l'image même de la nature*.

Dans l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé (1607-1628[14]), les campagnes du Forez – une plaine ceinte de montagnes - ne servent de cadre à l'idylle que parce qu'elles paraissent correspondre à ce décor composé, abstrait et sauvage de la pastorale arcadienne. Pour une civilisation encore largement agraire, la nature rêvée était toute policée en effet, sans paysans rustres, sans fumier ni foin sur les routes. A ce compte, l'*Astrée* fut pendant cinquante ans le bréviaire des sentiments et des bonnes manières (et ne put manquer, à ce titre, de susciter la satire[15]). Et Fontenelle aura beau jeu de reprocher aux églogues de Théocrite et de Virgile de mettre en scène des bergers aux paroles et aux mœurs bien peu grossières ((*Discours sur la nature de*

[11] Voir *Bucoliques grecs I*, trad. fr. Paris, Les Belles Lettres, 1946.
[12] Voir A. Cartault *Etude sur les Bucoliques de Virgile*, Paris, Colin, 1897, pp. 180-181.
[13] Voir S. Saïd *Le paysage des Idylles bucoliques* in M. Collot (dir) *Les enjeux du paysage*, Paris, Ousia, 1997.
[14] 5 volumes, Lyon, Masson, 1925-1928.
[15] Voir particulièrement C. Sorel *Le berger extravagant* (Paris, Toussaint du Bray, 1627).

l'églogue, 1688[16]). Mais c'est qu'à l'inverse de la tragédie, où la puissance du destin est à proportion de la grandeur et de l'importance sociale, dans le genre pastoral, la dignité romanesque peut être inversement proportionnelle au prestige social, donnant le premier rôle à des simples, à des bergers[17].

Innombrables illustrations du genre pastoral.

Théocrite eut d'assez nombreux imitateurs au III° siècle : Nikias, Moschos, Bion de Smyrne, auteur d'un *Chant funèbre en l'honneur d'Adonis*. Deux siècles plus tard, les *Bucoliques* de Virgile (71-19 av. JC[18]) donneront à la pastorale ses lettres de noblesse. Avec lui, les paysans deviendront immuablement vertueux et heureux - Rousseau sera l'un des premiers écrivains à connaître la situation réelle des paysans et à ne pas les idéaliser[19] - tandis qu'avec Horace (65-8 av. JC), la nature sera pour près de deux millénaires identifiée à la campagne, soit à une retraite apaisante pour le citadin. La nature sera durablement un rêve de propriétaire terrien.

Quatre siècles après Théocrite, ce seront encore *Les amours pastorales de Daphnis et Chloé*, attribuées à Longus (III°-IV° siècle ap. JC[20]). Au Moyen Age, les Suites pastourelles seront très en faveur au XIII° siècle. On peut également citer le *Jeu de Robin et Marion* (vers 1283[21]) d'Adam de la Halle. A la fin du XV° siècle, la poésie idyllique connaîtra une nouvelle grande vogue en Italie avec Boccace puis *L'Arcadie* de Jacopo Sannazaro (1490[22]).

Tout au long du XVI° siècle, la mode ne se démentira point. Ce seront la *Diane* de Jorge de Montemayor (1559[23]) l'*Aminta* du Tasse et sa description de l'âge d'or à la fin du premier acte (1573[24]), le *Berger fidèle* de Battista Guarini (1590[25]) dont le succès sera grand dans toute l'Europe ou *L'Arcadie* de Philip Sidney (1590[26]) - cette dernière œuvre participant du goût pour le folklore celtique également sensible dans le *Songe* (1595) de Shakespeare ou la *Reine des fées* d'Edmund Spencer et

[16] *Œuvres complètes*, 7 volumes, Paris, Corpus Fayard, 1990-1997.
[17] Voir G. Genette *Figures I*, Paris, Seuil, 1966, Le serpent dans la bergerie.
[18] trad. fr. Paris, Les Belles Lettres, 1960.
[19] Mais le rousseauisme nourrira le genre pastoral, notamment avec Joseph Marie Loaisel de Tréogate *Dolbreuse*, 1783, Paris, Le Prieur ,1793.
[20] trad. fr. Arles, Actes sud, 1988.
[21] *Théâtre comique du Moyen Age* (anthologie), Paris, 10/18 UGE, 1982.
[22] trad. fr. Paris, Nyon fils, 1737. Voir (collectif) *Le genre pastoral en Europe du XV° au XVII° siècle*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1980.
[23] trad. fr. Paris, Prault, 1733.
[24] trad. fr. Paris, Quinet, 1666. Voir I. Cremona *L'influence de l'Aminta sur la pastorale dramatique française*, Paris, Vrin, 1977.
[25] trad. fr. Amsterdam & Paris, Visse, 1789.
[26] trad. fr. Paris, Foüet, 1625.

annonçant les rêveries médiévales romantiques (Sidney voulut finalement transformer son *Arcadie* en Arthuriade).

En France, Clément Marot remettra Théocrite et Virgile au goût du jour et, au XVII° siècle, la pastorale sera prolongée avec *L'Astrée*, inspirant d'innombrables pièces (*Les Bergeries* d'Honorat de Racan, 1625[27] ; la *Sylvanire* d'Urfé, 1627[28] ; etc.). Tandis que, dès 1629, avec *La solitude*[29] de Saint-Amant, la pastorale rencontre, déjà, le paysage romantique (rochers escarpés, torrents fougueux, ruines, sorciers et lutins, tempête en mer, …). Au XVIII° siècle, on compte encore notamment les *Idylles* de Salomon Gessner (1758-1762[30]) et les *Bucoliques* d'André Chénier[31] - deux œuvres qui annoncent le romantisme.

La mode sera un temps aux « bergerades ». Madame de Pompadour donne le ton en 1750 dans ses ermitages, où elle se déguise en bergère[32]. Et la pastorale gagne la musique (l'*Aminta*, déjà, mêlait théâtre et musique. En 1628, Monteverdi lui-même assura la composition des intermèdes). Après les pastourelles du XVII° siècle, ce seront les "bergerettes". Une musique claire et simple, très tonale (souvent en fa majeur, aisé pour le hautbois et la flûte à bec, qui sera encore la tonalité principale de la *Symphonie Pastorale* de Beethoven et celle de l'introduction de la *III° Symphonie* de Mahler), faisant une large place aux flûtes – dont l'association avec l'inspiration pastorale explique en partie la popularité de l'instrument au XVIII° siècle, surtout auprès des amateurs (on sait qu'un Mozart n'aimait guère cet instrument). Un genre musical qu'illustre particulièrement *Le devin du village* de Jean-Jacques Rousseau (1752), qui rencontrera un très vif succès et qui ne quittera la scène qu'en... 1864. Sur le même livret, Mozart écrira du côté allemand *Bastien et Bastienne* (1753) et, du côté anglais, Charles Burney *The Cunning Man* (1766).

Les meilleurs musiciens ne délaisseront pas le genre : Lully (*Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, 1662 ; *Acis et Galatée*, 1686), Haendel (*Aci, Galatea e Polifemo*, 1708), Rameau (*Daphnis et Eglée*, 1753), Mozart (*Ascanio in Alba*, 1771)… Sans parler de quantité d'autres, tel Joseph Bodin de Boismortier (*Daphnis et Chloé*, 1747). Et c'est en musique que le genre aura la plus longue postérité[33]. Avec Arcangelo Corelli, dont le *Concerto grosso n° 8* se termine par une pastorale avec imitation de cornemuses et de cantilènes italiennes. Puis avec Bellini (*La Somnambula*, 1831), Berlioz (*Benvenuto Cellini*, 1838, II° acte, 4° tableau, sc. 8), la *Suite pastorale* d'Emmanuel Chabrier (1881), l'Arcadie mythique du *Prélude à l'après-midi d'un faune* de Debussy (1894), etc. Le genre se développera

[27] Paris, Klincksieck, 1991.
[28] Paris, Fouet, 1627.
[29] Paris, Mercure de France, 1907.
[30] trad. fr. Paris, Brunot-Labbé, 1820.
[31] Mâcon, Protat, 1923.
[32] Voir D. Mornet *Le sentiment de la nature en France de J-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*, 1907, Livre I, chap. 1er.
[33] Voir D. Paquette *Histoire de la pastorale en musique* in (collectif) *Le genre pastoral en Europe du XV° au XVIII° siècle*, 1980.

également dans la musique d'orgue française dans la première moitié du XIX° siècle - au point d'obliger les facteurs à doter les instruments de pédales du tonnerre !

Tout au long du siècle, enfin, la pastorale profitera de l'intérêt porté aux folklores, selon une direction déjà annoncée dans *La foire au village* (1775) de Jiri Antonin Benda, qui suscita l'admiration de Mozart. Enfin, la pastorale gagnera le genre symphonique, avec le *Portrait musical de la nature* (1785) de Johann Heinrich Knecht ou l'*Hymne à l'agriculture* (1791) de Jean-Xavier Lefebvre, dont Beethoven s'inspira peut-être pour sa *Pastorale*.

En 1915, Debussy donnera l'une des plus belles pastorales, sans doute, dans sa *Sonate pour flûte, alto et harpe*. Au XX° siècle, le mythe sera une nouvelle fois revenu avec le néo-classicisme des années 20, dans le prolongement d'artistes comme Hans Von Marées (1837-1887), Pierre Puvis de Chavannes (1824-1898), les néo-impressionnistes italiens (Giovanni Segantini, Angelo Morbelli) ou le photographe Frank Eugene (1865-1936).

On peut également citer de nombreux poèmes de Gabriele d'Annunzio. Tandis qu'en musique, ce seront *Daphnis et Chloé* de Ravel (1911), *Cydalise et le Chèvre-pied* (1923) de Gabriel Pierné, la *Pastorale d'été* d'Arthur Honegger (1921) ou encore la *Pagan Symphony* de Granville Bantock (1936) et la *Symphonie pastorale* de Ralph Vaughan Williams (1922) - une évocation du paysage anglais d'autrefois, écrite alors qu'ambulancier sur le front français près d'Ecoivres en 1916, Vaughan Williams montait le soir sur une colline d'où il pouvait admirer au couchant un paysage à la Corot. Au même moment, les affiches anglaises invitant à défendre la Mère patrie puisaient largement dans le fonds pastoral : rondes collines où paissent des troupeaux laineux, etc.[34]. Il n'est pas surprenant que l'on ait pu dénoncer les visions du paysage rural britannique comme largement mythiques[35]. Il est surprenant qu'une telle dénonciation ait pu passer pour une découverte.

De la nature comme bonheur paisible.

La pastorale n'est pas vraiment un genre artistique. C'est plutôt une rêverie, une atmosphère de nature paisible et généreuse, où une vie de doux loisirs laisse les sentiments s'exprimer à fleur de peau. C'est la nostalgie d'une vie simple et frugale et surtout d'un monde innocent. Plaisant repos du séjour solitaire, écrit Maurice Scève. Ce lieu sans peur et sans sédition. J'y vis, loin de l'Ambition et du sot Peuple (*Délie*, 1544[36]). *Depuis Horace et Virgile, la nature est l'ennemie du désordre et donc des passions dévastatrices*. Avec la Renaissance et sous l'influence du platonisme, elle deviendra le reflet du Beau et du Bien. Parcourez les livres

[34] Voir S. Schama *Le paysage et la mémoire*, 1995, trad. fr. Paris, Seuil, 1999, p. 18.
[35] Voir particulièrement R. Williams *The country and the city*, London, Chatto and Windus, 1973.
[36] Paris, Dunod, 1996.

de commerçants italiens du XV° siècle et vous trouverez à chaque page l'expression d'une nostalgie de la campagne, avec sa vie calme et exempte de soucis. On retrouve la même tendance chez les négociants de la Renaissance allemande et jusque chez les commerçants anglais du XVIII° siècle, note Werner Sombart (*Le bourgeois*, 1913, p. 144[37]). Au début du XVII° siècle, écrit un critique, la pastorale était d'abord un modèle de vie et de conduite. Elle voulait édifier[38]. Dans *Comme il vous plaira* (1600[39]), de Shakespeare, Jacques vante les vertus pastorales pour critiquer la vie de cour mais il déteste la vie campagnarde sous ses vrais aspects (III, II). L'Arcadie n'est pas un lieu. C'est un état de fraternité, de sociabilité heureuse, où les émotions, plus vives et pures, sont naturellement chantées. Les lettrés italiens, y voyant le cadre idéal d'un loisir studieux, voudront y installer leur Parnasse[40].

Littérature de cour, les pastorales rappelaient aux Grands qu'ils étaient plongés dans l'artifice et les conventions. La vraie vie est ailleurs, disaient-elles : en Arcadie, dans le Forez, où le monde est pur et le cœur à nu. Où la passion brûle sans connaître la rage de la jalousie et goûte à l'amour sans ses tourments (Haendel *Semele*, 1744, II, 3). Là, dans ce paradis perdu d'avant le péché originel, le vrai bonheur est possible. Quitte à en passer par ce que le courtisan redoute le plus : l'abolition de toute identité sociale, comme l'exprimera une étrange ode d'Alexander Pope : "que je vive ainsi ignoré, inconnu ; que je meure sans être regretté et qu'après m'être dérobé au monde aucune pierre ne dise il gît ici" (*La solitude*, 1709[41]).

Avec la pastorale se diffusera l'idéal d'un art de vivre prêté à l'aristocratie romaine du début de l'Empire. Une mode de la retraite campagnarde imitant Cicéron à Tusculum ou Horace en Sabine[42]. Cet idéal prit particulièrement en Angleterre[43], où le romantisme se mélangea volontiers au classicisme antique (le style palladien) – ce dont Erwin Panofsky voyait une bonne illustration dans la calandre des Rolls-Royce, imitant une façade palladienne, surmontée d'une silhouette à la fois romantique et Art nouveau[44]. Dans un âge plus inquiet, au

---

[37] trad. fr. Paris, Payot, 1966.
[38] Voir J. Rousset *La littérature de l'âge baroque en France. Circé et le paon*, Paris, J. Corti, 1954, p. 32 et sq.
[39] *Œuvres complètes II*, trad. fr. Paris, Pléiade Gallimard, 1959.
[40] Voir M. Fumaroli *Académie, Arcadie, Parnasse : trois lieux allégoriques du loisir lettré* in *L'école du silence*, 1994, Paris, Flammarion, 1998.
[41] *Œuvres diverses I*, trad. fr. en 7 volumes, Amsterdam & Leipzig, Arkstee & Merkus, 1758. On trouve le même souhait dans l'*Euthanasia* (1812) de Byron (*Poèmes*, trad. fr. Paris, Allia, 1997).
[42] Voir A. Corbin *Le temps, le désir et l'horreur* (Paris, Aubier, 1991), L'arithmétique des jours au XIX° siècle.
[43] Voir A. Nicolson *Earls of Paradise: England and the Dream of Perfection*, London, Harper Press, 2008.
[44] Voir E. Panofsky *Trois essais sur le style* (trad. fr. Paris, Gallimard, 1996) *Les antécédents idéologiques de la calandre Rolls-Royce* (1962).

milieu des années 60, J. G. Ballard voyait lui triompher la Mercedes, au look à la fois agressif et défensif, comme une armure médiévale germanique (*La foire aux atrocités*, 1969 & 1990, pp. 179-180[45]).

*

La pastorale, qui lie nature et organisation sociale, lie indéfectiblement nature et bonheur. Et ce sentiment, sans doute, ne nous a pas quittés. On peut néanmoins y distinguer deux orientations distinctes :

- l'une, nous y reviendrons, est élégiaque et quasi religieuse ;
- l'autre fait de la nature la toile de fond d'une micro-communauté sans nette séparation entre espaces privés et publics, au sein de laquelle les passions peuvent s'exacerber sans que la communauté ne rompe, tant son ancrage est naturel.

Un monde de stabilité et d'harmonie sociale.

Là, les places et les rangs sont définis une fois pour toutes. Chacun s'en accommode et c'est précisément en cela que la pastorale parle d'un âge d'or, c'est-à-dire d'un âge de stabilité, de clarté et de convivialité sociales. Elle tente moins de remonter le temps que d'arrêter ce temps social qui travaille et bouillonne sans relâche et sans but. La lutte des ambitions et la valse des situations.

En regard, affirme le rêve pastoral, le bonheur se gagne dans la sécurité d'une nature protectrice et pacifique qui est le gage tout à la fois de l'isolement et de la liberté de la communauté. C'est dans la pastorale que l'ancrage dans la nature est devenu synonyme de bonheur et de convivialité. Et le mythe est si fort qu'au XVIII° nombre de nobles tenteront de susciter fêtes et cérémonies pastorales sur leurs terres, comme pour aider leurs paysans à redevenir des hommes de la nature[46].

Sous cette forme, l'esprit de la pastorale, après avoir été prolongé dans l'entre-deux guerres par Gide ou Steinbeck (*Les pâturages du ciel*, 1932[47]) ou encore Friedrich Wilhelm

[45] trad. fr. Paris, Ed. Tristram, 2003.
[46] Voir C. Michel *De la fête champêtre au triomphe de l'agriculture* in E. Le Roy Ladurie (dir) *Paysages, paysans. L'art et la terre en Europe du Moyen-Age au XX° siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Ed. de la Réunion des musées nationaux, 1994.
[47] trad. fr. Paris, Gallimard, 1948.

Murnau au cinéma (*City girl*/ *L'Intruse*, 1930), survit de nos jours. En France ainsi où, après la Seconde guerre mondiale, le village fut réinventé de manière romanesque[48]. Où le thème pastoral fut notamment exploité dans les films de Marcel Pagnol et d'autres, comme la série des *Don Camillo* (*Le petit monde de Don Camillo* de Julien Duvivier, 1951) qui, à une époque d'exode rural, rencontra un succès considérable et que la télévision française, longtemps, rediffusa tous les deux ans.

Quatre suites furent données aux inénarrables aventures opposant le maire communiste et le curé Don Camillo (la dernière en 1965). Du côté américain, on peut également souligner l'étonnant succès d'une série comme *La petite maison dans la prairie*, sans oublier également la dimension toute pastorale de nombreux westerns. Que ceux que de tels rapprochements choqueraient, parce qu'en fait de pastorale ils songent à quelques œuvres magnifiques comme la *Sixième Symphonie* de Beethoven, écoutent donc les mièvres bergerettes que le XVIII° siècle a produites. Le *Devin* de Rousseau par exemple.

La fin de la sociabilité villageoise est une réalité qui a été particulièrement suivie en France, en même temps que la nostalgie qu'elle a suscitée et suscite[49]. Une nostalgie à travers laquelle s'exprime, selon un auteur, la fatigue des Français du modernisme comme fuite en avant, défigurant le pays, impliquant des sacrifices incessants tout en menant on ne sait où[50].

*

La pastorale comme élévation. Le Lorrain.

Sous cette première orientation, la nature n'était qu'un décor. Qui allait néanmoins finir par concentrer toute l'attention et représenter à lui seul tout l'esprit de la pastorale. Tel sera l'effet des peintures de Claude Lorrain (Claude Gellée dit, 1600-1682).

Là, les scènes ne sont réduites qu'à des prétextes, de même que les figures ; le peintre disait que s'il vendait ses paysages, ses personnages en revanche étaient gratuits… Seule la nature importe et le sentiment d'élévation quasi religieux qu'elle procure – Beethoven envisagea de conclure sa *Pastorale* par un chant religieux. Car le cadre pastoral fournit le décor où les hommes peuvent rencontrer les dieux – où ils pouvaient, plutôt, car ces dieux

[48] Voir R-M. Lagrave *Le village romanesque*, Arles, Actes sud, 1980. Voir également le film-documentaire *Farrebique* (1945) de Georges Rouquier.
[49] Voir E. Morin *Commune de France, la métamorphose de Plozevet*, Paris, Fayard, 1967 ; L. Wylie *Un village du Vaucluse*, Paris, Gallimard, 1979 ; P. Dibie *Le village retrouvé*, Paris, Grasset, 1979 & *Le village métamorphosé*, Paris, Plon, 2006 ; J-D. Urbain *Paradis verts*, Paris, Payot, 2002.
[50] Voir J-P. Le Goff *La fin du village*, Paris, Gallimard, 2012.

appartenaient à l'Antiquité. De sorte que la célébration de cette "nature céleste" - comme l'exprime la *Celestial music* (1689) de Purcell - n'est pas chez Lorrain sans un soupçon de mélancolie qui la rend proprement élégiaque. Comme dans la complainte de Ronsard, le Lorrain découvre la nature comme une patrie lointaine, un monde disparu... *Comme si la nostalgie avait été le premier sentiment de la nature à l'âge moderne*.

Cette mélancolie dont la pastorale peut se teinter est encore plus nette dans deux représentations de bergers découvrant que la mort existe aussi en Arcadie : les célèbres tableaux du Guerchin (*Et in Arcadia Ego*, 1618 ?[51]) et de Poussin (*Les bergers d'Arcadie*, 1638 ?[52]). Cette dernière œuvre ayant fait l'objet de nombreux débats[53].

On imagine mal aujourd'hui l'incroyable impact qu'eut la peinture du Lorrain. Il suffit pourtant de consulter la liste de ses innombrables et serviles imitateurs : Jan Frans Van Bloemen, Gaspar Dughet, Pierre Patel, Jan Asselijn, Jacopo Amigoni (dans un style maniéré), Jean-Baptiste Claudot, Jan Both, Carlo Cignani, Carl-Philipp Schallas, Herman Van Swanevelt, Richard Wilson (il peint le Pays de Galle sous une lumière romaine) et Thomas Jones (qui représente comme le trait d'union entre le Lorrain et Corot), Lancelot Théodore Turpin de Crissé, Washington Allston, etc.

Dans un étrange tableau, William Hodges rendra même à la façon du Lorrain les monuments de l'île de Pâques ! (1774[54]). Et le Lorrain aura également une importante influence sur l'art des jardins (voir 2. 5. I.).

---

[51] Au Palazzo Barberini à Rome.
[52] A Paris, au Louvre. Il en existe une autre version à la Chatsworth House (UK).
[53] Voir E. Panofsky *Et in Arcadia Ego* in *L'œuvre d'art et ses significations*, trad. fr. Paris, Gallimard, 1969 ; L. Marin « Panofsky et Poussin en Arcadie » *Pour un temps*, 1983 & C. Lévi-Strauss *Regarder, Ecouter, Lire*, Paris, Plon, 1993.
[54] Au Musée de Greenwich.

Se promenant dans la campagne romaine, le peintre notait ses impressions sur le vif mais ne peignait qu'en atelier (peindre en plein air n'était alors guère usité). Ses images sont de la vérité la plus haute mais sans la moindre trace de réalité, jugera Goethe. En peignant un paysage tout idéalisé, empruntant largement aux *Bucoliques* virgiliens et au Tasse, ainsi qu'à Annibal Carrache (1560-1609) et à Francesco Albani (1578-1660), Gelée fixa visuellement les paysages pastoraux qu'on crut dès lors exister en Italie. La nature, en Italie, fait rêver plus que partout ailleurs, écrit Madame de Staël. On dirait qu'ici elle est plus en relation avec l'homme et que le Créateur s'en sert comme d'un langage entre ses créatures et lui (*Corinne ou l'Italie*, 1807, I, p. 131[55]).

Du Carrache, voir par exemple la *Fuite en Egypte* (1604[56]). Par ailleurs, les effets de lumière de Bartholomeus Breenberg (1599-1657), qui séjourna à Rome entre 1619 et 1629, annoncent particulièrement ceux du Lorrain.

Sa peinture évolua vers un rendu pur de l'atmosphère et de l'espace. Les ciels envahirent toujours davantage les toiles ; les lointains devenant le véritable centre d'intérêt des compositions. Le Lorrain fut un peintre de la lumière pure, évitant ses "artifices" (arc-en-ciel, clair de lune), pour ne livrer que des ciels infiniment sereins et des horizons lénifiants, consolant des vains bruits du monde. Frémit ainsi dans ses toiles une inspiration toute fusionnelle avec la nature qui ne peut manquer d'évoquer le franciscanisme.

*

Le franciscanisme. La nature comme exaltation.

Car, à l'aurore des temps modernes, c'est François d'Assise qui introduisit en Europe le regard confiant et charmé sur la nature – lequel se développa ensuite de manière privilégiée en Italie, selon Jacob Burckhardt (*La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, 1860, III, chap. 3 & 8[57]). On trouve chez François d'Assise, en effet, une louange de la nature rayonnante en des termes qui rappellent les anciennes célébrations païennes. Ses cantiques, dont le plus

[55] 2 volumes, Paris, Ed. des Femmes, 1979.
[56] à la Galerie Doria Pamphili à Rome.
[57] trad. fr. en 2 volumes, Paris, Plon, 1906.

célèbre, le *Cantique des créatures*[58], expriment une fraternisation quasi panthéiste avec la nature, parlant de Frère Soleil et de Frère Vent, etc.

La pastorale a toujours eu des liens étroits avec la tradition chrétienne : les Juifs de l'Ancien Testament sont un peuple de pasteurs[59]. Mais François d'Assise ne représente qu'une exception pour ceux qui, comme Lynn White, font du christianisme l'un des principaux facteurs de la crise écologique (*Les racines historiques de notre crise écologique*, 1967[60]). La Bible, selon eux, fait de l'homme le maître absolu de la nature (voir par exemple *Genèse*, I, 28 : "remplissez la Terre et soumettez-là"). De sorte que la victoire du christianisme sur les anciennes religions païennes aurait rompu un pacte millénaire passé entre les hommes et la nature.

Il va sans dire qu'une telle critique ne tient guère : à peu près toutes les civilisations ont porté atteinte à leur environnement, par déforestation et surpâturage notamment (voir ci-après)[61]. Pour bien des cultures traditionnelles, il semble que leur « alliance » avec la nature soit largement une projection occidentale. Ainsi les Conférences œcuméniques indiennes s'approprièrent-elles au début des années 70 un Culte de la Terre Mère qu'on leur croyait ancestral… C'est ainsi encore qu'on attribue aujourd'hui aux Chinois ou aux Kenyans ou à d'autres peuples encore la formule : "la Terre n'est pas ce que nous avons hérité de nos ancêtres mais ce que nous avons emprunté à nos enfants", qui est de… Saint-Exupéry. Toutefois, dès lors qu'il est admis comme une évidence, par les Occidentaux, que l'Occident est à peu près le seul responsable de tout ce qui peut aller mal dans le monde – c'est l'une des principales projections au fondement du mythe, occidental, actuel de la nature – il est évidemment difficile de renoncer à une rhétorique aussi simple que celle de L. White[62].

François d'Assise unit le Soleil et la croix ; la mystique évangélique et la mystique cosmique, a-t-on écrit[63]. Non pas l'évocation nostalgique d'un paradis perdu, encore moins l'idée d'une âme du monde mais une vision de la nature comme plénitude, bonheur, au sens d'une exaltation de la présence à soi à travers les choses, dans un déplacement du centre de gravité de l'existence.

Gabriel Pierné a tenté d'en rendre musicalement l'expression dans ses *Paysages franciscains* (1920).

---

[58] Paris, Ed. franciscaines, 1978.
[59] Voir R. Lebègue *La pastorale religieuse sur la scène française* in (collectif) *Le genre pastoral en Europe du XV° au XVIII° siècle*, 1980.
[60] trad. fr. in J-Y. Goffi *Le philosophe et ses animaux*, Nîmes, Ed. J. Chambon, 1994.
[61] Pour une mise au point quant à la vision chrétienne de la nature, voir A. Ganoczy *Théologie de la nature*, trad. fr. Paris, Desclée, 1988.
[62] Voir par exemple S. Piron *L'occupation du monde*, Paris, Zones sensibles, 2018.
[63] Voir E. Leclerc *Le cantique des créatures*, Paris, Desclée de Brouwer, 1988, ainsi que R. Coste *Dieu et l'écologie*, Paris, Les Ed. de l'Atelier/Les Ed. ouvrières, 1994, p. 251 et sq.

S'il n'est de plénitude que dans un monde capable de porter notre être, la nature ne peut être qu'exaltation. François associe la nature à la charité. Les êtres naturels sont l'occasion d'une réconciliation avec l'Autre de nous-mêmes. Et la nature étant ainsi ennoblie, François fait accéder à la spiritualité chrétienne la culture populaire avec son univers naturel, ses animaux, sa jubilation naïve face aux éléments. *On ne doit pas hésiter à dire que François fut peut-être le premier Européen à trouver que la nature est profondément belle*. Et il n'est pas étonnant qu'aux représentations de sa vie soient associés les premiers paysages en peinture. Ce qui reste parmi nous de chrétien vient d'Assise, écrit Georges Duby (*L'Europe au Moyen-Age*, 1984, p. 100[64]).

François d'Assise a spiritualisé la nature, écrit Louis Lavelle, laquelle nous révèle la beauté de l'acte créateur et devient en ce sens la servante de la grâce (*Quatre saints*, 1951[65]). Le franciscanisme a fait découvrir la nature comme transcendance. Après lui, la nature sera pour l'esprit, comme l'écrit L. Lavelle, à la fois un témoin et un véhicule (p. 63). C'est la fameuse ascension de Pétrarque du Mont Ventoux, le 26 avril 1335, qui fixera sans doute pour la première fois ce sentiment[66]. Et à terme, il faut comprendre que *c'est cet horizon de transcendance - que le mythe pastoral permettra de représenter – qui plaidera pour la protection et la conservation de la nature*.

Ce discours se mit en place dès le XVI° siècle. En Angleterre, un certain John Evelyn fit ainsi de la forêt un lieu saint et, à ce titre, en appela à la simplicité arcadienne et prôna la lutte contre le déboisement que provoquaient les industries du fer et du verre (*Silva or a Discourse of Forest-Trees*, 1664[67]). L'ouvrage eut une importante influence sur la politique arboricole en Grande-Bretagne. Mais c'est le transcendantalisme américain qui, au XIX° siècle, illustrera le mieux cette tendance.

*

[64] Paris, Flammarion, 1984.
[65] Paris, A. Michel, 1951.
[66] trad. fr. Rezé, Séquences, 1990. Voir J. Burckhardt *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, 1885, trad. fr. en 2 volumes, Paris, Plon, 1906, IV° partie, chap. III.
[67] 2 volumes, York, Dodsley, 1786.

Le transcendantalisme américain.

La mentalité puritaine des premiers colons américains voyait dans la nature le symbole des forces du mal et la lutte contre la nature sauvage prit ainsi pour eux une dimension toute religieuse[68]. Dans ce contexte, l'influence de la poésie virgilienne européenne convertit cependant le regard porté sur la nature. Une pastorale américaine se développa, qui se diffusa en retour en Europe[69].

Voir par exemple Hector St John de Crèvecœur *Lettres d'un cultivateur américain*, 1770-1786[70].

Puis Ralph Waldo Emerson introduisit aux Etats-Unis le "transcendantalisme" de Samuel Coleridge. Il faut entendre par là une intuition de la nature - qu'Emerson définit excellemment comme "tout ce qui n'est pas moi" (*Essai sur la nature*, 1836[71]) - en tant que cette dernière est remplie, au-delà des apparences matérielles, par une réalité spirituelle universelle.

Entre cette transcendance et le monde matériel, l'homme occupe une position médiane. De sorte que la nature peut lui être l'occasion d'une expérience d'ordre religieux. "Je ne suis rien. Je vois tout. Les courants de l'Etre universel me traversent. Je suis une part ou une particule de Dieu", écrit Emerson (p. 10). C'est là une expérience que Walt Whitman retracera dans ses *Feuilles d'herbes* (1855-1892, "Chant de moi-même"[72]), associant pourtant encore volontiers rêve pastoral et éloge du progrès industriel[73]. Une expérience qu'on retrouvera également chez William James (*L'expérience religieuse*, 1902[74], voir 1. 14. 13.).

Je ne cherche pas le grand, le lointain, le romantique, affirme Emerson (*The American Scholar*, 1837[75]). Pourtant, le transcendantalisme américain doit beaucoup à la *Naturphilosophie*, notamment dans l'assimilation du geste artistique aux productions de la nature et de tous deux à la création divine. Dans l'attitude fusionnelle avec la nature, invitant à une véritable dépersonnalisation et avec la recherche de l'épiphanie de Dieu dans les faits les plus ordinaires.

---

[68] Voir R. Nash *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press, 1967 & 1982.
[69] Voir M. Conan *La nature, la religion et l'identité américaine* in D. Bourg (Dir) *Les sentiments de la nature*, Paris, La Découverte, 1993.
[70] trad. fr. en 3 volumes, Paris, Cuckerl, 1787.
[71] trad. fr. Paris, Lacroix, Verboeckhoven & Cie, 1865.
[72] trad. fr. Paris, Gallimard, 2002.
[73] Voir L. Marx *The Machine in the Garden: Technology and Pastoral Ideal in America*, Oxford University Press, 1964.
[74] trad. fr. Paris, Alcan, 1906.
[75] New York, The Laurentian Press, 1901.

Réunis autour de lui à Concord, Emerson eut de nombreux disciples, comme l'écrivain Nathaniel Hawthorne. Ils se voyaient volontiers comme des pèlerins de la fin des temps et guettaient l'aube d'un nouveau jour religieux. L'un d'eux, Henry David Thoreau, asocial et contestataire, partit vivre dans les bois et racontera cette expérience dans *Walden ou La vie dans les bois* (1854[76]) - un ouvrage qui sera redécouvert dans les années 60 et qui a suscité bien des imitations[77]. "Je gagnai les bois parce que je voulais vivre suivant mûre réflexion, n'affronter que les actes essentiels de la vie et voir si je pourrai apprendre ce qu'elle avait à m'enseigner. Je ne voulais pas vivre ce qui n'était pas la vie", écrit Thoreau. Qui ajoute qu'en pleine nature, il n'est pas plus solitaire "que l'étoile du nord, une girouette ou une ondée d'avril".

En fait, sa mère lui apportait ses repas et faisait sa lessive…

L'œuvre d'Emerson ouvrait ainsi sur deux directions qu'on a pu juger contradictoires[78]. D'un côté, un idéalisme finissant par dénier toute réalité substantielle à la nature - celle-ci n'étant que le symbole de l'esprit (*Essai*, IV) - et prenant une dimension religieuse marquée. D'un autre côté, une célébration de la nature dans sa matérialité la plus brute et sauvage. Thoreau découvre la nature comme pure immanence, écrit Stanley Cavell. Si nous lui cherchons un sens, cela vient seulement de notre propre sentiment d'être contrôlé du dehors (*Sens de Walden*, 1972[79]). Finalement, ces deux perspectives se rejoindront dans la volonté de protéger la nature, comme un sanctuaire, *dans ce qu'elle a de sauvage*.

La sanctuarisation de la nature sauvage.

Sous l'influence d'Emerson, le journaliste John Muir (1838-1914) fit de la nature un "temple". Il recherchait un "sanctuaire" inaltéré depuis la Création. Il fut ainsi à l'origine de la création du premier parc naturel, le Yellowstone, en 1872[80].

---

[76] trad. fr. Paris, Gallimard, 1922.
[77] Voir par exemple, au Japon, M. Inaba *La péninsule aux 24 saisons*, 2014, trad. fr. Paris, Picquier, 2022.
[78] Voir C. Albanese *La religion de la nature en Amérique* in D. Hervieu-Léger (Dir) *Religion et écologie*, Paris, Cerf, 1993.
[79] trad. fr. Paris, THdY, 2007.
[80] Le premier parc naturel français, celui de la Vanoise, ne fut créé qu'en 1963.

De là, naquit un mouvement de protection de la nature, qui eut peu à voir avec les constats des ravages d'une pollution industrielle encore bien limitée - même si les contemporains vécurent comme une menace ruineuse pour la nature et la santé l'arrivée du chemin de fer[81].

En Suisse, un comité composé des plus grands scientifiques et médecins affirma alors qu'il existait un risque de dégâts cérébraux, liés à la vitesse, non seulement pour les voyageurs mais même pour les spectateurs[82]. Aux USA, s'opposèrent à la fièvre ferroviaire les peintres de l'école de l'Hudson River, comme Thomas Cole, dont les représentations d'une nature vierge et tout idyllique, proches de l'esthétique du sublime (voir 1. 10 9.), étaient souvent teintées de moralisme.

En France, dès les timides apparitions d'une industrie touristique à partir du milieu du XIX° siècle (les « trains de plaisir » en 1847 ; les « cars alpins » en 1894), s'exprimèrent des craintes de dégradation des sites par la foule qui n'ont pratiquement pas changé de nos jours ! Stéphen Liégeard, sous-préfet de Carpentras (par ailleurs inspirateur du Sous-Préfet aux champs d'Alphonse Daudet et inventeur de l'appellation « Côte d'Azur » en 1887) craignait que les paysages de Luchon disparaissent « sous la victuaille du pique-nique de banlieue »[83].

En regard, la protection de la nature pouvait être vue comme un commandement divin. Au milieu du XVII° siècle, le juriste anglais Matthew Hale écrivait que l'homme, vice-roi de

[81] Voir L. Marx *The Machine in the Garden: Technology and the Pastoral Ideal in America op. cit*, ainsi que W. Schivelbusch *The Railway Journey: the Industrialization of Time and Space in the 19th Century*, University of California Press, 1986. Sur l'histoire des pollutions, voir J. McNeill *Quelque chose de neuf sous le soleil. Une histoire environnementale du XX° siècle*, 2000, trad. fr. Paris, Seuil, 2010.
[82] Certains estiment cependant que c'est là une pure légende. Voir J-B. Fressoz *L'apocalypse joyeuse*, Paris, Seuil, 2012.
[83] Voir S. Venayre *Panorama du voyage. 1780-1920*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

la Création, a été investi par Dieu du pouvoir, de l'autorité, du droit, de l'empire, de la charge et du soin de préserver la face de la Terre dans sa beauté, son utilité et sa fécondité[84].

En 1923 se tint le premier Congrès international pour la protection de la nature. Et à Londres, en 1933, une convention internationale relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel en Afrique parla pour la première fois d'espèces menacées d'extinction. Depuis lors, les débats n'ont pas cessé entre ceux qui défendent la préservation de la nature et ceux qui en défendent l'usage - débats lestés de nombreuses ambiguïtés. Ainsi des sociétés de chasse qui, en France en 1981, tentèrent de se faire agréer comme associations de protection de la nature. De fait, il semble que, dès le XIX° siècle, les chasseurs ont effectivement joué un rôle actif dans les mouvements de protection de la nature et des animaux[85].

Protéger la nature ou son usage ?

On reprochait déjà à John Muir son élitisme : la création du parc naturel du Yosemite, défendue au nom des plaisirs élégiaques de quelques intellectuels, s'opposait à la construction d'un barrage destiné à l'alimentation en eau de San Francisco. Les fondateurs du parc éliminèrent par ailleurs les Indiens comme autant d'intrus et connurent ainsi de nombreux déboires, ne s'étant pas rendu compte que les Indiens en façonnaient depuis toujours le paysage[86].

D'où l'intéressant concept de "*community based conservation"* en écologie[87].

Mais c'est que, depuis l'apparition du mythe pastoral*, la nature qui fait rêver et dont on craint la disparition, a essentiellement pour fonction de protéger des autres hommes. Des premières idylles bucoliques aux visions panthéistes du transcendantalisme américain, c'est d'une même nature qu'il s'agit, qui limite ou même exclut les hommes - ou plutôt protège de la*

---

[84] Voir C. J. Glacken *Traces on the Rhodian Shore. Nature and Culture in Western Thought from Ancient Times to the end of the Eighteenth Century*, Berkeley, University of California Press, 1967.

[85] Voir V. Chansigaud « Des plumes de chapeau à la protection de l'environnement » *Pour la science* n° 388, février 2010, pp. 82-86 & C. Stépanoff *L'animal et la mort : chasses, modernité et crise du sauvage*, Paris, La Découverte, 2021.

[86] Voir A. Chase *Playing God in Yellowstone. The Destruction of America's first National Park*, New York, Harcourt Brace, 1987.

[87] Voir D. Western R. M. Wright & S. Strum (Ed) *Natural Connections. Perspectives in Community based Conservation*, Washington DC, Island Press, 1994.

capacité qu'autrui possède de par sa seule existence de déranger mon monde et mes rêves. C'est ainsi que dans le Parc de Serengeti, en Tanzanie, empêchés d'y faire librement paître leurs troupeaux, les Masai sont devenus des attractions pour les touristes, au même titre que les lions et les éléphants. Les parcs naturels africains ne matérialisent que le mythe d'Eden de nos sociétés de consommation, note Alberto Moravia (*Promenades africaines*, 1987, p. 20 et sq.[88]).

*

La nature comme lieu de transcendance.

La volonté de protéger la nature est née du souhait de préserver le lieu d'une transcendance. Un lieu où l'homme puisse se retrouver, se ressourcer, se recréer et s'exalter. Un lieu où être soi sans le poids et la menace des autres. Un lieu forcément sauvage, donc. Au tournant de l'ère industrielle, ainsi, la nature rêvée est devenue sauvage. C'est-à-dire non pas hostile mais radicalement coupée des hommes. Ces hommes innombrables dont le rapport que nous entretenons avec eux n'est pas inscrit dans le cadre d'une communauté "naturellement" définie mais n'est que compétition ou indifférence.

Tant le bonheur que la transcendance sont difficilement pensables dans la cohue. *La nature rêvée répond d'abord au privilège d'être soi et le souci de protéger la nature est sans doute la conséquence inévitable d'une certaine forme d'impuissance politique, d'une impossibilité à se lier aux autres au sein d'une véritable communauté*. Ainsi, chez les Grecs, comme chez les Romains, la nostalgie de la nature apparaît dès lors que l'organisation politique ne repose plus sur la Cité mais sur l'idée d'Empire. Alors les contemporains de Juvénal se mirent à se plaindre qu'il n'y ait plus rien à pêcher près des côtes (*Satire V*, 110-130 ap. JC[89]).

Il ne s'agit là, bien entendu, que de simples notations et directions de pensée qui demanderaient, pour être proprement reçues, des études historiques qui, à notre connaissance, font défaut. Comme entité autonome, autarcique, note ainsi et *a contrario* Paul Veyne, la Cité triomphe à l'époque hellénistique et sous l'Empire romain – alors même que prend corps le mythe pastoral (*Le pain et le cirque*, 1976, p. 121[90]).

---

[88] trad. fr. Paris, Arléa, 2007.
[89] *La décadence*, trad. fr. Paris, Arléa, 1990.
[90] Paris, Seuil, 1976. Voir également C. Habicht *Athènes hellénistique*, 1995, Paris, Les Belles Lettres, 1999.

La nature paraît désirable dès lors que les individus n'ont plus directement prise sur la conduite de leur propre vie. Dès lors que, lointain, le pouvoir paraît ignorer les individus. *La nature correspond alors à un rêve d'autonomie. Une façon d'être soi sans passer par les autres. Sans être soumis à leurs intérêts*. Ainsi l'aspiration à l'horizon peut être présentée comme une structure essentielle de notre être-au-monde[91]. Ainsi, encore, des mythologies de la prairie et de la forêt.

*

Mythologies de la prairie et de la forêt.

Dans l'ordre de l'imaginaire, les hommes se rassemblent de manière pacifique dans une prairie sans barrières. Cette image pastorale inspira par exemple la création des banlieues américaines au XIX° siècle, les pavillons étant comme posés sur une vaste pelouse sans palissades[92].

En regard, les forêts, comme réserves de nature, marquent essentiellement un obstacle contre l'homogénéisation. Contre l'angoisse de n'être plus soi que dans la société des hommes ; de ne plus exister qu'à travers leurs jugements. C'est en ce sens précis que la forêt est refuge et que la prairie est souvent une clairière, blottie au cœur de la forêt. Les rebelles, les proscrits prennent les bois. Ils y échappent à la surveillance du pouvoir central. Etre forêt, c'est devenir ingouvernable[93]. Asile de la vie, écrit Ernst Jünger, la forêt tient en elle tout le surcroît du monde (*Traité du rebelle ou le recours aux forêts*, 1980, p. 82[94]).

Pour l'imaginaire, les forêts sont extérieures et antérieures à l'ordre des institutions, note Robert Harrison (*Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, 1992[95]). L'angoisse de les voir disparaître - une crainte nullement nouvelle[96] mais persistante de nos jours et sans guère de

---

[91] Voir M. Collot *L'horizon fabuleux*, 2 volumes, Paris, J. Corti, 1988, I, p. 11.
[92] Voir J. R. Stilgoe *Borderland: Origin of the American Suburb 1820-1939*, New Haven, Yale University Press, 1988 & K. T. Jackson *Crabgrass Frontier: the Suburbinization of the United States*, Oxford University Press, 1985.
[93] Voir J-B. Vidalou *Etre forêts. Habiter des territoires en lutte*, Paris, La Découverte, 2017.
[94] trad. fr. Paris, Points Seuil/C. Bourgois, 1981.
[95] trad. fr. Paris, Flammarion, 1992.
[96] Voir, pour le XIX° siècle, G. Decocq, B. Kalaora & C. Vlassopoulo « Le retour de la forêt salvatrice » *Pour la science*, n° 472, février 2017, pp. 70-76.

fondement, le territoire français étant sans doute plus boisé actuellement qu'il ne l'a jamais été - cette crainte correspond essentiellement à la perte d'une frontière d'extériorité, en regard de laquelle, la pollution et la surpopulation marquent l'irruption des autres dans mon monde. C'est bien en ceci qu'elles sont intolérables !

Mais s'il n'y a pas de déforestation (la forêt progresse au rythme de la désertification rurale et couvre un quart du territoire), il y a une mal-forestation. Car on appelle aujourd'hui « forêts » des plantations d'arbres ayant vocation à être débités au bout de 30 à 35 ans. Ce sont essentiellement des résineux : épicéas, mélèzes et le pin Douglas, venu du Nord-Ouest des USA, qui pousse tout droit et vite (il atteint 40 cm de diamètre en 35 ans, quand il faut 120 ans à un chêne). Il est l'arbre idoine pour les abatteuses qui, désormais, moissonnent au sens propre les plantations. En France, 51% des forêts ne sont faites que d'une seule essence et 16% seulement en comptent plus de deux ; 80% des arbres ont moins de cent ans. En somme, la forêt est désormais soumise au régime de l'agriculture intensive[97].

La nature est cette coupure symbolique de l'ordre humain qui ménage la libre disposition de notre identité. La vouloir intouchable, c'est au fond souhaiter que personne ne puisse, poursuivant son propre intérêt, devenir maître de notre destin. Un sociologue s'est en ce sens attaché à montrer que la consommation de la forêt, en termes de loisirs, répond bien davantage à une logique de distinction sociale qu'à un besoin de nature[98].

La nature est un élément fondamental de la culture et non ce qui s'oppose à elle. Elle est cette coupure symbolique d'avec les autres, qui ménage idéalement la libre disposition de notre identité. Ce n'est donc pas que sous l'amour de la nature se cache la haine des hommes[99]. Mais *la nature est l'image sous laquelle l'homme conquiert son autonomie - contre elle et avec les autres aussi bien qu'avec elle sans les autres*. Cela, cependant, demeure assez peu aperçu. *Notre culte de la nature est une dimension fort occultée de notre culture*[100]. Peut-être parce que nous ne reconnaissons pas facilement ce que la défiance par rapport à autrui et le souci de distinction ont de fondamentaux dans la production d'une culture - que nous croyons en général inspirée par de plus nobles mobiles.

---

[97] Voir G. D'Allens *Main basse sur nos forêts*, Paris, Seuil, 2019.
[98] Voir B. Kalaora *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, Paris, L'Harmattan, 1993.
[99] Voir M. Gauchet *Sous l'amour de la nature, la haine des hommes*, 1990 in *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.
[100] Voir S. Schama *Le paysage et la mémoire*, 1995, *op. cit*.

Quoi qu'il en soit, on peut ainsi comprendre que, contre ceux pour lesquels la nature est un concept qui est ou doit être dépassé[101], certains estiment nécessaire de défendre la part sauvage du monde[102]. Non pour se soumettre à un ordre naturel mais, contre toute logique de colonisation et de domination, de la nature comme des populations, pour être à même de résister à la volonté humaine dès lors qu'elle nous parait autre.

Les communautés humaine n'existent qu'en se singularisant et cette singularité, elles l'inscrivent dans une nature, c'est-à-dire dans une image idéale de leur environnement qui, peu à peu, conduit à façonner celui-ci contre ceux qui le polluent et ne le respectent pas. Pour le meilleur ou pour le pire. Mais la domestication du monde est d'abord imaginaire. Et elle est d'autant plus exigeante que la communauté est soudée. Dans les sociétés traditionnelles, l'environnement est peu transformé et, en même temps, la nature n'apparait pas comme un concept opposable aux hommes, quelque chose qu'ils devraient particulièrement respecter. Les sociétés traditionnelles, de manière symbolique, absorbent proprement la nature autour d'elles, de sorte que, pour elles, l'idée de pacte avec la nature serait un non-sens[103]. Dans nos sociétés, en revanche, le concept de nature s'impose et chacun peut l'entendre à sa façon puisque cette idée marque *une coupure symbolique avec les autres, qui ménage idéalement la libre disposition de notre identité.*

On peut le déplorer mais il serait vain de le négliger car, de ce point de vue, nous sommes loin d'en avoir fini avec la nature. D'autant qu'elle représente désormais un enjeu proprement politique.

* *

[101] Voir par exemple J. Quiggin *Economie zombie* (2012, trad. fr. Paris, Ed. Saint Simon, 2012) ou T. Morton *La pensée écologique* (2010, trad. fr. Paris, Zulma, 2019).
[102] Voir particulièrement Virginie Maris *La part sauvage du monde* (Paris, Seuil, 2018), ainsi que F. Neyrat *La part inconstructible de la Terre* (Paris, Seuil, 2016) & S. Haber *Critique de l'antinaturalisme : études sur Foucault , Butler, Habermas* (Paris, PUF, 2006).
[103] Voir particulièrement P. Descola *La nature domestique*, Paris, Ed. Maison des sciences de l'homme, 1986. Voir également S. Rabourdin *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*, Paris, Delachaux & Niestlé, 2005.

B) L'écologie

2. 5. 28.

Alexandre Von Humboldt. Naissance d'une pensée écologique.

L'un des pionniers de la pensée écologique fut Alexandre Von Humboldt (d'abord guidé par son professeur Ludwig Willdenow)[104]. Inspiré par le désir tout romantique d'instaurer une science totale de la nature, d'en retrouver l'unité perdue, il publie à partir de 1804, après un long séjour en Amérique du Sud, les trente tomes de son *Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau Continent*[105]. L'un des premiers volumes s'intitule *Essai sur la géographie des plantes* (1805[106]). L'étude des types végétaux y est délibérément globale et trace tout un programme de recherches sur les relations entre végétation et climat.

Une pensée attentive aux relations formant système entre les êtres naturels.

Dans le premier tome de son *Cosmos. Essai d'une description physique du monde* (1845[107]), Humboldt dresse un tableau de la nature à partir des résultats de l'observation scientifique. Dans la seconde partie, il considère "le reflet de ce spectacle dans le sentiment et dans l'imagination de l'homme". Il s'intéresse particulièrement à la peinture de paysage. Ainsi les principes de la *Naturphilosophie* (voir 2. 5. II) ont-ils favorisé l'apparition d'une démarche proprement écologique. "La nature, écrit Humboldt, considérée rationnellement, c'est-à-dire soumise dans son ensemble au travail de la pensée, est l'unité dans la diversité des phénomènes, l'harmonie entre les choses créées dissemblables par leur forme, par leur constitution propre, par les forces qui les animent. C'est le Tout pénétré d'un souffle de vie. Le résultat le plus important d'une étude rationnelle de la nature est de saisir l'unité et l'harmonie dans cet immense assemblage de choses et de forces" (pp. 3-4). L'écologie - le mot est inventé par Ernst Haeckel en 1866 pour désigner, selon son sens grec, "la science de l'habitat" - l'écologie deviendra en effet l'étude d'unités naturelles définies par des déterminants

[104] Voir A. Wulf *L'invention de la nature. Les aventures d'Alexander von Humboldt*, 2015, trad. fr. Paris, Ed. Noir sur blanc, 2017.
[105] Paris, Maze, 1820. Humboldt est, avec Carl Gauss, le héros du roman de Daniel Kehlmann *Les arpenteurs du monde* (2005, trad. fr. Paris, Actes Sud, 2006) qui retrace le parcours de chacun.
[106] Paris, Levrault & Schoell, 1805.
[107] trad. fr. en 3 volumes, Paris, Gide & Baudry, 1848-1852.

environnementaux communs. Plus précisément, la science écologique va naître de l'étude des relations entre végétation et milieu[108].

*

Humboldt distinguait seize formes de végétation distinctes déterminant l'aspect de la nature et tentait d'en comprendre les lois de distribution. Dans *La végétation du globe d'après sa disposition suivant les climats* (1875[109]), August Grisebach parlera de "formation phytogéographique" pour désigner un groupe de plantes présentant un caractère physiologique nettement défini (une prairie, une forêt) et il fera de cette unité naturelle, beaucoup plus large que celle d'espèce, l'entité de base de la science du végétal. Déjà, dans sa *Géographie botanique raisonnée* (1855[110]), Alphonse de Candolle avait distingué différents groupes de plantes en fonction de deux facteurs déterminants : l'humidité et la chaleur (les "mégathermes" exigent une forte chaleur et beaucoup d'humidité, etc.). *Le rapport quantifiable à leur environnement était ainsi inscrit dans la définition même des êtres*. La science écologique naissante définira alors à travers les notions de climax et d'écosystème ses premiers concepts de base.

Le premier traité d'écologie est publié en 1895 par le danois Eugen Warming (trad. allemande : *Lehrbuch der Oekologischen Pflanzengeographie*, 1896[111]). Mais, au XX° siècle, les principaux écologues seront américains. Frederic Edward Clements, notamment, élaborera la notion de climax (*Research Methods in Ecology*, 1905[112] ; *Plant Succession*, 1916[113]).

*

La notion de climax. La nature ne favorise nullement la diversité des espèces. L'environnement contraint plutôt le développement de ces dernières.

Dans une zone géographique donnée, la végétation tend à évoluer ou plutôt à se développer d'un stade initial vers un état théorique d'équilibre ou climax (qui signifierait en

[108] Voir P. Acot *Histoire de l'écologie*, Paris, PUF, 1988.
[109] trad. fr. en 2 volumes, Paris, Baillière, 1875-1878.
[110] 2 volumes, Paris, Masson, 1855.
[111] Berlin, Gebrüder Borntraeger, 1896.
[112] Lincoln, University Publ. Cy, 1905.
[113] Washington, The Carnegie Instit., 1916.

grec "le dernier barreau d'une échelle"). Le climax est gouverné par le climat ("climax climatique").

En fait, en grec, *klimakterikos* signifie plutôt : qui va par échelons. En rhétorique, un climax est une présentation graduée d'arguments du plus faible au plus fort.

Le climax correspond à l'ajustement de plus en plus précis des espèces rassemblées au sein d'une même unité environnementale homogène aux ressources limitées. Un principe d'exclusion compétitive entre les espèces, en d'autres termes, conduit à la multiplication de niches écologiques, dont la diversité représente un optimum qui assure la stabilité de l'ensemble. On dira ainsi que le climax d'une friche est un optimum de végétation qui, sous nos climats, est généralement une forêt.

Le climax définit les conditions d'un développement *contraint* pour les espèces. Sous ce jour, l'environnement impose le partage de ressources rares en regard des besoins. Mais le climax n'en représente pas moins un ajustement *optimum* entre espèces - notion derrière laquelle se profile inévitablement la possibilité d'une valorisation toute mythique de la nature dans sa prodigalité car, immédiatement, nous réputons la nature féconde et pensons qu'elle favorise la diversité[114]. Aussi certains auteurs soulignent-ils a contrario que le stade climaxique ne correspond souvent qu'à une simplification du tapis végétal qui est aussi bien une régression de la diversité[115].

A travers la notion de climax, Clements considérait, comme autant d'entités individuelles, les différents types de formations végétales et leur prêtait une tendance à demeurer dans un état homéostatique de stabilité ; cela étant possible par le jeu des relations et réactions entretenues avec l'environnement. Sous ce regard écologique, la nature devenait une dynamique, marquée par des relations. Henry Cowles étudiait sous ce jour les dunes du Lac Michigan (*The ecological relations of the sand dunes of Lake Michigan*, 1899[116]).

Clements n'hésitait pas à affirmer que les unités de coexistence qu'étudie la science écologique - une forêt par exemple - doivent être considérées comme de véritables organismes ayant tous les attributs et fonctions, ainsi que le cycle de vie d'un être vivant ; point qui sera

[114] Voir C. & R. Larrère *Du bon usage de la nature*, Paris, Aubier, 1997, p. 138 sq. et pp. 180-181.
[115] Voir S. Frontier & D. Pichod-Viale *Ecosystèmes*, Paris, Masson, 1995, pp. 284-285 et pp. 352-353.
[116] The University of Chicago Press, 1899.

vivement critiqué[117] en même temps qu'il sera repris ici ou là, comme dans l'hypothèse Gaïa (voir 2. 5. Du monde clos à l'univers infini). S'opposant à cette vision organiciste, Arthur Tansley proposa dès lors un autre concept, celui d'*écosystème*[118].

La notion d'écosystème.

Pour désigner une communauté de vivants occupant de manière stable un même territoire, on parlait déjà de "biocénose" (K. Möbius à propos des bancs d'huîtres, 1877) et, pour considérer que toutes les formes de vie terrestres forment une unité, de "biosphère" (Eduard Suess, 1875 ; Wladimir Vernadsky, 1926).

L'ouvrage de ce dernier auteur, *La Biosphère* (1926[119]), influencé par Teilhard de Chardin, annonce sur certains points les thèses de James Lovelock. Il influencera Raymond Lindeman.

Mais ces entités n'étaient définies que pour les vivants, la biocénose décrivant par exemple le lien qu'établit entre eux la lutte pour la place et pour la nourriture - phénomènes qui peuvent être formalisés mathématiquement (travaux de Alfred J. Lotka et Vito Volterra,1925-1926).

L'exemple le plus célèbre est la régulation réciproque des proies et des prédateurs : si les proies augmentent, le nombre des prédateurs aussi car leurs conditions de reproduction sont meilleures. De là, on assiste bientôt à la raréfaction des proies, ce qui entraîne également la baisse du nombre des prédateurs[120]. Ce modèle peut être appliqué et l'a été à d'innombrables situations, comme par exemple la défense de leur territoire par les gangs urbains.

En regard, le concept d'écosystème recouvre également le sol et le climat et s'entend de sous-ensembles de la nature représentant une certaine unité et dont le fonctionnement est cyclique. Même en parlant de biosphère, l'écologie étudie de manière privilégiée des systèmes locaux, fermés - n'oublions pas que la nature désigne toujours d'abord un système clos (voir 2.

---

[117] Voir J-P. Déléage *Une histoire de l'écologie*, 1991, Paris, Points Seuil, 1994.
[118] Voir J-M. Drouin *Un succès récent. Histoire du concept d'écosystème* in A. Giordan (Ed.) *Histoire de la biologie*, Paris, Lavoisier, 1987. Voir également D. Bergandi « Les métamorphoses de l'organicisme en écologie : de la communauté végétale aux écosystèmes » *Revue d'histoire des sciences*, T. 52, 1, Janvier-mars 1999.
[119] Paris, Alcan, 1929.
[120] Voir la présentation de ces modèles mathématiques in F. Ramade *Eléments d'écologie. Ecologie fondamentale*, Paris, McGraw-Hill/Ediscience international, 1994, p. 213 et sq.

5. I). Ses modèles préférés à ce titre sont le lac, l'île, le jardin public, etc., qu'il s'agit d'étudier sous l'angle de leur équilibre dynamique[121].

A la place d'écosystème, on parle également de "biogéocénose", soit la biocénose + le substrat matériel qui l'alimente (édaphotope) + le climat dans lequel elle baigne (climatope).

Dans un écosystème, les réactions ont lieu en chaîne à partir d'une ou de quelques modifications. Ainsi des loups réintroduits dans le parc du Yellowstone en 1995 comme de véritables outils de régulation. Ils y avaient disparu au début du XX° siècle et de grands cerfs, les wapitis, y proliféraient depuis. La réintroduction de loups, qui sont leurs prédateurs, parut ainsi préférable aux campagnes d'abattage massif. Différentes pousses d'arbres, comme les trembles et les saules, dont se nourrissent les wapitis, furent dès lors mieux protégées et les castors revinrent à leur tour. Les barrages que construisent ces derniers créent des étangs qui favorisent la multiplication de certains poissons, comme les truites, ainsi que la pousse d'arbres que mangent les grizzlis – lesquels profitent également des carcasses de wapitis qu'abandonnent les loups. Avec ces derniers, les coyotes sont devenus beaucoup moins nombreux. De sorte que prolifèrent les petits rongeurs dont ils se nourrissent, etc.[122]

Le loup, cependant, n'est sans doute pas le seul facteur ayant déterminé de tels changements ; lesquels paraissent également liés aux conditions climatiques. Leur action, par ailleurs, ne fut pas sans débordements, dans la mesure où l'écosystème considéré ne forme pas une réalité parfaitement close. Les meutes sont notamment tentées de se nourrir des troupeaux paissant à proximité et les propriétaires de ranch réclament de pouvoir les chasser.

On sait qu'il en va de même dans les Alpes françaises, où les loups, disparus du territoire français depuis les années 30, sont revenus de leur propre initiative au début des années 90 et où ils sont protégés. Dans un espace mal délimité, certaines meutes en sont ainsi venues à se nourrir sur les troupeaux qui gagnent les alpages lors de la période estivale. Toutefois, pour certains tenants de l'écologisme, le loup est une victime ; un animal qui a sa place dans l'écosystème alpin et c'est le comportement de l'homme qui pose problème. Ce point de vue mêle en général à la fois le souhait d'un ré-ensauvagement des espaces naturels (une nature sans l'homme) et un plaidoyer pour des relations autres que fondées sur un rapport de force avec d'autres espèces. Une diplomatie hommes/animaux[123].

---

[121] Voir J-M. Drouin *L'écologie et son histoire. Réinventer la nature*, Paris, Flammarion, 1993.
[122] Voir J. Robbins « Le retour forcé du loup » *Pour la science*, n° 323, septembre 2004, pp. 84-89.
[123] Voir particulièrement B. Morizot *Les Diplomates : cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*, Marseille, Wildproject, 2016.

*

En 1941, Raymond Lindeman proposa de ramener les déterminants fondamentaux des écosystèmes à une unité de base : la calorie. A cet effet, il convertit en valeurs calorimétriques les poids moyens composant la biocénose d'un lac et s'attacha à retracer les valeurs énergétiques reçues, converties et échangées par la biomasse de l'écosystème. L'année suivante, Lindeman proposait de généraliser ces analyses des cycles des relations trophiques à tout écosystème.

R. Lindeman, mort en 1942, n'a laissé que quelques articles. Ses idées seront diffusées par un manuel d'écologie très répandu : les *Fundamentals of ecology* d'Eugene Odum (1953[124]).

L'écosystème est l'unité écologique la plus fondamentale qui tend, en règle générale, à évoluer vers son stade climaxique et à s'y maintenir en équilibre dynamique. Une communauté biotique, dès lors, ne peut plus être clairement différenciée de son environnement abiotique. Le vivant et son milieu forment un tout. Leurs destins réciproques sont liés.

A partir de là, la notion d'écosystème peut être généralisée. Les bactériologistes ainsi définissent le rumen (*i.e.* : le premier compartiment de l'estomac des ruminants) comme un écosystème associant des organismes anaérobies (bactéries, champignons, etc.) dans un jeu cohérent d'interactions. On parle encore de "pathocénose" pour désigner l'ensemble des états pathologiques d'une population à une époque donnée et pour souligner qu'une maladie n'apparaît pas sans entretenir d'étroits rapports avec les autres. Entre l'homme et ses agents infectieux, on peut parler de codépendance millénaire[125].

Dès les années 20, l'école de sociologie urbaine de Chicago tentait elle d'appliquer le modèle d'écosystème à des sociétés humaines ; en venant ainsi à considérer les villes comme autant de productions "naturelles"[126]. Nous y reviendrons.

Surtout, certains seront tentés d'adopter une telle approche systémique dans toutes sortes de disciplines ; convaincus que l'écologie fournit le modèle d'une science capable d'embrasser de manière générale la complexité organisée (économie, urbanisme, biologie, etc.)

---

[124] Philadelphia, Saunders, 1953.
[125] Voir J-F. Saluzzo *Des hommes et des germes*, Paris, PUF, 2004.
[126] Voir P. Acot *op. cit.*, p. 170 et sq.

et la croisant souvent à cet effet avec la cybernétique (voir 3. 3. 17.)[127]. En suivront d'innombrables études au formalisme creux et aux conclusions triviales.

Les abus de l'approche systémique.

On souligne volontiers, dès lors qu'on raisonne dans le cadre d'un système dont les éléments non seulement interagissent mais rétroagissent aussi bien les uns sur les autres, que le plus difficile est de prendre en considération l'ensemble des données devant y être intégrées.

Mais sans doute faut-il aller plus loin et souligner que *la mise en système et en flux de phénomènes liés n'apporte rien en soi*. L'important reste en effet de fixer à l'étude un degré d'intérêt pertinent, à partir duquel les phénomènes pourront être adéquatement qualifiés et leurs changements interprétés. Le calcul ne remplace pas l'intelligence et les chiffres ne dispensent pas de la réflexion !

C'est ce qu'illustre par exemple la notion de "*Global change*", désignant les changements écologiques affectant la planète dans son ensemble. En elle-même, une telle approche rend pratiquement impossible toute interprétation simple. La désertification du Sahel, ainsi, peut être présentée comme une catastrophe écologique majeure mais dont il faut reconnaître en même temps qu'elle augmente l'albédo terrestre et contribue donc à diminuer l'échauffement global, etc.[128]

Dans un domaine où les appréciations sont très délicates - elles obligent à brasser nombre de données hétérogènes et sont rarement neutres quant à leurs implications économiques et politiques - l'approche systémique, qui se veut objective et savante, aura largement contribué à rendre les débats confus et les querelles d'experts interminables. Chacun avançant ses chiffres et tous oubliant qu'ils n'envisagent pas les choses à la même échelle ou du même point de vue. C'est ainsi, par exemple, que les déforestations en zone tropicale sont stigmatisées par beaucoup, alors qu'elles n'auraient pourtant qu'un effet négligeable sur le climat du globe selon certains. Qui ajoutent que ce n'est malheureusement pas le cas des forêts boréales (Canada, Sibérie) dont étrangement personne ne parle, etc.

*

La nature pensée comme bilan énergétique.

La dynamique d'un écosystème peut être ramenée à des transferts d'énergie[129]. Par rapport à la biomasse de l'écosystème, les gains seront ce que les vivants assimilent - leur

[127] Voir par exemple J. de Rosnay *Le macroscope. Vers une vision globale*, Paris, Points Seuil, 1975. L'extension du modèle systémique était déjà largement préconisée dans le manuel d'Odum cité.
[128] Voir J. Demangeot *Les milieux " naturels " du globe*, Paris, A. Colin, 1998, p. 301 et sq.
[129] Voir le classique P. Duvigneaud *La synthèse écologique*, 1980, Paris, Doin, 1984, 4.

productivité, définie par la vitesse de croissance de la biomasse - et les pertes ce qu'ils rendent au milieu ou ce qui s'y dissipe des cycles géobiochimiques, soit au total la circulation de matière entre biotope et biocénose sous forme de substances minérales et organiques.

Ainsi du rayonnement solaire, dont l'activité photosynthétique n'utilise que de 1 à 2 % de l'énergie incidente brute. Le reste se dissipe en chaleur[130].

Le solde définit une *productivité nette* qui exprime la croissance de la biomasse et réagit sur l'écosystème tout entier.

La première analyse écoénergétique fut réalisée par Edgar Transeau (1926), à propos d'un champ de maïs. Il montra que, si les agronomes ne peuvent que sélectionner les plantes qui stockent la plus grande proportion de leurs glucides dans leurs parties comestibles, ceci se fait aux dépens de l'énergie dont elles peuvent avoir besoin pour lutter contre les plantes adventices et les parasites. *La balance énergétique des systèmes naturels introduit l'idée d'un partage d'une ressource rare qui limite les jeux de la lutte pour l'existence et empêche l'environnement de se stabiliser dans un état particulier. Cette notion de partage de la rareté énergétique par une même entité écologique définit proprement l'environnement par rapport à la nature ; laquelle passe en général pour être immuable, prodigue et inépuisablement féconde*.

Il faut donc se méfier de l'homogénéité et de la stabilité que l'on prête volontiers aux écosystèmes. Ceux-ci représentent toujours des équilibres instables dans le temps, de sorte que pour protéger la nature sous une forme déterminée – c'est-à-dire sous un équilibre inévitablement précaire - il faut le plus souvent avoir recours à des artifices. Une tourbière ainsi évolue naturellement vers la lande puis le peuplement forestier. Pour protéger les populations turbicoles rares, il faut donc se forcer à exploiter la tourbière afin de retarder son évolution[131]. *La nature est faite d'équilibres momentanés que l'artifice seul permet de sauver.* Par rapport à la vision traditionnelle de la nature, le renversement est complet. Même si l'écologie n'a certainement pas évacué une telle vision. Pas davantage que la physique classique ne supprima les visions microcosmologiques. Toutefois, face à ces « artéfacts

[130] Cité par P. Duvigneaud *ibid*., p. 52.
[131] Exemple cité in C. & R. Larrère *op. cit*., pp. 195-196.

naturels », comme les nomme un auteur, ces espaces de nature générés et transformés par l'homme en continuité avec des processus naturels – une forêt reboisée, ainsi – la question de la légitimité de la restauration écologique est posée[132].

*

La place de l'homme dans son environnement.

Ainsi la science écologique a-t-elle élu pour concept central une notion d'écosystème qui est assez délicate. Qui invite à étudier la nature comme un milieu sans histoire mais organisé selon des cycles nécessaires et des équilibres plus ou moins précaires (que l'on prête à l'écosystème une réalité organique réelle ou qu'on limite son statut à celui d'un modèle heuristique importe peu en l'occurrence). Et si l'on y compte les populations humaines, on réinscrit pleinement l'homme dans la nature au titre de ses contributions positives et négatives.

Cette approche sera développée notamment par des géographes comme Alexander Woeikof et Elisée Reclus (*L'Homme et la Terre*, 1905[133]).

Il est donc vrai de dire que l'écologie amène à ne plus considérer la nature comme ce dont l'homme pourrait se croire exempté. Mais, dans le même temps, la place du genre humain ne saurait évidemment être limitée à une simple niche écologique au sein de la nature.

Une niche écologique définit le rôle d'un animal dans une communauté[134]. Cette notion fonctionnelle permet de relever des parallélismes entres les espèces de communautés séparées sachant qu'on admet généralement que, dans une même région, deux espèces ne peuvent occuper la même niche (principe d'exclusion compétitive de G. F. Gause).

L'homme, d'emblée, perturbe les modèles écologiques. Si ces derniers l'invitent à se découvrir comme un vivant parmi d'autres, c'est aussi bien pour le désigner comme un animal à l'instinct dénaturé - conclusion originale, il convient de le souligner, en regard de ce qu'enseignent sur l'homme les sciences biologiques et notamment la théorie de l'évolution. *Pour l'homme, prendre conscience de son destin écologique revient paradoxalement à prendre*

[132] Voir M. Waller *Artéfacts naturels*, Paris, L'Eclat, 2016.
[133] Paris, La Découverte, 1998.
[134] Voir C. Elton *Animal Ecology*, London, Sidgwick & Jackson Ltd, 1927.

conscience de son altérité "naturelle"[135]. Par ses modes d'accumulation et son exploitation des milieux naturels, l'homme est en effet le plus grand et le plus constant facteur de déséquilibre de l'environnement. Lequel désigne par ailleurs, nous l'avons vu, une réalité mouvante d'équilibres instables.

L'homme pouvait trouver toute la nature en lui. Il pouvait se penser comme microcosme. Les règles de l'environnement, en revanche, s'imposent à lui. Il y est non seulement soumis mais elles le conditionnent en même temps qu'il paraît capable de sérieusement les compromettre. *A travers l'écologie, l'environnement est devenu un moyen d'en appeler à l'homme contre lui-même ; de le sommer de prendre en main son destin*. La sauvegarde de l'environnement est ainsi devenue, dans les années 60, une véritable revendication politique.

L'écologie ou la naissance d'un nouvel enjeu politique.

Une première série d'ouvrages favoriseront l'apparition d'un souci de défense de la nature, comme ceux de William Vogt (*La Faim du monde*, 1948[136]), de Rachel Carson (*Printemps silencieux*, 1962[137]) aux USA - l'ouvrage de Carson dénonçait l'emploi massif d'engrais chimiques dans l'agriculture et ses impacts sur l'environnement ; son succès conduisit à la constitution d'une commission publique d'enquête - ou Jean Dorst en France (*Avant que nature ne meure*, 1965[138]).

Les premières marées noires (naufrage du Torrey Canyon en 1967) précipiteront la formation des mouvements écologistes, visant une représentation politique (candidature de René Dumont aux élections présidentielles françaises de 1974) ou non (Greenpeace).

Les problèmes d'environnement seront posés pour la première fois avec retentissement à l'ONU en 1968. On y parlera d'écosystème mondial ; du "vaisseau spatial Terre". Un ministère de l'environnement sera créé en France en 1971. Puis, dans le contexte du premier choc pétrolier (1973), le rapport Meadows présenté au Club de Rome (publié en France sous le titre *Halte à la croissance !*, 1972[139]) aura un grand retentissement. Rédigé par des experts du MIT, ce rapport développait une vision assez apocalyptique de l'avenir, prévoyant un effondrement général des systèmes économiques

[135] Un ouvrage - parmi beaucoup d'autres - très représentatif à cet égard est celui de J-M. Pelt *L'homme re-naturé,* Paris, Seuil, 1977.
[136] trad. fr. Paris, Hachette, 1950.
[137] trad. fr. Paris, Plon, 1963.
[138] Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1974.
[139] Paris, Fayard, 1972.

et sociaux de la planète vers 2025, sans l'adoption de mesures draconiennes tendant à ralentir la croissance ainsi qu'à transformer les mentalités de consommation. Le rapport fut assez unanimement décrié.

Il est fort intéressant de le relire aujourd'hui, dans la mesure où la plupart de ses avertissements sont devenus quasiment les mots d'ordre de notre sensibilité écologique ! Ceci s'explique notamment par l'influence continue au sein des grandes organisations internationales telles que l'ONU de personnalités, comme Maurice Strong, issues des fondations industrielles qui, à l'instar de celle de la famille Rockefeller, soutenaient les travaux du Club de Rome au début des années 70. Car, contrairement à ce que l'on croit souvent, ce sont souvent ces fondations qui ont été parmi les premières à plaider pour des mesures visant à limiter la croissance économique et démographique. Aujourd'hui, de tels plaidoyers sont largement repris. La principale différence est que les critiques que reçut le rapport Meadows – de défendre les seuls intérêts des pays riches et d'interdire aux autres de se développer, en utilisant à cet effet quasi uniquement (sauf dans les dernières pages du rapport) une rhétorique de la peur et de la catastrophe – ces critiques ont complètement disparu.

*

La sensibilité écologique.

A la fin des années 70, "l'écologisme" est devenu, en plus d'un style de vie, une véritable vision du monde. Il n'est plus de problème de société qu'il ne prétend résoudre ou qu'il ne s'estime en tous cas fondé à traiter. Ce qu'il faut nommer ainsi la "sensibilité écologiste" s'articule autour de quatre grands principes, selon Barry Commoner[140] :

- tout est lié à tout et il n'est d'approche valable que systémique ;
- toute chose doit aller quelque part - c'est le problème du recyclage, celui des déchets notamment ;
- il n'y a pas de repas gratuit : les ressources naturelles s'épuisent ;
- la nature en sait plus et, face à elle, l'homme joue à l'apprenti sorcier.

On cite à cet égard une frappante allégorie. Supposons que les six jours décrits dans la *Genèse* représentent les 4,5 milliards d'années d'existence de la Terre. Celle-ci naît donc le lundi à 0 heure. La vie commence le mercredi à midi. Les grands reptiles apparaissent dimanche à 4 h de l'après-midi et disparaissent à 21 h. A minuit moins trois secondes, l'homme pointe le bout de son nez. Le Christ s'incarne 1/4 seconde avant minuit et la révolution industrielle a eu lieu depuis un quarantième de seconde.

[140] Cité in D. Simmonet *L'écologisme*, Paris, QSJ PUF, 1991.

Se trouvent ainsi entremêlées deux conceptions contradictoires : l'une, environnementale, pour laquelle il n'est pas de nature donnée une fois pour toute, les écosystèmes étant par essence des compromis nécessaires mais instables. L'autre, toute traditionnelle, qui sous l'idée de nature pose le monde comme une valeur et l'oppose aux transformations que l'homme est à même de lui faire subir. De là les ambiguïtés de l'écologisme et ses mythes. Comme cette idée, fréquente, selon laquelle les sociétés traditionnelles vivaient en harmonie avec la nature, dont elles épousaient spontanément les lois. En fait, il est assez facile de montrer que beaucoup de civilisations ancestrales ont connu des catastrophes écologiques majeures.

Le mythe de sociétés traditionnelles vivant en harmonie avec la nature.

Dès le paléolithique, la chasse entraîna la disparition d'une multitude d'espèces : celle de la mégafaune australienne, il y a 40 000 à 35 000 ans et, en Amérique du nord il y a une dizaine de milliers d'années, celle du mammouth peut-être (ce point est en débat). Les Chinois, comme les Mayas, ont procédés à de gigantesques déforestations. En Chine, la médecine traditionnelle a sans doute exterminé tigres, éléphants et rhinocéros. Et quant aux massifs forestiers méditerranéens, ils ont de tout temps connu de ravageurs incendies[141]. En Sologne, dans le Languedoc et dans bien d'autres endroits en Europe, le défrichement anarchique fit place à des marais pestilentiels et rendit le paludisme endémique (Louis XIV en souffrait). Du fait d'un système d'irrigation dépourvu de drainage et provoquant ainsi une salinisation des sols, la Mésopotamie, terre d'une fertilité légendaire, fut transformée en désert. Au Moyen Age, l'industrie du verre détruisit des forêts entières pour les forges. Les rivières étaient polluées par l'abattage du bétail, les chaux acides du tannage. Etc.

Pour certains, l'Ile de Pâques offre l'un des plus dramatiques exemples d'une civilisation traditionnelle anéantie par surexploitation de ses ressources. Sur cette île – l'un des endroits les plus isolés de la Terre et qui fut peut-être colonisé à l'origine par un unique catamaran polynésien - une civilisation s'est épanouie pendant mille ans avant de s'écrouler sur elle-même, sous les effets conjugués de la surpopulation, de la prolifération de rats

[141] Voir H. Amouric *Le feu à l'épreuve du temps,* Aix-en-Provence, Ed. Narration, 1995.

ravageurs et surtout du manque de bois[142]. Certains contestent néanmoins de telles affirmations[143]. Rejetant l'idée d'un abandon des carrières, de deux vagues migratoires, de guerres ravageuses (dont les premiers explorateurs ne trouvèrent pas trace) et de pénuries alimentaires, ils parlent plutôt d'une transformation culturelle et religieuse, le passage d'un culte à un autre, celui du dieu créateur Makemake et de l'homme-oiseau, s'étant joué entre les passages la visite de Cooke en 1774 (les statues étaient encore debout) et celle d'Eugène Eyraud en 1864 (elles étaient toutes renversées)[144]. L'effondrement par épuisement de ressources de la société pascuane pourrait bien n'être qu'un mythe contemporain[145].

Passé un certain niveau très rudimentaire d'organisation, les activités humaines n'ont jamais été sans reste sur l'environnement. Les bulles d'air piégées dans les glaces de l'Antarctique témoigneraient ainsi d'une augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère il y a 8 000 ans déjà, liée sans doute aux déforestations agricoles. Et une augmentation du taux de méthane serait liée au développement de la riziculture[146].

Une différence importante toutefois tient au fait que, par rapport à leur milieu, l'homéostasie des sociétés traditionnelles était beaucoup plus élevée, note un écologue. Ces sociétés, en d'autres termes, ne produisaient pas de déchets non biodégradables, provoquant la saturation du pouvoir auto-épurateur des milieux naturels[147].

La notion d'empreinte écologique.

Selon certains, la pression globale sur l'environnement dépasserait désormais la productivité terrestre. Les capacités de la biosphère seraient utilisées à 120% et le capital terre serait consommé ainsi au-delà de ses capacités de régénération.

Pour parvenir à de telles conclusions, on calcule une "empreinte écologique", c'est-à-dire la superficie qu'une population utilise, compte tenu de son niveau de consommation (en termes de

[142] Voir J. Diamond *Effondrement*, trad. Fr. Paris, Gallimard, 2006 & J. Flenley & P. Bahn *The Enigmas of Easter Island*, Oxford University Press, 2003.
[143] Voir notamment T. Hunt & C. Lipo *The statues that walked*, Free Press, 2011.
[144] Voir N. Cauwe *Ile de Pâques. Le grand tabou*, Louvain-la-Neuve, Versant sud, 2011.
[145] Voir S. Brunel *Géographie amoureuse du monde*, Paris, Lattès, 2011, chap. 5.
[146] L'homme a provoqué un réchauffement climatique dès le néolithique, soutient W. Ruddiman (*La charrue, la peste et le climat : comment les premiers agriculteurs ont empêché le retour de la glaciation*, 2005 trad. fr. Courbevoie, Randall, 2009).
[147] Voir F. Ramade *Eléments d'écologie. Ecologie appliquée*, Paris, McGraw-Hill/Ediscience international, 1989, chap. I. Sur l'histoire de la gestion des déchets et les solutions nouvelles, voir B. Monsaingeon *Homo detritus*, Seuil, 2017.

production, de ressources et d'assimilation des déchets : nombre d'hectares de forêt capable de recycler ses émissions de CO_2, notamment[148]).

Cette empreinte écologique atteindrait 2,3 ha par tête au niveau mondial et 9,7 ha aux USA, 5,4 en Grande-Bretagne et en France, 4,7 en RFA, etc. En regard, l'empreinte par personne supportable par la planète ne cesse de se réduire, du fait de l'augmentation de population, de la régression des terres labourables, de la destruction des forêts, etc. De 2,9 ha par habitant en 1970, elle est passée à 1,8 ha en 2001. De telles mesures sont sans doute assez approximatives. L'important est ce qu'elles désignent néanmoins : une surconsommation du capital Terre et de fortes disparités à l'origine de ce phénomène.

Si tous les terriens adoptaient le mode de vie des USA, 5,9 Terres deviendraient nécessaires. Si le mode de vie français se généralisait, il faudrait trois planètes. D'ores et déjà, l'humanité consomme 1,2 planète, c'est-à-dire bien plus que la biocapacité de la Terre et, à cet égard, les pays développés accumulent les déficits, empruntant en quelque sorte gratuitement les ressources des autres pays. De là, l'idée d'une justice environnementale mondiale se développe[149].

Si de tels chiffres sont effectivement fiables (ce dont nous n'avons guère les moyens de juger), ce qu'ils indiquent est assez clair et rend plutôt naïves les perspectives de croissance durable, fondées sur l'utilisation d'énergies renouvelables, ce que l'on nomme transition énergétique. Une véritable décroissance, plutôt, est nécessaire pour une large partie de l'humanité ou bien le destin écologique ne sera pas le même pour tous[150]. Et certains, les plus forts, prendront aux autres.

L'important n'est donc pas tant « l'empreinte » que « l'envers écologique », qui marque la consommation des ressources et qui, pour ne pas être assez pris en compte, fait dire à certains écologistes que la transition énergétique, suscitant désormais un assez large consensus, n'est qu'une « poudre aux yeux verte », coûteuse et discutable. Le papier et le coton bénéficient d'une bonne image écologique, ainsi. Pourtant, la consommation en eau que provoque leur production nuit bien davantage à l'environnement que celle du plastique. Les voitures hybrides demandent bien plus de cuivre que les voitures classiques, etc.[151]. Comme les smartphones et tablettes, la *greentech* (panneaux solaires,

[148] Données en équivalent carbone : 1 tonne de CO_2 = 0,28 tonne équivalent carbone. Un Français émet en moyenne 2 tonnes de carbone par an. On estime que la Terre pourrait recycler 3 milliards de tonnes de carbone par an.

[149] Voir S. M. Gardiner & al (Dir) *Climate Ethics: Essential Readings* (Oxford University Press, 2010), D. G. Arnold (Dir) *The Ethics of Global Climate Change* (Cambridge University Press, 2010), ainsi que S. M. Gardiner *A Perfect Moral Storm: The Ethical Tragedy of Climate Change* (Oxford University Press, 2011). En français, voir O. Godard *La justice climatique mondiale* (Paris, La Découverte, 2015) qui, de manière assez originale par rapport à ce que l'on soutient le plus couramment, rejette l'idée d'une responsabilité historique des sociétés occidentales dans les dégradations environnementales.

[150] Issue notamment des (très approximatives) idées du mathématicien et économiste Nicholas Georgescu-Roegen (*La décroissance*, 1979, trad. fr. Paris, Ellébore-Sang de la Terre, 2006), la décroissance nourrit désormais une importante littérature. Voir notamment, en introduction, A. Gorz *Ecologica*, Paris, Galilée, 2008 & S. Latouche *Le pari de la décroisssance*, Paris, Fayard, 2006.

[151] Voir F. Schmidt-Bleek *Grüne Lügen* (« Mensonges verts »), Ludwig Verlag, 2014.

véhicules électriques, etc.) a recours à des métaux rares dont l'extraction et le raffinage peuvent avoir des effets dévastateurs[152].

*

2. 5. 29.

L'écologie est-elle antihumaniste ?

Faudrait-il exclure l'homme de la nature ou au moins limiter drastiquement ses capacités d'action sur elle ? Certains l'ont soutenu, qui sont par exemple allés jusqu'à prôner une limitation de la population anglaise à 30 millions d'habitants et son organisation en petites communautés autarciques ayant le pouvoir de refuser le progrès technique[153]. Ce genre de propos a souvent fait soupçonner l'écologisme d'être antihumaniste. On a pu ainsi facilement stigmatiser comme rétrograde, voire réactionnaire, le modèle de société à profil de consommation bas, participative, décentralisée et conviviale, volontiers revendiqué par les premiers écologistes et repris désormais par les apôtres de la décroissance.

Ont fait date à ce propos les ouvrages de Ernst Schumacher (*Small is beautiful*, 1973[154]) et d'Ivan Illich (*La convivialité*, 1973[155]).

Or, si certains courants de l'écologisme, nous allons le voir, valident sans doute un tel soupçon, celui-ci n'en fut pas moins porté de manière sans doute trop générale et a priori[156]. Comme pour la défense des animaux (voir 3. 2. 25.), on aura eu spontanément tendance à considérer, à tort, que défendre la nature revenait à se désintéresser des hommes.

Emmanuel Levinas dénonce ainsi le thème de l'enracinement, de l'attachement au lieu, qui divise l'humanité en autochtones et en étrangers (*Difficile liberté*, 1963, pp. 300-301[157]). La technique, écrit-il, est moins dangereuse que les génies du lieu. Elle nous arrache à leur superstition. Socrate préférait, à la campagne et aux arbres, la ville où l'on rencontre les

[152] Voir G. Pitron *La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Paris, Ed. des liens qui libèrent, 2018.
[153] Voir E. Goldschmidt (Ed) *Changer ou disparaître. Plan pour la survie*, trad. fr. Paris, Fayard, 1972.
[154] trad. fr. Paris, Seuil, 1978.
[155] Paris, Seuil, 1973.
[156] Voir S. Audier *La société écologique et ses ennemis* (Paris, La Découverte, 2017), qui souligne que le socialisme, dès ses débuts, fut ouvert à la défense de la nature, loin que l'écologie ait longtemps été le propre des mouvements conservateurs.
[157] Paris, A. Michel, 1976.

hommes. Levinas vise Heidegger, dont la critique de la technique aura souvent été reprise par les discours écologistes. Tandis que les premiers succès des Verts allemands ont fait rappeler que le nazisme se réclamait d'un certain écologisme. Comme nombre de mouvements anticapitalistes et antiparlementaristes des années 30[158]. De fait, certains discours écologistes et anticapitalistes sonnent aujourd'hui étrangement maurassiens, voire pétainistes[159]. Depuis Descartes, la rationalité destructrice est aveugle à « la cohésion naturelle du monde organique » ; l'esprit détruit la vie et l'Ame, écrivait Ludwig Klages (*La nature du rythme*, 1922[160]), dans des textes dont on accusa l'irrationalisme d'avoir préparé l'hitlérisme et qui sonnent furieusement modernes de nos jours.

Le 14 avril 1992, 425 chercheurs, dont 52 prix Nobel, lancèrent un *Appel de Heidelberg*, stigmatisant, avec l'écologie, l'émergence d'une idéologie irrationaliste.

Toutefois, si l'on fait grief à la défense de la nature d'aller - au vu d'interprétations délibérément catastrophistes de faits réels - à l'encontre du développement économique[161], ne refuse-t-on pas ainsi d'admettre que la question sociale n'est plus le socle de toute politique ? Ceci dérangeant les vieilles certitudes.

Sans doute la sensibilité écologique a-t-elle souvent idéologiquement l'aspect d'un "fourre-tout" et sans doute se fonde-t-elle sur un certain nombre d'équivoques[162] - sans parler d'un catastrophisme souvent complaisant. Mais il serait trop facile cependant de rabattre l'écologisme sur une vision conservatrice ou rétrograde, quand s'y laissent deviner, à l'évidence, des aspirations démocratiques réelles. De fait, les écologistes furent les premiers à traiter comme une question pleinement politique celle du partage et de la gestion des ressources communes - y dénonçant des modes d'intervention faisant fi de tout arbitrage démocratique. C'est ainsi que la critique écologique de la croissance peut viser principalement le gigantisme économique qu'elle entraîne, favorisant un capitalisme multinational et étatique

---

[158] Voir C. Journès « Les idées politiques du mouvement écologiste » *Revue française de science politique* vol. 29 n°2, avril 1979, pp. 230-254.
[159] Une des premières lois adoptées par le gouvernement de Vichy, le 27 août 1940, prévoyait un inventaire des terres et exploitations agricoles abandonnées, pour favoriser le retour à la terre contre les puissances d'argent.
[160] trad. fr. Paris, L'Harmattan, 2004.
[161] Voir particulièrement B. Lomborg *L'écologiste sceptique*, 1998, trad. fr. Paris, Le cherche-midi, 2004.
[162] Voir P. Alphandéry, P. Bitoun & Y. Dupont *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte, 1991.

échappant à tout contrôle politique[163] et laissant libre cour au déchaînement d'une technologie finissant par se développer de manière autonome, sans se soucier de l'intérêt et de la volonté de la majorité des hommes[164]. Le désastre de la baie de Minamata au Japon fut le premier symbole de ce genre de croissance industrielle aveugle broyant les populations.

Un exemple fondateur : le désastre de la baie de Minamata.

L'industrie chimique locale déversait dans la mer de fortes doses de méthylmercure, contaminant la faune marine qui fournissait l'essentiel de l'alimentation des populations. Une maladie se déclara dans la région, manifestée par des troubles du système nerveux central évoluant souvent vers la mort, d'abord chez les chats (1953) qui frappés de folie se suicidaient en se jetant à l'eau, puis chez l'homme (1956). Officiellement, il y eut quarante-trois victimes. Des centaines peut-être y ont en fait laissé la vie. Sans parler des naissances anormales.

Le phénomène d'intoxication par le mercure ne fut pourtant découvert qu'en 1959 car l'usine polluante ne coopéra nullement ; refusant de communiquer des informations sur la nature des résidus rejetés et faisant même réaliser une contre-expertise par un professeur réputé[165]. La preuve de l'intoxication par le mercure ne fut ainsi apportée qu'en 1962, avant que les mêmes troubles ne se reproduisent dans la région de Niigata trois ans plus tard. Encore le lobby de l'industrie chimique japonaise parvint-il à faire restreindre les crédits de recherche. Les familles des victimes entamèrent un procès en 1967 et l'industrie polluante fut condamnée en 1973. Les victimes ne furent indemnisées qu'à la fin des années 70, plus de vingt ans après l'apparition des premiers cas.

L'opposition au nucléaire même - véritable cheval de bataille des mouvements écologistes - paraît souvent moins craindre l'énergie atomique en soi que les dangers sociaux liés à la constitution d'un complexe militaro-industriel échappant au contrôle des citoyens, ainsi qu'au risque de voir se développer un "totalitarisme technocratique"[166]. Attitude que le silence des autorités russes puis françaises lors de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (26 avril 1986) est venue malheureusement justifier.

---

[163] Voir par exemple P. Lebreton *L'ex-croissance, les chemins de l'écologisme*, Paris, Denoël, 1978.
[164] Voir B. Commoner *L'encerclement*, 1971, trad. fr. Paris, Seuil, 1972, X.
[165] Dans *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel* (Paris, Seuil, 2017), F. Jarrige & T. Le Roux mettent particulièrement en lumière comment les experts scientifiques ont pu, depuis le XVIII° siècle, aussi bien lutter contre les pollutions industrielles que les cautionner.
[166] Voir M. Bosquet « De l'électro-nucléaire à l'électro-fascisme » *Le sauvage*, n° 20, avril 1975.

Alors que le nuage radioactif survolait l'Europe de l'Ouest, les autorités françaises déclarèrent contre toute évidence qu'il n'avait pas survolé le territoire national, s'étant arrêté ainsi, à les entendre, très exactement et de manière inexplicable à la frontière allemande ! Le survol du territoire français par le nuage ne sera officiellement reconnu que le 10 mai[167].

On a pu souligner, toutefois, qu'aujourd'hui la gestion du nucléaire est moins marquée par le secret que par l'irresponsabilité, de la part de politiques résolus à utiliser l'énergie nucléaire sans l'assumer publiquement. Des politiques qui laissent ainsi vieillir un parc de centrales qui, en France, a trente ans d'âge en moyenne, tout en prenant des engagements impossibles à tenir comme, avec la loi de transition énergétique de 2015, la promesse de réduire à court terme la part du nucléaire dans la production électrique de 75% à 50%. L'Allemagne qui s'y est résolument engagée a renoncé à réduire son utilisation du très polluant charbon et achetait (avant la crise énergétique de 2022), sans trop le dire, de l'électricité nucléaire à la France (laquelle, par ailleurs, achète aux Etats-Unis du gaz de schiste dont elle interdit jusqu'à la prospection sur son territoire).

En attendant la relève des énergies « propres », comme le solaire ou l'éolien, qui, produisant peu, cher et par intermittences, doivent être largement subventionnées et qui ne correspondent encore ainsi qu'à ce qu'il faut bien appeler des gaspillages, l'écologisme a permis des détournements massifs d'argent public, notamment avec les quotas de CO2. Tandis que des investisseurs privés, notamment dans les éoliennes, ont su transformer à leur profit en une lucrative rente la fiscalité imposée à l'ensemble des consommateurs d'électricité au titre du soutien au développement des énergies renouvelables.

Qui décide pour tout ce qui regarde la vie en commun ? Voilà une question que nos sociétés ne se posaient plus guère et que l'écologie a réveillée. Et cette autre aussi bien : quelle confiance accorder aux processus publics de gestion des risques ? En France, dans l'affaire du sang contaminé, un rapport du Sénat (1992) pouvait incriminer la non transparence du système – public – de transfusion sanguine ; les ambitions industrielles et les prétentions nationalistes des instituts de recherche (publics, eux aussi). Et encore, les affirmations aveugles de médecins célèbres et puissants convoqués comme experts. Lorsque la crise sanitaire éclata en 2020, les choses n'avaient pas vraiment changé…

Respecter la nature pour contraindre la violence humaine.

Nombre de revendications écologistes - volonté de connaître les dispositions d'urgences envisagées en cas d'accident nucléaire ; levée du "secret de fabrication" invoqué pour

[167] Voir J-P. Pharabod & J-P. Schapira *Les jeux de l'atome et du hasard*, Paris, Calmann-Lévy, 1988, p. 177 et sq & S. Topçu *La France nucléaire*, Paris, Seuil, 2013.

dissimuler la composition des effluents rejetés par les industries chimiques ; gestion publique des excédents agricoles dans un monde qui connaît la famine ; gaspillages inhérents à un mode de gestion technocratique[168] ; lutte contre l'obsolescence programmée[169] ; etc. - se comprennent comme un "désir d'exister comme être responsable dans le mouvement historique de la société"[170].

Nulle surprise si ces revendications saisissent le prétexte de la défense de l'environnement. Depuis Rousseau, la nature est en effet, selon une formule de François Dagognet, une idée sans grand contenu mais heureuse et servant principalement à limiter la violence humaine (*Nature*, 1990[171]).

Pour les "alternatifs" ainsi, qui forment une composante importante des Verts allemands, le problème fondamental est, à travers "l'arraisonnement de la nature" (une expression heideggérienne), la dégradation et l'aliénation des relations humaines. On a souvent souligné en ce sens que les Verts rassemblent toutes sortes de revendications, notamment féministes et pacifistes, fournissant ainsi à la société allemande le parti radicalement contestataire qui lui manquait depuis le discrédit du Parti communiste (interdit en 1956).

L'idée qu'un lien étroit unit la domination de l'homme sur la nature et celle de l'homme sur l'homme et sur la femme, a pu inspirer l'écoféminisme (K. J. Warren *The power and promise of ecofeminism*, 1979[172]). Et certains se sont attachés à multiplier les registres de l'écologie : environnement, rapports sociaux et même intersubjectivité, comme Félix Guattari (*Les trois écologies*, 1989[173]).

*

Pourtant, de telles revendications furent pratiquement abandonnées ou en tous cas beaucoup lissées dès lors que les mouvements écologistes se constituèrent en partis et accédèrent dans plusieurs pays à des responsabilités gouvernementales. Alors que les questions de protection environnementales sont désormais à la source d'une inflation considérable de normes bureaucratiques, s'agit-il seulement de nous faire accepter comme impératifs absolus

---

[168] Voir R. Dumont *L'utopie ou la mort*, Paris, Seuil, 1973.
[169] Elle est devenue un délit, en France, en 2015. Mais la charge de la preuve reste au consommateur, qui doit prouver que la durée de vie d'un bien est effectivement raccourcie, sans que cela puisse tenir à l'usage qu'il en a fait et que le producteur a effectivement utilisé une technique pour provoquer et programmer ce raccourcissement !
[170] Voir P. Acot *op. cit.*, p. 264.
[171] Paris, Vrin, 1990.
[172] *Environmental Ethics* 12, 1990, pp. 125-146.
[173] Paris, Galilée, 1989.

les efforts indispensables pour que s'accomplisse un nouveau cycle d'accumulation capitaliste, comme le soupçonnent certains ?[174]

En ce sens, les revendications d'une écologie progressiste et gouvernementale purent paraître bien fades et timorées aux tenants les plus radicaux de l'écologisme. En 1973, le philosophe australien Richard Routley posait que nos rapports à la nature ont d'autres limites que celles de nos capacités techniques. Que nous avons des devoirs envers elle, qui dispose ainsi de droits (*Is there a need for a new, an environmental, ethics?*[175]).

*

La deep ecology.

Pour les formes les plus radicales de l'écologie, que l'on regroupe sous l'appellation de *deep ecology* – une expression du philosophe norvégien Arne Naess (*The shallow and the deep: long-range ecology movements*, 1973[176]) - le maître mot est le respect dû au Tout de la nature, à la Terre, à la biosphère[177]. De là, la définition d'une "éthique de l'environnement", par opposition au simple souci de la gestion de l'environnement[178] - souci parfois dénoncé comme un ultime rempart face à une véritable peur de la nature[179].

La dégradation de la nature renvoie à la peur que nous avons de nous-mêmes, explique-t-on en effet. Car l'homme tend à détruire ce qui lui fait peur, souligne François Terrasson. La nature sauvage est une porte ouverte sur notre inconscient émotionnel refoulé. Les hommes identifient une nature en eux-mêmes, qu'ils traitent de la même façon que la nature extérieure. Les sociétés qui détruisent la nature sont aussi des sociétés de répression émotive (*La peur de la nature*, 1988).

Et nos sociétés ? Il faudrait donc croire qu'elles ne détruisent plus la nature ou bien qu'elles répriment fortement les émotions. Ce dont le moindre programme tv amène pourtant à douter ! Les schémas d'interprétation simplets de la psychanalyse politique atteignent vite leurs limites.

---

[174] Voir R. Riesel & J. Semprun *Catastrophisme, administration du désastre et soumission durable*, Paris, Ed. de l'encyclopédie des nuisances, 2008.
[175] *Proceedings of the XV World Congress of Philosophy* n° 1, Varna, Bulgaria, 1973, pp. 205-210.
[176] trad.fr. résumée de cet article in (collectif) *Ethique de l'environnement*, Paris, Vrin, 2007.
[177] Pour une présentation, voir F. De Roose & P. Van Parijs *La pensée écologiste. Essai d'inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*, Bruxelles, De Boeck Université, 1991.
[178] Voir C. Larrère *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 1997.
[179] Voir F. Terrasson *La peur de la nature*, 1988, Paris, Ed. Sang de la Terre, 1997 & *La civilisation anti-nature*, Paris, Ed. du Rocher, 1994.

John Baird Callicot a forgé la dénomination « éthique de l'environnement » (la revue *Environmental Ethics*, où fut d'abord publié l'essentiel de la littérature sur ce thème, a été créée en 1979).

D'abord apôtre d'un biocentrisme radical (*Elements for an environmental ethic: moral considerability and the biotic communauty*, 1979[180]), J. B. Callicot a ensuite atténué sa position. L'article "Environnement", qu'il a rédigé en 1992 pour le *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (1996[181]) de M. Canto-Sperber (Dir), est quelque peu désenchanté. L'éthique de l'environnement, de fait, paraît encore à l'entendre relever davantage d'une idée directrice que d'une éthique positive[182].

Biocentrisme.

La définition d'une éthique de l'environnement est fondée sur une reconnaissance morale et un transfert de droit - la distinction entre les deux étant souvent des plus confuses dans la littérature consacrée à ce sujet - de l'homme aux autres espèces vivantes, voir à la nature dans ses différents ensembles. L'idée est que tous les vivants et les ensembles qu'ils forment, comme les espèces, possèdent une égale « valeur intrinsèque », fondée sur leur volonté à se prolonger eux-mêmes. L'expression vient de Kant : possède une valeur intrinsèque tout ce qui doit être reconnu comme une fin en soi[183].

Dès 1936, ainsi, Walter Taylor lançait l'idée d'une "constitution écologique", d'une "déclaration d'interdépendance" entre les plantes, les animaux et leur environnement (*What is ecology and what good is it ?*[184]). De là le biocentrisme pour lequel la défense de la nature a la priorité sur tout puisqu'elle représente Tout, ce qui revient à dire que les obligations vis-à-vis de la communauté biotique peuvent l'emporter sur les obligations vis-à-vis des autres hommes et peuvent conduire à contraindre ces derniers.

---

[180] *Environmental Ethics*, 1, 1979, pp. 71-81.
[181] Paris, PUF, 1996.
[182] Voir W. Cronon (ed) *Uncommon Grounds. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton a Co., 1995 ; H-S. Afeissa *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Paris, Vrin, 2007 ; D. Jamieson *Ethics and the Environment. An Introduction*, Cambridge University Press, 2008.
[183] Voir H. Rolston III *Conserving natural value*, New York, Columbia University Press, 1994 ; *Terre objective* (trad. fr. Paris, Ed. Dehors, 2017) & A. Weston *Beyond intrinsic value: pragmatism in Environmental Ethics* in A. Light & E. Katz (eds) *Environmental Pragmatism*, New York, Routledge, 1996.
[184] *Ecology* 17 (3), 1936, pp. 333-346.

Le problème se pose de nos jours de manière particulièrement aiguë dans le cas des pays du tiers-monde, dont on sait qu'ils renâclent souvent à suivre les prescriptions édictées en matière d'environnement. Comment en effet arbitrer entre sauvegarde de la nature et développement ? Faut-il par exemple figer de larges parties du continent africain dans leur état actuel et en faire autant de parcs naturels pour les touristes occidentaux, au prétexte que « la nature » ne saurait supporter davantage de développement humain ? Le tiers de la superficie de la Zambie ou de l'Ouganda ont déjà été transformés en parcs, lesquels couvriraient 11,5% de la surface de la planète. Souvenons-nous que la nature est d'abord une réserve de monde face aux autres…

La multiplication des parcs nationaux et aires protégées – que certains voudraient voir représenter plus de 30% de la surface terrestre – particulièrement en Afrique et en Asie du Sud a été dénoncée par des ONG comme allant à l'encontre des droits humains les plus élémentaires. Certains n'y voient qu'un accaparement des terres digne de l'époque coloniale.

*

Ecocentrisme.

Moins radical, l'écocentrisme se veut distinct du biocentrisme. Il s'enracine de manière privilégiée dans l'œuvre d'Aldo Leopold (*Almanach d'un Comté des sables*, 1949[185]). Leopold était un chasseur, cherchant à se mettre à la place du gibier pour prévoir son comportement et le piéger. Cela le conduisit à percevoir son environnement immédiat comme un ensemble. Jusqu'à "penser comme une montagne" et définir une *land ethic* appropriée aux unités naturelles locales et applicable à une communauté regroupant l'ensemble de la biosphère. L'idée, défendue notamment par Baird Callicott, est qu'il faut reconnaitre une valeur non à des éléments séparés mais à l'ensemble qu'ils forment, à des communautés biotiques (*Ethique de la Terre*, 2010[186]).

L'écocentrisme tente ainsi d'adopter le point de vue des communautés naturelles dont l'existence détermine le devoir de chacun de leurs membres. La morale humaine, soutient-il, peut être fondée du point de vue des diverses communautés, y compris biotiques, au sein desquelles l'homme s'insère. A rebours des principes écologiques, cela ne revient-il pas

[185] trad. fr. Paris, Aubier, 1995.
[186] Marseille, Éditions Wildproject, 2011.

néanmoins à figer les hommes dans leur environnement et, finalement, dans leur propre histoire ?

Sur le site de l'Unesco, on lit ainsi que le paysage de Koutammakou, au nord-est du Togo, est menacé dans son intégrité séculaire par des « agressions » : l'éducation, la centralisation du pouvoir administratif, les religions, le tourisme, la monétarisation, et l'apparition de nouveaux besoins au sein de la société tammari locale. L'Unesco a donc décidé, au titre d'un plan de conservation et de gestion du Koutammakou, d'interdire à cette société d'évoluer et de participer à l'histoire, puisqu'il s'agit de protéger « les pratiques traditionnelles qui couvrent non seulement des processus techniques, mais aussi des observances sociales ayant des répercussions sur la gestion de la terre ». Ce qui comprend « le respect des ancêtres ; l'observance de tabous et de restrictions ; l'obéissance absolue aux anciens, aux chefs religieux et aux chefs de clans ; la perpétuation des règles traditionnelles, réaffirmées par les cérémonies d'initiation ; les rôles soigneusement prescrits de chaque membre de clan ; et la perpétuation du respect des valeurs tangibles et immatérielles associées au paysage ». Ici, nous avons quitté la pensée écologique d'un environnement pour revenir à une vision traditionnelle de la nature comme cosmos et clôture.

*

Limites de ces approches.

Au total, l'idée d'une éthique de l'environnement - qu'elle soit bio ou écocentrique - est de retirer à l'humanité son privilège de droit par rapport au reste de la nature. Le problème central des théories morales modernes, affirme-t-elle, est en effet de savoir pourquoi l'humanité serait la seule à pouvoir compter au point de vue moral ou juridique.

Une telle remarque peut paraître séduisante par le bouleversement radical qu'elle semble apporter. Toutefois, la morale ne pouvant certainement pas être l'imposition d'un code de conduite extérieur à qui en est le sujet et la nature ne se prononçant guère pour faire valoir ses propres valeurs, il n'est guère surprenant qu'en fait de code de conduite, l'éthique de l'environnement ne puisse que rencontrer un évident problème : les normes qu'elles prête à la nature sont éminemment humaines ! Pour un auteur, ainsi, le concept de biodiversité pose la question de notre rapport à l'autre que nous-mêmes. C'est donc un concept pleinement et

uniquement humain, qui invite néanmoins, selon l'auteur, à repousser les frontières de la moralité au-delà de l'espèce ![187]

Callicot (article cité), affirme qu'il ne faut pas causer de façon gratuite ou frivole des dommages aux autres vivants mais qu'on peut les tuer en cas de légitime défense ou dans un but louable (!). On peut évidemment se demander ce qu'ont de "naturel" de telles prescriptions, relevant du subjectivisme éthique le plus plat. En regard, les morales que les héros de Sade se plaisaient à édicter au nom de la nature étaient bien plus terrifiantes et bien plus amusantes !

L'éthique de l'environnement a connu d'assez nombreux avatars ; comme ce *Contrat naturel* proposé par Michel Serres (1990[188]), qui soutient que l'on peut passer contrat avec la nature par l'intermédiaire de ses représentants : les scientifiques qui l'étudient. M. Serres, note Callicot, transforme le problème moral du rapport de l'homme à la nature en une simple question quant à la liaison des autorités politiques et des institutions scientifiques en matière d'environnement. Réflexe technocratique bien français, pourrait-on ajouter. Reste que la fatuité et la grandiloquence de l'ouvrage étant à l'exacte mesure de l'indigence de ses réflexions, ce *Contrat naturel* est l'un des plus splendides "nanars" des lettres françaises ces dernières années et il serait dommage de le rater... Depuis, Michel Serres a continué à célébrer la nature, retrouvant une perspective toute romantique, c'est-à-dire trouvant là l'occasion de parler surtout de soi mais en élevant son moi à une dimension cosmique – voir notamment *Biogée* (2010[189]).

Le comble est que le point de vue désigné et rejeté comme anthropocentrique par Callicot - qui revient à poser qu'il n'y a pas de distinction entre l'homme et son milieu de sorte que la destruction de l'un mène à la ruine de l'autre et que c'est pour son propre bien que l'homme doit veiller à préserver son environnement - ce point de vue paraît finalement bien davantage reposer sur un principe écologique au sens propre. On le trouvera sans doute immoral mais *réfléchir en termes « naturels » n'invite-t-il pas justement à revenir à une pensée ramenant tout bien et mal à l'intérêt individuel immédiat ? Pour l'éviter, il faut prêter à la Nature une sagesse et des intentions. Il faut en quelque sorte la déifier. Mais une telle régression est encore humaine, trop humaine*.

---

[187] Voir V. Maris *Philosophie de la biodiversité*, Paris, Buchet Chastel, 2012. Voir également R. Billé, P. Cury, M. Loreau & V. Maris *Biodiversité : vers une sixième extinction de masse*, La Ville Brûle, 2014 & P. de Wever & B. David *La biodiversité de crise en crise*, Paris, A. Michel, 2015.
[188] Paris, F. Bourin, 1990.
[189] Paris, Le Pommier/Ed. Dialogues, 2010.

L'antihumanisme affiché et volontiers provocateur de l'écocentrisme et du biocentrisme a été vivement critiqué[190]. C'est peut-être beaucoup lui accorder. Malgré l'abondante littérature qu'elle a inspirée et le fait qu'elle soit devenue une composante à part entière des institutions académiques et universitaires anglo-saxonnes, l'éthique environnementale ne semble pas avoir vraiment dépassé la controverse universitaire et évoque davantage les querelles scolastiques autour de la question du sexe des anges que la dérive fasciste à laquelle certains l'assimilent[191].

On peut malheureusement juger de la même manière les intéressants mais très naïfs essais d'histoire environnementale[192].

Par ailleurs, on a pu se demander au nom de quoi l'homme devrait s'effacer devant la Nature et la défendre non pour son propre intérêt (assurer sa survie notamment, ou son développement) mais pour elle-même ? Quelle valeur la nature représente-t-elle en elle-même ? S'agit-il d'une nouvelle idole ? Devons-nous l'adorer comme un dieu ? Si l'écocentrisme revient à souligner que chaque homme n'est qu'une partie de la nature et que celle-ci n'appartient à aucun de nous, cela peut sans doute inspirer des comportements vertueux mais, intellectuellement, ce n'est qu'une trivialité assez peu féconde. En revanche, s'il prétend parler en quelque sorte à la place de la nature, de son point de vue, l'écocentrisme est une gageure plutôt ridicule, puisque la nature est un concept que les hommes régissent entièrement – ce qui signifie qu'il n'a de sens qu'en rapport à eux.

La thématique de la biodiversité l'illustre particulièrement. Pourquoi, en soi, devrait-elle être défendue ? Si on veut lui trouver des raisons, il est pratiquement impossible de ne pas référer celle-ci à une utilité par rapport à nous ou à un état de compréhension des choses que nos connaissances instituent. On dira ainsi que, sur les centaines de milliers d'espèces dont on ne sait encore rien ou très peu de choses, certaines recèlent probablement des molécules qui seront utiles pour soigner ou nourrir les humains. Ou bien on soulignera que notre faible connaissance des interactions synécologiques au sein des écosystèmes généralisés, c'est-à-dire

---

[190] Voir particulièrement L. Ferry *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset, 1992.

[191] Voir M. Zimmerman *Contesting Earth's Future: Radical Ecology in the Postmodern Age*, Berkeley, University of California Press, 1994. L'auteur rapproche les thèmes de la *Deep Ecology* de ceux de la philosophie de Martin Heidegger et du nazisme.

[192] Voir par exemple W. Cronon *Nature et récits* (trad. fr. Paris, Ed. Dehors, 2016), G. Quenet *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?* (Seyssel, Champ Vallon, 2017) ou L. Testot *Cataclysmes. Une histoire environnementale de l'humanité* (Paris, Payot, 2017).

comportant un très grand nombre d'espèces, devrait inciter à la précaution car nous ignorons encore à peu près tout des effets que la perturbation de ces écosystèmes pourraient produire sur le climat, l'hydrologie ou la prolifération d'organismes indésirables. Les arguments les moins utilitaristes, enfin, mettront l'accent sur l'avantage évolutif de la diversité génétique dans l'adaptation des organismes – un argument scientifique, donc éminemment humain.

Pour comprendre pourquoi l'écocentrisme peut séduire – jusqu'à conduire au « martyre »[193] - et les interventions des hommes sur la nature être systématiquement décriées, il faut se souvenir que pour les Romantiques déjà, le culte de la Nature n'était autre qu'une adoration de soi-même (voir la section précédente 2. 5. II). Il s'agissait d'égaler le moi au monde et cela est très clair chez Arne Naess notamment (*Ecologie, communauté et style de vie*, 2008[194]).

Il faut cesser de croire que la richesse du monde que nous sentons est une projection créée par les hommes, écrit Naess. Il faut rendre à la nature ses qualités (qui sont pourtant celles que nous lui prêtons !). La nature devient ainsi une réalité sensorielle dotée d'un vrai statut ontologique et il n'y a pas de sujet, estime Naess, qui serait face à la nature. Des « gestalts subordonnées » lient je et non-je dans un même Tout.

Pourquoi poser un sujet autonome, en effet, si la nature est nous-mêmes ? Si elle est exactement ce que nous percevons d'elle, tel que nous le percevons? A ce compte, je peux bien estimer que la joie n'est pas ma joie mais un « joyeux » qui ne dépend que de lui-même. La noirceur est. Elle n'est pas dans notre conscience seulement. Mais de la sorte, nous donnons simplement une dimension cosmique à nos sentiments subjectifs !

Le biocentrisme aboutit ainsi à une fermeture solipsiste radicale : la nature est ma nature puisqu'elle est ce que j'en perçois et ressens et si vous ne la voyez pas, c'est que vous êtes aveugles ou aveuglé par vos préjugés. *L'écologie profonde, annonce Naess, vise une réorganisation substantielle de notre civilisation tout entière. Me voilà devenu ainsi le maitre du monde, estimant très logiquement qu'un changement profond de mentalité s'impose chez les autres pour qu'ils rejoignent mon point de vue !* Un changement sans lequel, estime Naess – qui dénonce les dangers de l'écologisme – l'écologie n'est qu'une liste sans fin de directives

[193] Julia Butterfly Hill a vécu 738 jours dans un séquoia pour empêcher qu'il ne soit abattu.
[194] trad. fr. Paris, Ed. MF, 2008.

et d'interdictions. Cela revient à dire que, si nous partageons tous la même vision des choses, il ne sera pas besoin de fixer des interdits, que chacun reconnaitra comme autant de nécessités. La question de savoir quelle vision de la nature devrait être retenue en l'occurrence ne reçoit cependant aucune réponse. Il suffit à Naess d'assurer – comme le faisaient les auteurs romantiques – que nos visions, ou plutôt « ses » visions, sont bien « la » nature. Le biocentrisme verse ainsi, de manière paradoxale, dans *un total subjectivisme, qui permet de parler au nom de la nature* et de défendre ses « droits ». Mais il ne le réalise pas.

Pas davantage que ceux qui estiment que l'art doit désormais se mettre à l'école de la nature[195]. Pour Hegel, la plus mauvaise idée qui traverse l'esprit d'un homme est meilleure et plus élevée que la plus grande production de la nature (voir 2. 5. 5.). Selon un auteur, « une telle déclaration montre la démesure de l'orgueil humain »[196] ; un auteur qui loue la nature d'un point de vue esthétique, totalement subjectif donc, ce dont il ne se rend pas compte. La Nature, sous nos yeux, redevient un mythe.

*

C) La gestion de l'environnement

2. 5. 30.

En 1970, une association écologiste américaine, le Sierra Club (créé à l'origine par John Muir), portait plainte contre le permis accordé à la société Walt Disney d'exploiter une vallée sauvage dans la Sierra Nevada. Le Sierra Club arguait que le projet de Disney menaçait de détruire l'esthétique et l'équilibre naturels de la vallée. Sa plainte fut jugée irrecevable au principe qu'il ne pouvait faire valoir aucun intérêt lésé. L'affaire alla en appel et le juriste Charles Stone proposa alors que la vallée soit reconnue comme une personne juridique. Qu'aux arbres, en définitive, soit accordé le droit d'ester en justice - seule solution, d'un point de vue légal selon lui, pour lutter contre les atteintes au milieu ayant lieu dans des zones où nul

[195] Voir R. Hepburn *Contemporary Aesthetics and the neglect of Natural Beauty* in B. Williams & A. Montefiore (ed) *British Analytical Philosophy*, London, Routledge, 1966.
[196] A. Lacroix *Devant la beauté de la nature*, 2018, Paris, Flammarion, 2021, p. 19.

intérêt humain immédiat n'est lésé (*Should Trees have Standing*, 1974[197]). La Cour suprême ne rejeta cette thèse que par quatre voix contre trois.

En 1973, une marée noire saccagea une forêt marécageuse a priori sans valeur à Porto Rico. Les autorités de l'île demandèrent néanmoins réparation au titre de "tuteur" de la nature locale. Elles obtinrent des dommages et intérêts. C'était là une première reconnaissance d'un droit de la nature à exister pour elle-même et non par rapport à l'activité humaine[198].

Une nouvelle catégorie de plaignants. Quand l'intérêt général ne s'exprime pas - ce qui est très souvent le cas face aux nuisances environnementales - les intérêts collectifs doivent pouvoir être défendus par quelques particuliers.

Dans la mesure où se porter en justice est un acte individuel fondé sur un préjudice, le problème en matière d'environnement est dans de nombreux cas de désigner précisément la victime et les coupables d'une nuisance d'envergure. Le droit de l'environnement, en d'autres termes, ne peut être fondé que sur la notion de dommage collectif. Cependant, traditionnellement dans un pays comme la France, aucun particulier ne peut demander réparation d'une atteinte à l'intérêt général, dont la défense relève du monopole du Parquet.

La première évolution majeure du droit de l'environnement aura donc été de reconnaître une catégorie intermédiaire de plaignants, les associations de défense de l'environnement, qui peuvent agir en justice pour défendre les intérêts, même indirects, qu'elles représentent. Cela revient à reconnaître *des intérêts collectifs qui ne se confondent pas avec l'intérêt général* - particulièrement lorsque ce dernier ne parvient pas à être formé, ce qui est fréquemment le cas face aux nuisances environnementales : on les déplore de manière générale mais peu modifieront leur comportement individuel pour autant. Bien que tous se rendent compte que le bien commun dont ils profitent s'appauvrit, chacun continue à cultiver son propre intérêt car celui qui serait le premier à modifier son comportement serait (ou se sentirait) défavorisé par rapport aux autres. Une telle situation a été nommée "tragédie des communaux"[199].

Face au saccage d'un site, le droit de l'environnement permet donc à une association de particuliers de défendre un intérêt collectif. Et la notion d'écocide a été formée : un délit contre

[197] Voir F. Ost *La nature hors-la-loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, 1995, p. 172 et sq.
[198] Voir B. Edelman & M-A. Hermitte (Ed) *L'homme, la nature et le droit*, Paris, C. Bourgois, 1988.
[199] Voir G. Hardin « The tragedy of the commons » *Science* vol. 162, 1968, pp. 1243-1248.

l'environnement est punissable s'il a été intentionnel. La nature est ainsi considérée comme un bien commun. De là - et comme pour l'éthique de l'environnement - certains se sont alarmés de l'évolution d'un droit qui paraît accorder des droits à la nature. Un peu comme dans l'ancien droit germanique les arbres étaient sujets de droit ou comme, jusqu'au XVIII° siècle, en Europe, on jugeait les animaux (voir 3. 2. II.).

En 2008, l'Equateur a inscrit dans sa Constitution la personnalité juridique de la Nature, dotée ainsi de droits divers et l'on n'a pas manqué de rapporter cette « Nature » à la Déesse-mère Pachamama encore célébrée en beaucoup d'endroits en Amérique latine. En 2017, la Cour Suprême de l'Etat de l'Uttarakhand en Inde aurait reconnu la personnalité juridique à deux fleuves (le Gagne et le Yamuna) et il en aurait été de même en Nouvelle-Zélande pour le Whanganui.

On peut néanmoins remarquer que toute l'évolution du droit moderne tend à poser le respect d'une altérité limitant l'action des individus et assurant, en retour, leurs propres droits. Exactement comme le respect de la liberté d'autrui permet de préserver la mienne. Le droit de l'environnement ne semble pas s'écarter de cette démarche[200]. Il pose *la nature comme une limite aux empiètements d'autrui*. Dans ce contexte, la notion juridique de dommage peut paraître restrictive pour caractériser les agressions contre l'environnement et certains plaident pour la reconnaissance de la notion de nuisance au titre d'une catégorie juridique autonome[201]. En tout ceci, néanmoins, le droit de l'environnement sert bien la défense des intérêts humains. Mais des intérêts considérablement élargis - collectifs et non plus individuels, éventuellement trans-générationnels – en même temps que la notion de biens communs. Etendue à des espaces dont on ne tire aucun profit immédiat (ou plutôt sans que la variable de profits éventuels l'emporte en droit face à la défense de ces biens) et dont la communauté est finalement planétaire. *La réflexion sur la protection de l'environnement force à admettre que la défense des libertés individuelles est désormais conditionnée par des actions collectives dont l'échelle n'est plus nationale ou étatique*[202].

*

[200] Il en va sans doute différemment des droits reconnus aux animaux. Mais cela relève d'une autre inspiration (voir 3. 2. 25.).
[201] Voir F. Caballero *Essai sur la notion juridique de nuisance*, Paris, LGDJ, 1981.
[202] Voir S. Audier *La cité écologique. Pour un éco-républicanisme*, Paris, La Découverte, 2020.

Nouvelles approches des nuisances environnementales.

En ce sens, l'autre évolution majeure du droit de l'environnement tiendra à la prise de conscience du caractère transnational des dangers. En 1972, la Conférence de Stockholm sur l'environnement prenait ainsi acte de la nécessaire solidarité transnationale et trans-générationnelle, concernant les nuisances environnementales. Pour la première fois, a-t-on écrit, la perception d'un danger environnemental n'était plus seulement locale[203].

La tendance a ainsi été de changer le statut juridique des espaces ne relevant pas de la souveraineté d'un Etat de celui de *res nullius*, bien n'appartenant à personne - la haute mer, par exemple, où les pétroliers peuvent en toute impunité vider leur soutes après dégazage - à celui de *res communis*, bien commun à tous. Classiquement, le premier est réputé appropriable et peut avoir un maître, le second est inaliénable (la lumière du soleil, par exemple).

Ce fut notamment le cas avec le Traité de l'Antarctique du 1er décembre 1959, confirmé par la Convention de Canberra du 20 mai 1980 ; le Traité du 27 janvier 1967 sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ou la Convention de Genève du 13 novembre 1973 relative à la pollution atmosphérique transfrontière.

De là, le droit de l'environnement s'est naturellement porté, au-delà de dommages ponctuels, sur des actions susceptibles de nourrir ou de ne pas suffisamment prévenir le changement climatique. De 2010 à 2020, plus de 900 procès « climatiques » auraient ainsi eu lieu dans le monde : l'écologie politique tend ainsi à se concentrer sur le terrain juridique[204]. Jusqu'à ce que la Cour suprême des Pays-Bas enjoigne à l'Etat néerlandais de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, selon les objectifs de l'Accord de Paris de 2015, au nom de la protection des droits de l'homme.

Et quant à codifier les règles du droit de détruire les ressources d'environnement deux tendances principales se sont à ce stade distinguées : 1) l'idée d'imposer des dédommagements aux "destructeurs" en regard d'une évaluation légale des ressources[205] ; 2) le principe de

[203] Voir M. Chemillier-Gendreau « Le droit international et le rapport des sociétés modernes à la nature » *L'homme et la société. Revue internationale de recherche et de synthèse en sciences sociales* n° 91/92, 1989, pp. 31-43.
[204] Voir M. Torre-Schaub *Justice climatique. Procès et actions*, Paris, CNRS, 2020.
[205] Voir M. Rémond-Gouilloud *Du droit de détruire. Essai sur le droit de l'environnement*, Paris, PUF, 1989.

précaution ou volonté d'institutionnaliser la prudence pour limiter au maximum les risques de dégradation des milieux naturels, faute de véritablement pouvoir prévenir ces risques, compte tenu de l'incertitude des connaissances. Dès lors que ces principes ont été introduits dans la Constitution d'un pays comme la France (en 2005), le droit de l'environnement a été reconnu au fondement de l'ordre juridique.

*

Un marché du droit de polluer.

Dans le cadre du Protocole signé à Kyoto en décembre 1997, qui engageait 38 nations développées à réduire de 5,2% leurs émissions de six gaz à effet de serre avant 2008, les USA ont plaidé pour l'instauration d'un marché de la pollution fondé sur une cotation réglementaire de la tonne de gaz carbonique. Dans le respect des limites fixées à Kyoto, chaque pays s'est vu ainsi reconnaître une sorte de droit à polluer qu'il est à même de répartir entre ses agents économiques. Dès lors, l'approche américaine suggérait qu'à travers un marché organisé, ceux qui polluent moins que prévu puissent vendre ce surplus de droit à d'autres. Une approche qui revient à faire de la pollution une matière première de production dont le coût peut être réduit. Quelques entreprises américaines avaient déjà mis en place entre elles un tel système. Dès 1992, ainsi, l'Agence pour la protection de l'environnement américaine lançait le programme "Acid rain" définissant pour les centrales thermiques productrices de dioxyde de soufre (agent responsable des pluies acides) des quotas négociables entre elles sur le Chicago Board of Trade et ceci alors même qu'apparaissaient de nouvelles technologies moins polluantes. En 2002, le programme constatait une baisse de 22% des émissions de soufre depuis 1980.

Selon une telle vision, les dégradations de l'environnement sont dues à des défaillances de marché. *Les biens naturels, en effet, n'ayant ni propriétaires ni prix, constituent des externalités et sont soumis au gaspillage. Il convient donc de les internaliser, c'est-à-dire de définir des droits de propriété et de permettre à des marchés de révéler leurs prix grâce au jeu de l'offre et de la demande*[206]. L'idée fut notamment défendue par l'économiste Ronald Coase, plaidant pour l'attribution de droits sur les biens comm et la possibilité d'échanger ces droits

[206] Voir, pour une vision critique, J. Gadrey & A. Lalucq *Faut-il donner un prix à la nature ?*, Paris, Les Petits Matins, 2015.

sur un marché. On peut ainsi distribuer des droits à disposer d'un air suffisamment pur. Dès lors, si une entreprise le pollue, ceux qui subissent cette situation pourront demander l'arrêt de l'activité ou vendre leurs droits à l'entreprise, l'Etat se contentant seulement de garantir les droits de chacun (*The problem of social cost*, 1960[207])Cependant, les résultats n'ont guère été à la hauteur des attentes.

En 2003, une Directive de l'Union européenne a permis l'installation de bourses de CO_2. En 2005, les Etats membres de l'Union européenne ont ensuite établi un Plan national d'allocation des quotas de CO_2 recensant leurs principaux sites émetteurs et leur allouant des quotas d'émission. Un an après, le marché du CO_2 s'effondrait, les quotas ne donnant guère lieu à échange, étant à peine utilisés… Ceci tenait à la largesse avec laquelle ils avaient été définis par des Etats soucieux de ne pas pénaliser leurs industries. Au total, le prix du carbone a toujours été loin d'atteindre celui qui serait nécessaire pour freiner ne serait-ce que l'exploitation des centrales à charbon les plus polluantes. C'est à ce point que le Royaume-Uni a décidé d'ajouter une taxe carbone au prix de marché européen pour le compenser. La Commission européenne, elle, a décidé la création d'une « réserve de stabilité » pour y loger une partie des quotas excédentaires en 2019 ! Au total, si la démarche est intéressante, il est difficile d'apprécier le bilan des bourses de CO2, qui ont par ailleurs donné lieux à d'importants détournements d'argent.

En regard, dans un pays de tradition administrative comme la France, où l'idée que l'intérêt général peut être défendu par le comportement des particuliers eux-mêmes n'est guère reçue, on aura d'abord préféré définir un nouvel impôt ou écotaxe (Taxe Générale sur les Activités Polluantes, 1999) et la possibilité pour les entreprises de négocier avec l'administration des objectifs de réduction de leurs activités polluantes (sachant qu'il n'est pourtant guère admis que l'administration française puisse s'engager par contrat à aménager l'exercice de ses pouvoirs de police, ce qui est un facteur d'incertitude pour les entreprises). En France, tout est dit quand un nouvel impôt est défini. Mais que fera l'Etat ? En 2017, les émissions de CO2 ont continué à augmenter (+3,2%) comme auparavant et, fin 2018, les plafonds d'émissions industriels ont été – discrètement – relevés de 6%.

Malgré le consensus politique qui s'est instauré quant à l'urgence des mesures environnementales et alors que l'écologie invite, nous l'avons vu, à revoir les modes de gestion collective, la logique classique de l'action publique – qui se traduit d'abord par de

[207] *Journal of Law & Economics* vol. 3, October 1960. Célèbre, l'article se trouve facilement en ligne.

nouvelles taxations ; lesquelles ont suscité en France de fortes contestations populaires (« bérets rouges », « gilets jaunes ») – ne parait plus suffisante. D'autant plus qu'elle rencontre une première limite déterminante : le manque d'indicateurs d'efficacité, de suivi et même d'estimation des nuisances.

*

La difficile estimation des nuisances.

Le droit de l'environnement a très rapidement connu une inflation technocratique. En Europe, comme aux Etats-Unis, il n'est plus guère de secteurs d'activité dont la réglementation ne soit truffée de dispositions à vocation écologique (espaces réservés, quotas de capture, seuils d'émission tolérés, etc.). Malgré cela, malgré la bonne volonté affichée des Etats, circonvenir les nuisances environnementales demeure très difficile. En juin 1992, le sommet de Rio avait conduit à la signature de trois conventions sur le climat, la désertification et la biodiversité. Cinq ans plus tard, le sommet de New York prenait acte du peu d'effet de ces mesures, pourtant votées par la plupart des Etats. Depuis 1992, l'émission de gaz à effet de serre n'a pas cessé de croître à peu près dans tous les pays.

Toutefois, au cours des dernières décennies, toutes les prévisions catastrophiques qui ont été faites se sont révélées erronées ! En 1982, on annonçait un désastre écologique aussi conséquent qu'une guerre nucléaire avant vingt ans. En 1989, plusieurs nations devaient être englouties sous l'augmentation du niveau des océans avant 2000, etc. Dès lors, un certain catastrophisme climatique peut être dénoncé[208].

On ne peut également oublier qu'au début des années 80, certains craignaient plutôt… un refroidissement global, l'imminence d'une nouvelle ère glaciaire. Ceci tenant notamment aux calculs de l'astronome Milutin Milankovitch concernant les variations des orbites terrestres en liaison avec les phases passées de refroidissement.

Il convient par ailleurs de souligner que la peur d'une dégradation générale du climat n'a rien de nouveau : « les saisons ne se font plus ! » ; « la bombe détraque le climat », disait-on volontiers au milieu du XX°

[208] Voir Y. Lenoir *Climat de panique*, Paris, Ed. Favre, 2001.

siècle. Mais de telles peurs sont beaucoup plus anciennes[209]. Et si les romans reposant sur une catastrophe climatique sont assez nombreux de nos jours[210], l'un des premiers fut celui de Ramuz *Présence de la mort* dès 1922[211].

Pour le Groupe Interprofessionnel sur l'Evolution du Climat (GIEC), qui réunit de nombreux experts mondiaux, l'influence humaine sur le climat est certaine. Elle entraînera une évolution climatique dont on ne pourra au mieux que limiter l'ampleur. Pourtant, certains soulignent que le lien de cause à effet entre le réchauffement du climat et l'augmentation des rejets de gaz carbonique en provenance des combustibles fossiles (charbon, pétrole) et provoquant un effet de serre n'est pas démontré de manière absolue[212].

Ceux qui mettent ainsi en question le fait que l'effet de serre fournirait l'explication directe au réchauffement climatique se fondent surtout sur l'étude de l'air ancien emprisonné dans les calottes glaciaires ces derniers 150 000 ans. Il existe en effet sur ce laps de temps, deux périodes de 10 000 ans où un phénomène de réchauffement est constaté qu'on ne peut évidemment attribuer à une pollution industrielle. Il est vrai que les neiges du Kilimandjaro fondent et pourraient bien disparaître d'ici quelques années. Mais elles ont commencé à reculer dès le début du XX° siècle.

Le XX° siècle aura été le plus chaud de son millénaire, affirment certains et les plus hauts pics de température ont été enregistrés après 1991. Toutefois, la tendance semble s'être inversée depuis 2015. La canicule de l'été 2003 a provoqué 14 800 décès prématurés en France. Mais la zone la plus brûlante fut alors exactement la même que lors des sécheresses de 1704-1706 et 1718-1719[213].

Cependant, le débat a rapidement été clos et un large consensus s'est instauré pour constater (sinon pour agir réellement contre) l'urgence climatique. Un consensus particulièrement soutenu par les Etats-Unis (à l'exception de l'intermède de la présidence de

---

[209] Voir J-B. Fressoz & F. Locher *Les révoltes du ciel : une histoire du changement climatique XVe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2020.
[210] Voir par exemple J-M. Ligny *Exodes*, Nantes, L'Atalante, 2012.
[211] Genève, Georg & Cie, 1922.
[212] Voir C. Allègre *Ecologie des villes. Ecologie des champs*, Paris, Fayard, 1993.
[213] Voir E. Le Roy Ladurie *Histoire humaine et comparée du climat*, 2 volumes, Paris, Fayard, 2004-2006. L'ouvrage s'attache à montrer qu'il n'y a pas de lien causal entre fluctuations climatiques et phénomènes historiques. Voir également E. Le Roy Ladurie, D. Rousseau & A. Vasak *Les fluctuations du climat. De l'an mil à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2011.

Donald Trump) et leurs alliés (l'urgence climatique rallie en fait surtout les Etats partenaires de l'OTAN).

Si l'écologie pouvait être un mouvement politique et scientifique, c'est-à-dire à la fois critique et contestataire, le renversement, en quelques années, a été complet. L'urgence climatique, désormais, est partout. Les plus grandes multinationales la proclament. Les plus grands fonds d'investissements veulent financer des projets « propres ». Les institutions internationales, comme l'ONU, lui organisent des « grandes messes », conduites par les Etats occidentaux.

De critique, la conscience environnementale est devenue consensuelle. Non tant pour agir – nous l'avons dit, les mesures réelles ne suivent guère les discours – que pour se propager. Dès lors, il n'est plus de débat scientifique possible qui amènerait à mettre en question l'urgence proclamée.

Manque de mise à l'épreuve délibérée et organisée des résultats, affirmations tranchées et ne souffrant aucun doute sur des sujets particulièrement complexes, rejet violent et procès en mauvaise foi ou en bêtise de tous ceux qui ne sont pas d'accord ou émettent simplement des réserves - nommés péjorativement « climato-sceptiques » - argument d'autorité fondé sur le nombre importants d'experts partageant le même point de vue : force est malheureusement de constater que les questions environnementales ont fait resurgir des traits propres à une attitude qui, dans l'histoire des avancées scientifiques, peut être qualifiée d'obscurantiste ! L'affrontement de certitudes rigides, au nom desquelles on rejette absolument les avis opposés n'a certainement rien de scientifique, en effet. Mais l'histoire des sciences est pleine de tels affrontements ! Ce qui montre surtout que, même en sciences, les hommes n'apprennent pas grand-chose.

Plus étonnant, en revanche, est de voir déployées, à côté de cette attitude, des techniques grossières de marketing politique, comme le choix d'une égérie adolescente (Greta Thunberg), soutenue par la Reine d'Angleterre (!), portant la bonne parole et sermonnant les « adultes ».

En somme, le discours écologiste parait de plus en plus impuissant au fur et à mesure qu'il s'institutionnalise et se veut plus impératif. La justification de son catastrophisme est la volonté de provoquer une crise de conscience et d'inviter les comportements à changer

rapidement. Faut-il en effet attendre que tous les points soient éclaircis avant de réagir ? Faut-il ne rien faire tant qu'il ne sera pas absolument certain que le réchauffement est bien principalement d'origine humaine ? Alors que l'on ne parle plus tellement de « réchauffement » mais plutôt de « changement » climatique, s'impose pour la première fois dans l'histoire la nécessité d'une gestion commune de l'environnement, passant par une prise de conscience planétaire. Que la naissance de celle-ci soit marquée par tous les travers de la communication de masse doit être regretté sans doute mais ne peut masquer l'importance de l'enjeu.

*

2. 5. 31.

Le principe de précaution.

Expression d'une politique nouvelle face aux problèmes d'environnement depuis les années 60[214], le principe de précaution énonce que, face à des risques graves et irréversibles, l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves faits à l'environnement[215].

On en distingue deux versions faible et forte, la dernière étant défendue par exemple par une Organisation non gouvernementale comme Greenpeace, qui plaide pour une abstention *totale* face à un risque mal cerné.

Apparu en Allemagne au cours des années 70, le principe de précaution fut pour la première fois inscrit dans les textes avec la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone en 1985 et devint le principe fondateur du droit de l'environnement avec le Rapport Bruntland sur le développement durable en 1988. Faisant à nouveau l'objet d'une affirmation internationale avec la Déclaration de Rio en 1992 (principe 15), il est inscrit dans le droit européen à l'article 130 du Traité de l'Union européenne modifié par l'Acte unique. Il a été introduit dans le droit français par la Loi Barnier du 2 février 1995. En septembre 1998, concernant la mise en sursis de plants de maïs transgénique, le Conseil d'Etat a clairement utilisé ce principe. Lequel a été inscrit en 2005 dans la Constitution française dans la mesure où il figure dans la Charte de l'environnement qui a été annexée à cette dernière.

---

[214] Voir M. Prieur *Droit de l'environnement*, Paris, Dalloz, 1991.
[215] Voir P. Kourilsky & G. Viney *Le principe de précaution. Rapport au Premier Ministre*, Paris, O. Jacob/La Documentation Française, 2000.

S'appliquant tout d'abord à l'environnement, le principe de précaution est désormais invoqué de manière très générale en regard de tout risque d'envergure publique. Son non-respect fut ainsi dénoncé tant dans l'affaire du sang contaminé en France que dans celle de la vache folle au Royaume-Uni. Ainsi, bien que son statut juridique demeure assez incertain - quelle est sa force obligatoire ? Un Etat peut-il être poursuivi pour ne l'avoir pas respecté ?[216] - son application pratique est devenue très courante en une foule de domaines. Ainsi de l'interdiction de l'usage des téléphones portables dans les avions pour éviter *d'éventuelles* interférences avec les instruments de bord, etc.

Pour autant, le principe de précaution ne peut être réduit à une simple mesure de prudence. En situation d'incertitude, la prudence limite une activité compte tenu de l'évaluation des risques. Le principe de précaution tend lui à interdire une activité compte tenu des incertitudes concernant les risques qu'elle peut créer. La charge de la preuve est renversée. Avec le principe de précaution, a-t-on dit, la liberté doit démontrer son innocence. Elle est présumée coupable. Mais de quelle activité sociale d'envergure peut-on dire que l'on connait et que l'on sait précisément évaluer tous les risques ?

On accuse ainsi facilement le principe de précaution d'empêcher les initiatives. Pourtant, il ne s'oppose pas en lui-même au développement économique. Pour beaucoup de ses promoteurs, au contraire, il invite à imaginer un nouveau modèle de croissance, une Quatrième Révolution industrielle mêlant innovation technologique et environnement. On n'a pas manqué de se demander, cependant, s'il n'était pas l'ultime injonction que l'Occident adressait au reste du monde de ne se développer que comme il l'entendait, voire de ne pas se développer du tout.

Quand les premières mesures contre le réchauffement climatiques ont été décidées, elles invitaient quasiment la Chine, l'Inde et les autres pays émergents à renoncer au développement, par précaution, en attendant que l'on puisse réunir les conditions d'un « développement durable » paraissant bien incertain et fort coûteux. Il n'était donc guère étonnant que ces pays se montrent rétifs. Toutefois, la réponse de plusieurs pays asiatiques a été de prendre le leadership des industries environnementales, notamment dans le domaine des

[216] Voir O. Godard (dir) *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, MSH & INRA, 1997.

batteries équipant les véhicules électriques (que l'on accuse désormais d'engendrer autant de dégradations environnementales que les véhicules à essence !).

Le même phénomène s'est produit dans le cadre de la lutte contre le percement de la couche d'ozone. Celle-ci, concentrée dans l'atmosphère, forme un écran contre les ultraviolets solaires, en particulier contre ceux de la bande de plus faible longueur d'onde, la plus nocive. On accusait les fréons (chlorofluorocarbones), d'origine industrielle, de diminuer la concentration d'ozone. Un protocole visant à geler la production de ces CFC a été signé à Montréal le 15 septembre 1985 par vingt-sept pays. La Chine et l'Inde se sont abstenues, soulignant l'importance des aérosols (notamment pour la réfrigération) pour leur développement. Avant que la Chine ne choisisse d'investir assez massivement dans des technologies « propres » ou des activités de compensation. Vingt ans plus tard, on ne parlait pratiquement plus du « trou de la couche d'ozone »…

On accuse facilement le principe de précaution d'être devenu envahissant[217]. Pourtant, dans un même contexte, son emploi peut être très variable. Avec la crise sanitaire mondiale de 2020, il a été constamment invoqué et il a justifié la généralisation de mesures préventives (confinements, port du masque, …) que l'expertise médicale pouvait pourtant contester. En revanche, il n'a pas du tout été appliqué aux campagnes de vaccination.

Alors que la prudence désigne des responsabilités individuelles, le principe de précaution est à même d'interdire des activités ou des comportements au nom d'une responsabilité collective de fait. A ce titre, on peut imaginer qu'il se limite aux activités potentiellement porteuses de risques très importants. Mais, parce qu'on n'est jamais trop prudent et parce que les décideurs risquent peu d'en être accusés, le principe de précaution tend inévitablement à transformer la prudence en contraintes collectives et en interdictions. Il convient donc moins de le considérer en lui-même qu'en rapport avec le préventionnisme qui marque désormais la gestion de nos sociétés.

*

Outrances et faiblesses du préventionnisme.

Tant qu'elle ne s'est pas produite, une catastrophe paraît généralement peu probable. Dès qu'elle survient, il semble qu'il aurait été facile de l'éviter. Anticipons simplement ce

[217] Voir G. Bronner & E. Géhin *L'inquiétant principe de précaution*, Paris, PUF, 2010.

dernier constat et toute précaution paraîtra légitime, quel que soit le degré de probabilité du dommage et le coût de la prévention. C'est à cette attitude que l'incertitude conduit le plus directement. Ainsi, après les attentats du 11 septembre 2001 à New York, les terroristes ayant pris le contrôle des avions armés de simples couteaux et cutters, nombre de compagnies aériennes se sont mises à interdire le moindre objet tranchant à bord.

De telles précautions sont brutales : elles sont rapidement définies et adoptées, sans qu'une excessive considération soit accordée à leur opportunité réelle et sans que d'autres parades plus efficaces et moins contraignantes soient vraiment recherchées. Or, si le préventionnisme outré répond bien à la dramatisation routinière avec laquelle les médias présentent la société, il est à craindre qu'au-delà de l'effet d'annonce nombre de mesures ne soient que négligemment appliquées par des agents qui, pas plus que les usagers, n'en comprennent véritablement l'enjeu (les pilotes d'avions sont-ils vraiment menacés par des attaques aux ciseaux à ongles !? On interdit cependant ceux-ci en cabine) ou soient tout simplement abandonnées une fois les frayeurs estompées. Ainsi des colorants réputés cancérigènes qui disparurent *un temps* des sirops.

Le radicalisme des précautions, enfin, n'assure même pas que tous les risques soient réellement maîtrisés. La contamination par l'agent de l'ESB des farines animales issues de carcasses de moutons atteints de tremblante ou de bovins déjà contaminés, qui fut à l'origine de la maladie dite de « la vache folle », semble bien avoir tenue à certaines modifications du procédé de fabrication de ces farines et notamment à l'abandon de solvants qui pouvaient présenter un danger d'exposition pour les ouvriers des usines.

Encore moins peut-on être sûr que l'ampleur des préventions ne varie pas en fonction des intérêts économiques.

En France, lors de la crise de la vache folle, des mesures furent prises qui imposaient, dès lors qu'un seul bovin était atteint par l'encéphalite spongiforme, l'abattage du troupeau entier, les carcasses ne pouvant être utilisées. Au Royaume-Uni, de telles mesures se limitaient aux seuls animaux malades. C'est, expliquent certains, que le nombre plus faible de cas recensés en France permettait bien plus facilement qu'Outre-Manche une indemnisation des éleveurs[218].

En 1988, porté par l'Allemagne et dans un contexte alarmiste concernant les pluies acides accusées de détruire les forêts allemandes et françaises par diffusion du dioxyde de soufre rejeté par les pots d'échappement,

[218] Voir M. Hirsch, P. Duneton et al. *L'affolante histoire de la vache folle*, Paris, Balland, 1996.

fut défini le premier Plan d'action forestière européen. Avec le recul, certains jugent qu'une telle alarme était exagérée, en même temps qu'elle ne pouvait manquer de profiter à l'industrie automobile allemande, disposant d'une certaine avance en matière de pots catalytiques par rapport à sa concurrente française[219].

En matière de réglementation des risques, ce genre de constat est fréquent. En 1973, une réglementation américaine exigeait que les matelas soient fabriqués de manière que l'on ne puisse y mettre le feu avec une simple cigarette. Cette mesure fut de peu d'impact sur la sécurité publique. En fait, on ne put enregistrer aucune conséquence notable, moins de 1% des cas de brûlure étant au départ imputables à la literie. La mesure gêna peu les fabricants : 80% des matelas respectaient la réglementation avant qu'elle ne fut prise. Mais, au nom de la nécessaire mise aux normes, les prix des matelas augmentèrent de 25% en moyenne.

De la précaution, on en vient facilement à une attitude de prévention : des risques hypothétiques sont quasi inévitablement traités comme des risques avérés dès lors qu'un dommage sera peut-être ainsi évité[220]. La circonspection, en l'occurrence, ne peut manquer d'être jugée sage. Et l'invocation des risques peut en même temps servir le marketing politique, à une époque où les risques sont de moins en moins tolérés.

Le politique doit désormais se prononcer sur les risques.

Face tout à la fois à son omniprésence et à sa facile soumission aux impératifs économiques et marchands, certains accusent le principe de précaution - avec d'autres formules comme « traçabilité » ou « risque zéro » - de participer d'une certaine « langue de bois » et de représenter une solution commode pour masquer l'indécision politique.

Arguant qu'elle n'avait fait qu'entériner des choix techniques que des experts validaient, une ministre impliquée en France dans l'affaire du sang contaminé déclarait s'estimer « responsable mais pas coupable » et provoquait un tollé. La formule a pourtant ceci de juste qu'elle décrit un état de fait : qui peut encore attendre des responsables politiques qu'ils se prononcent avec fermeté et de leur propre fait sur des questions complexes et techniques ? En même temps, qu'est-ce qu'une responsabilité sans culpabilité, donc sans imputabilité réelle des fautes ou erreurs ? Si elle choqua c'est, qu'invoquant une sorte de responsabilité sans suites, la formule parut un peu trop facile. Le cas soulevait, de manière

[219] Voir P. Arnould, M. Hotyat & L. Simon *Les forêts d'Europe*, Paris, Nathan, 1997.
[220] Voir M. Hunyadi « Pourquoi avons-nous besoin du raisonnement de précaution ? » *Esprit* n° 297, août-septembre 2003.

exemplaire, la question des processus de décision et du partage du pouvoir dans des sociétés complexes ou la notion de préservation du bien commun, à travers les questions environnementales, devient centrale – encore une fois, c'est là sans doute la vraie revendication écologique. Mais cette question ne fut guère posée et le principe de précaution put paraitre une aubaine aux responsables politiques et technocratiques, pour défendre leurs prérogatives en fuyant l'exposition au moindre risque, sans céder un pouce de leurs pouvoirs.

Ainsi, bien que certains aient pu voir en lui l'instrument de revivification d'une démocratie participative qui, n'acceptant guère de décisions tranchées, favoriserait l'accroissement de connaissances et serait à même de mettre en question les paroles d'experts[221] - ce qui parait tout à fait cohérent avec les premières revendications écologiques que nous avons présentées - le principe de précaution est devenu, accompagné de discours catastrophistes le justifiant, une pratique de gestion courante. La prudence ne peut qu'être bien reçue. Donc, incapables de se décider face à un dossier comportant un risque d'envergure, les pouvoirs publics réuniront une commission de scientifiques qui ne se prononcera clairement ni dans un sens ni dans l'autre mais recommandera - par précaution - l'instauration d'une réglementation restrictive *provisoire*. Ce qu'elle ne pourra pratiquement jamais être à moyen terme. Qui prendra en effet le risque de la lever tant que la moindre incertitude demeurera ?

En 1995, la Commission européenne constatait qu'aucune des études menées chez l'homme et les animaux ne permettait de conclure à l'action cancérigène des nitrates et décidait en conséquence... le maintien des normes restrictives établies en 1980 concernant la teneur limite en nitrates de l'eau de table.

Il ne s'agit donc même pas de prévenir un risque, un aléa dont on peut définir les probabilités mais de lutter contre une incertitude radicale, contre des éventualités dont on ne peut même pas probabiliser les occurrences. Une tâche quasi infinie qui ne peut que paralyser le politique ou l'obliger à se fier au sens le plus commun. Et la parole d'expert, qui vit de cette incertitude qu'affrontent les décideurs ne peut, pour la même raison, qu'être de moins en moins décisive à mesure qu'elle est plus sollicitée[222]. Tout au long de l'année 2020, ainsi, les

[221] Voir M. Callon, P. Lascoumes & Y. Barthe *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.
[222] Voir D. Duclos *La peur et le savoir*, Paris, La Découverte, 1989 & G. Decrop & J-P. Galland (dir) *Prévenir les risques : de quoi les experts sont-ils responsables ?*, Paris, L'Aube, 1998.

mesures prises face à la crise sanitaire se sont fondées sur des prévisions de décès totalement erronées.

Mobilisé parce que le sens commun est suspect d'être faussé, exagéré, le regard expert ne peut pourtant être politiquement utilisé que dans la mesure où, finalement, il rejoint, c'est-à-dire ne choque pas, l'opinion commune[223]. Sa légitimité risque ainsi fort de tenir essentiellement au principe qui assure qu'on n'est jamais trop prudent et d'en demander toujours plus et toujours trop dans la précaution. *L'écologie politique pouvait conduire à redistribuer les modes de pouvoir. Aura-t-elle surtout permis le retour le gouvernement des mouvements d'opinion, avec leurs excès et leur possible manipulation ?*

Un réformisme d'exploitation.

Les grands principes de sécurité et de protection de l'environnement sont sans doute aussi difficiles à contester en eux-mêmes que faciles à détourner, notamment dans un but de profit : des grandes surfaces qui, au nom de la préservation de l'environnement, se sont empressées de facturer, bien qu'ils soient déjà inclus dans leurs prix, les sacs en plastique qu'elles mettent à la disposition de leurs clients (des sacs devenus très majoritairement en plastique à partir des années 70… pour lutter contre la déforestation), jusqu'à la disqualification de produits issus d'économies émergentes par trop concurrentielles[224], en passant par les mesures prises pour accélérer le renouvellement des véhicules automobiles. *Il est frappant de constater comment nombre de contraintes édictées au nom de la transition écologique se traduisent par des surcoûts imposés aux consommateurs, qui se retrouvent dans les profits de sociétés privées* !

Gustave Padioleau distingue en ce sens un « réformisme d'exploitation », qui mobilise à son profit ou pour consolider son pouvoir et légitimer ses fonctions des représentations communes ne souffrant guère la discussion – personne ne souhaite que des risques importants ne soient pas couverts – et qui, convaincu de sa légitimité, est peu disposé à sonder les effets pervers auquel il s'expose. De là, la crainte que l'écologisme n'impose au niveau des

[223] Voir F. Chateauraynaud & D. Torny *Les sombres précurseurs*, Paris, Ed. EHESS, 1999, p. 426.
[224] Voir S. Brunel *A qui profite le développement durable ?* Paris, Larousse, 2008.

organisations internationales un nouveau dirigisme aussi étouffant qu'inutile[225]. Sans parler d'autres issues possibles : le cantonnement et la ségrégation de groupes indésirables, la multiplication des passe-droits et facilités qu'achètent les privilèges, à la source d'importants clivages sociaux, etc.

En regard, G. Padioleau distingue un « réformisme d'exploration » mettant en question ses propres objectifs et moyens, en même temps qu'il cherche des solutions originales. Il s'expose dès lors à être mal reçu, puisqu'il ne se fonde justement pas sur des représentations communes, immédiates (*Le réformisme pervers : le cas des sapeurs-pompiers*, 2002[226]).

Il est difficile d'appliquer le principe de précaution à lui-même ! Dès lors que la perspective du pire est mise en avant, ceux qui discutent le risque et les mesures prises à son égard ont la charge de la preuve et s'exposent à être taxés d'aveuglement ou de conservatisme. On croira encore qu'ils songent uniquement à défendre leurs intérêts particuliers. La réponse est alors de donner au principe de précaution une dimension morale : chacun doit être responsable de lui-même pour lui-même et pour les autres. Il doit se protéger ou s'abstenir de certains comportements pour autrui – ainsi lors de la crise sanitaire de 2020, dès lors que la mortalité de la pandémie était fortement concentrée sur les personnes âgées. On découvre alors qu'avec le principe de précaution, la responsabilité est toujours collective, ce qui est à même de justifier une extension indéfinie des pouvoirs de police. Il convient de le souligner dès lors qu'à la hauteur du catastrophisme annoncé en matière de changement climatique, endiguer ce dernier supposerait de contraindre fortement les comportements et d'imposer des restrictions de revenus et de vie drastiques.

Par l'Arrêt Bouvet de la Maisonneuve & Millet du 4 juin 1975, le Conseil d'Etat, saisi par deux citoyens s'opposant à l'obligation de la ceinture de sécurité dans les véhicules, a validé la possibilité de sanctions publiques contre qui refuse de se protéger lui-même.

Les enjeux dépassent ainsi le principe de précaution lui-même et sont ceux sociétés devenues, comme on les a nommées, des « sociétés du risque ».

La société du risque.

---

[225] Voir D. Lal *Reviving the invisible hand*, Princeton University Press, 2006.
[226] Paris, PUF, 2002.

Le sociologue Ulrich Beck dénomme "société du risque" une société dont les principales menaces sont toutes internes, comme si cette société n'avait plus d'externalité, plus rien d'important autour d'elle qui lui imposerait de réagir, de se protéger (*La société du risque*, 1986[227]). Et telles paraissent être les sociétés occidentales, pour Ulrich Beck, qui n'ont plus guère d'ennemis militairement à leur hauteur mais semblent en revanche prises par la peur d'elles-mêmes.

Cette peur se traduit d'abord en leur sein par une défiance générale à l'égard des institutions que nombre de revendications écologistes traduisent, nous l'avons vu. Une telle défiance se généralise non seulement parce que l'Etat et ses experts ne parviennent plus à convaincre - dès lors que des tragédies comme celles du sang contaminé en France ou de la vache folle au Royaume-Uni ne permettent plus de dissimuler l'incompétence et la cupidité qui règnent à leur niveau[228]. Mais, plus profondément encore, parce que personne ne semble plus maîtriser et même décider de la transformation des modes de vie humains, alors même que cette transformation ne va pas sans exposer à des risques majeurs. Dans un tel contexte, les avis scientifiques sont de plus en plus nécessaires et de moins en moins suffisants. Tandis qu'éclate *l'absence d'une volonté proprement politique susceptible de s'approprier le devenir de nos sociétés. Et sans doute est-ce cette absence que la revendication écologique serait surtout fondée à prendre à partie*.

La dimension politique de la revendication écologique.

La nature ne représentant plus dans la société du risque, comme l'écrit Ulrich Beck, qu'un "équipement interne du monde civilisé", relevant des mêmes modes de gestion - comme nous l'avons vu par exemple à propos des paysages - la dégradation de l'environnement paraît n'être qu'une illustration particulière de ces évolutions que personne ne planifie mais dont les autorités pourtant doivent répondre. Que personne ne veut mais que chacun prépare à sa façon.

En regard, prenant l'environnement à témoin, *la revendication écologique doit poser à chacun la question de la maîtrise qu'il peut avoir sur son propre destin*. Sachant que, sous ce terme, chacun peut entendre les possibilités d'expériences et de réalisation de sa liberté, dans

[227] trad. fr. Paris, Aubier, 2001.
[228] Voir P. Benkimoun *Démocratie et sécurité alimentaire : la peur aux ventres*, Paris, Textuel, 2000.

un contexte où la conduite de chacun engage peu ou prou le sort de tous. En ce sens, *la revendication écologique veut finalement savoir en quoi notre monde est encore le nôtre*. Et sous ce jour, la protection de l'environnement souligne que *la liberté de chacun ne s'arrête pas seulement au respect de celle d'autrui mais qu'au sein d'un environnement nécessairement commun - car ses ressources, n'étant pas illimitées, doivent être partagées - l'action de chacun doit tenir compte de son impact comme contrainte sur les possibilités d'expérience et la qualité d'existence d'autrui vivant et même à naître. C'est non seulement parce qu'il est un obstacle possible à ma liberté mais parce qu'il intervient en tant que condition de mon expérience qu'autrui peut être légitimement contraint*.

A ce titre, la revendication écologique pourrait provoquer une véritable refondation du politique, fondée sur l'idée de responsabilité. Mais elle pourrait aussi bien ne retenir que la volonté de contraindre et, moralisatrice, demander sans cesse qu'on interdise et qu'on contraigne les comportements, pour le bien de tous.

*

Dans plusieurs pays, la gestion de la crise sanitaire de 2020 conduit à fortement relativiser la notion de « sociétés du risque ». Car l'on vit justement des sociétés refuser les risques au lieu de les gérer, en poursuivant parfois un objectif de zéro cas, imposant à tous des mesures extrêmement contraignantes. Des mesures pouvant paraitre disproportionnées dans leurs effets par rapport à la réalité des risques. Mais ceux-ci, n'étant plus énoncés en tant que tels, avaient finis par être assimilés au pire. Avec la crise sanitaire provoquée par la covid 19, la prudence a totalement cédé à la précaution.

Avec la crise sanitaire nous sommes passé d'une régulation des risques à une logique d'éradication de la menace, considérée sous la perspective du pire, sans limite de moyens ni de conséquences, dans un combat total saisissant toute la société et mobilisant les ressources régaliennes de l'Etat[229]. En fait de sociétés du risques, nous devenons des sociétés gérées au nom d'une peur permanente, d'une urgence catastrophiste ne souffrant aucun recul, ni aucune

[229] Ce passage avait déjà été repéré, plusieurs années auparavant, par P. Zylberman (*Tempêtes microbiennes. Essai sur la politique de sécurité sanitaire dans le monde transatlantique*, Paris, Gallimard, 2013).

objection. Et ainsi le discours écologiste sur les changements climatiques pourrait-il aussi bien conduire les responsables politiques à se décharger, par des mesures coercitives, de toute responsabilité.

*

Hans Jonas. Le principe responsabilité.

Pour empêcher l'homme de devenir une malédiction pour lui-même, il faut penser une éthique en des termes entièrement nouveaux, affirme Hans Jonas (*Le principe responsabilité*, 1979[230]). Alors que les hommes ont désormais la capacité de ruiner leur environnement et de changer leur propre nature, en effet, une nouvelle éthique devrait inviter chacun à agir toujours de façon que les effets de son action soient compatibles avec la *permanence* d'une vie authentiquement humaine sur la Terre. L'universalisation du niveau de vie occidental ruinerait la Terre. Elle n'est donc pas morale, dira en ce sens et à la suite de Jonas, Vittorio Hösle. Le droit de mettre au monde autant d'enfants qu'on le veut ne peut non plus être universalisé, estime-t-il (*Philosophie de la crise écologique*, 1991[231]).

Face aux nuisances que nous sommes à même de générer, l'enjeu n'est donc pas seulement la survie de l'espèce humaine, selon Jonas. Il s'agit de protéger l'Homme. Il faut poser qu'un monde approprié à l'habitation humaine doit exister et être habité par une humanité digne de ce nom. Une obligation inconditionnelle d'exister est posée pour l'espèce humaine, affirme Jonas. C'est là un devoir qui nous transcende et nous oblige vis-à-vis des générations futures[232]. Si nous échouons à le remplir, peut-être celles-ci - inconscientes de leur perte - ne s'en plaindront-elles pas. Cela n'amoindrit en rien notre devoir de préserver la liberté de tout autrui futur et non seulement la nôtre, d'une obligation non réciproque qui engage aussi une responsabilité collective. Un tel type d'obligation n'est guère courant en éthique, souligne Jonas et ne trouve guère d'équivalent que dans les soins que les parents doivent à leurs enfants. Nous sommes en l'occurrence pris en otages par ce qui est le plus fragile. Par ce qui n'existe pas encore. La crise écologique nous impose de rompre avec

[230] trad. fr. Paris, Cerf/Champs Flammarion, 1990.
[231] trad. fr. Paris, Payot & Rivages, 2011.
[232] Sur cette question, voir particulièrement D. Birnbacher *La responsabilité envers les générations futures*, 1994, trad. fr. Paris, PUF, 1994.

l'*oikeiosis*, avec l'idée que nos devoirs s'amoindrissent à mesure de l'éloignement temporel et spatial, souligne V. Hösle, pour lequel il ne fait aucun doute que le droit à la vie des générations futures est plus fondamental que le droit actuel à l'emploi.

Le syndrome des références glissantes.

On désigne par cette expression le fait que, face à la dégradation active d'un environnement, nous n'aurons jamais l'impression de franchir un seuil irréversible. Ainsi des ressources halieutiques : chaque génération de pêcheurs prend comme référence les stocks de poisson qui existaient au début de sa carrière et évalue les changements d'après eux. Quand la génération suivante prend le relais, les stocks se sont amoindris mais c'est leur nouveau niveau qui sert de référence. L'ampleur réelle des pertes est ainsi masquée et comme effacée au fur et à mesure. Et c'est ainsi également que nous nous plions sans plus y faire attention à des contrôles, à des taxes et à des réglementations qui auraient parues insupportables à nos ancêtres.

Mais le syndrome joue également dans l'autre sens : une amélioration des conditions de vie fait naître de nouvelles aspirations et est vite oubliée, au point d'être bientôt assimilée à un état insupportable. L'effet a été particulièrement étudié pour les programmes de rénovation immobilière et les grands ensembles[233].

Mais pourquoi des hommes devraient-ils exister ? A cette question, reconnaît Jonas, il n'est pas de réponse positive. Pourtant, nous sentons que nous représentons désormais une menace pour nous-mêmes. Et derrière cette menace se laisse deviner celle d'une perte irrémédiable qui peut suffire à nous éclairer et à guider notre action. L'éthique ne suppose pas normalement un tel savoir prédictif, une telle "heuristique de la peur".

Dans un texte ultérieur, Jonas s'essaie davantage à justifier la nécessité de l'existence humaine (*Sur le fondement ontologique d'une éthique du futur*, 1985[234]). Parce que l'Etre est porteur de valeurs, il est le sujet d'un appel qui nous entraine dans un devoir. L'Etre nous fait responsable de ses valeurs et cette capacité de responsabilité nous oblige à rendre possible l'existence d'autres responsables futurs. En somme, pour que l'Etre soit véritablement, l'humanité doit être également. Il ne s'agit là que d'une opinion néanmoins puisque Jonas reconnaît que l'existence de valeurs en soi, ancrées dans l'Etre, n'est pas fondée ! (p. 97).

[233] Voir H. Coing *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot n°4 (Paris-13°)*, Paris, Ed. ouvrières, 1966.
[234] in *Pour une éthique du futur*, trad. fr. Paris, Payot & Rivages, 1998.

Conscience du danger et reconnaissance de notre ignorance quant au risque réel doivent nous éclairer, continue Jonas. A travers la perspective de sa dégradation et de sa disparition, la véritable image de l'homme se donne à nous. La perspective du mal nous fait connaître un bien suprême qui n'est pas plus le nôtre que celui de ceux qui nous suivront. *La peur transforme ce qui est en devoir* et dévoile la responsabilité de l'homme dans la nature : conserver les fins propres de tous les êtres en son sein. Respecter l'intégrité de la nature par-delà son utilité.

La difficulté à penser l'écologie en termes véritablement politiques.

On reprocha à Hans Jonas d'en arriver à un respect tout religieux face à la nature. A une attitude qui, fondée sur une peur irrationnelle, ne peut qu'interdire d'agir et invite à généraliser le principe de précaution[235].

Mieux vaudrait sans doute remarquer que, chez Jonas comme chez l'immense majorité des auteurs traitant de ces questions, les causes des menaces que l'homme exerce sur lui-même et son environnement sont avant tout référées à des comportements individuels dont l'agrégation est désastreuse (gaspillage, surconsommation, recherche du profit immédiat, ...). Sont encore incriminés l'insuffisante maîtrise des progrès de sciences et techniques et leur accaparement par des intérêts marchands ou étatiques. De sorte que face aux nuisances et aux risques environnementaux, le discours écologique ne peut guère qu'en appeler à l'exhortation, à la prise de conscience pour changer les comportements et au principe de précaution face aux avancées scientifiques et techniques. La nature, encore une fois, est ce qui doit me protéger d'autrui. Il importe donc de la préserver des empiètements de ce dernier – surtout en ce qui regarde mon environnement immédiat (réaction dite "*nimby: not in my backyard*"[236]).

Je défends « ma » nature ainsi. Pourtant, cette nature n'est pas moi. C'est un monde que je veux acceptable, y compris pour mes descendants. Non pas un monde que je forme. La nature n'est donc pas pleinement une revendication politique mais je peux en appeler à un

---

[235] Voir C. & R. Larrère *Du bon usage de la nature*, Paris, Aubier, 1997, II, chap. VI.

[236] Voir D. Mazmanian *The nimby syndrome* in N. Vig & M. Kraft (dir) *Environmental Policy in the 90's*, Washington, CQ Press, 1990. Il est à noter que l'attitude opposée a été prêtée à certaines villes, comme la ville-satellite de Rotterdam Hooguliet, cherchant à se redynamiser. Voir M. Provoost (ed) *Wimby ! Welcome into my backyard*, Rotterdam, Nai Uitgevers Pub., 2001.

surcroît de législation contre les autres et leurs débordements. Développement durable, précaution et régulation, en ce sens, sont les trois piliers de la modernité écologique[237]. Ainsi, *de revendication proprement politique sommant les autorités de rendre compte de leur gestion du monde commun et soupçonnant cette gestion même d'être à la source de dérives environnementales, l'écologie devient une pression exercée sur les comportements pour qu'ils respectent une nature sanctuarisée, demandant à cet effet toujours plus aux pouvoirs en place*.

Jonas illustre particulièrement ce souhait logique d'interventionnisme étatique, qui reconnaît finalement qu'une autocratie à la manière des (ex) pays socialistes, ou au moins le pouvoir tout entier confié à une élite, pourraient seuls être en mesure d'assumer éthiquement et intellectuellement la responsabilité de l'avenir et lutter sans délai contre la surpopulation - la menace la plus immédiate à ses yeux (voir p. 269 & p. 305). La menace de l'autre, toujours…

Un auteur, Bernard Méheust, souligne l'incompatibilité de notre société globalisée, dirigée par les marchés financiers avec la préservation de la biosphère ; une incompatibilité masquée, de nos jours, par une "politique de l'oxymore", dont les mots d'ordre fusionnent des réalités contradictoires ("développement durable", "agriculture raisonnée"), qui sont en réalité autant de mensonges qui conditionnent les esprits et les rendent inaptes à penser, à prendre conscience du danger (*La politique de l'oxymore*, 2009[238]). Pourtant, il faudrait tout changer, nos modes de vie, les fondements mêmes de nos sociétés, estime l'auteur, qui radicalise d'autant plus ce jugement qu'il constate que le système est trop lourd, trop complexe et qu'il n'est aucune solution facile (comment dire aux Chinois d'arrêter de se développer ?).

Se reproduit ainsi dans le domaine de l'écologie une sorte de fuite en avant ayant marqué bien d'autres idéologies révolutionnaires et qui correspond à une surenchère de la volonté de changement, celle-ci étant d'autant plus exacerbée qu'il paraît plus difficile de la mettre en œuvre ! Dès lors qu'on découvre étonnamment rigide une société où des intérêts contradictoires s'affrontent et obligent toute volonté d'action forte à composer, à négocier – ce qui n'est jamais que le régime démocratique – que peut-on faire, sinon en appeler à un pouvoir fort ? A quoi rêver face aux menaces, sinon à la création d'un Comité de salut public ? L'auteur, précisons-le, ne va pas jusque-là (il souligne seulement que pendant la Seconde

[237] Voir M. Hajer *The Politics of Environmental Discourse*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
[238] Paris, La Découverte, 2009.

guerre mondiale et alors qu'il était impératif d'économiser le pétrole, le gouvernement américain en était bien venu à limiter la vitesse des automobiles à 55 km/h). On peut néanmoins se demander si les aspirations à un monde tout autre n'y conduisent pas directement.

*

De là, l'ambiguïté de la notion de risque. Elle témoigne incontestablement, on l'a noté, non pas tant d'une dangerosité croissante de nos conditions de vie finalement que d'une conscience plus forte quant à cette dangerosité[239]. Toutefois, si l'on peut comprendre que des sociétés plus réfléchies, plus circonspectes, en viennent à percevoir leur environnement d'abord en termes de risques, il est étonnant de constater que cette prise de conscience n'aille que rarement, pour ne pas dire jamais, jusqu'à envisager que risques et nuisances tiennent peut-être en premier lieu à nos modes *positifs* d'action et de décision politiques. Que notre environnement, à cet égard, n'est finalement que le reflet de nous-mêmes.

Ce n'est pas que les risques environnementaux ne soient très réels. Mais dans la mesure où ils sont générés par les activités humaines, ils invitent à considérer l'autre comme une menace. Et l'autre, en l'occurrence, est celui qui m'est le plus proche, qui circule en même temps que moi, envahit les lieux touristiques comme moi et pollue, comme moi, bien que je ne sois pas du tout prêt à me reconnaître en lui, qui est à mes yeux un chauffard, un « beauf », un saccageur. De là, une revendication de plus en plus commune : la volonté d'interdire tel ou tel comportement, derrière laquelle apparaît une autre exigence : si cela me dérange, je suis fondé à vouloir que cela soit interdit – au moins dans ma sphère. Et parce que cela repose sur un rejet de comportements voisins des miens, cela se traduit par le fait que l'interdiction est posée en termes fortement moralisateurs. Il faut rompre avec l'infinitisme, écrit Vittorio Hösle ; lutter contre la « pléonexie » (« avoir plus » en grec), l'accumulation pathologique de biens, guidée notamment par l'envie de posséder plus que son voisin. De nos jours, c'est là sans doute une évidence pour beaucoup… de ceux qui disposent d'un confort appréciable.

Le moralisme de la prévention.

[239] Voir L. Deborah *Risk*, London, Routledge, 1999.

Pour prévenir risques et nuisances, il ne suffit bientôt plus d'en appeler à la conscience de chacun. Il s'agit de faire valoir qu'autrui n'a aucune excuse : il met la vie de tous en danger. La prévention devient accusation. Prenons ainsi par exemple la sécurité routière, qui n'a pas de rapport direct avec l'écologie mais qui participe pourtant d'une attitude très semblable face aux risques. Ce qui témoigne que *la défense de la nature n'est sans doute qu'une manière parmi d'autres de mettre en place un nouveau rapport aux autres*.

Les causes de l'insécurité routière sont très diverses et le nombre de morts sur la route ne dépend pas uniquement de la limitation des vitesses. Avant d'incriminer le comportement des mauvais conducteurs, il faudrait, en examinant les taux d'accidents mortels, se pencher aussi bien sur des éléments bien plus structurants – la densité urbaine notamment et ce qui lui est lié (rapidité des secours, par exemple)[240]. En France, pourtant, la politique de prévention emprunte prioritairement la forme d'une culpabilisation de masse, ~~avec son cortège de~~mélangeant slogans ~~ineptes, d'approches infantilisantes~~puérils, ~~de~~ sanctions automatisées (les radars) et conclusions approximatives érigées en dogmes (comme de dire qu'abaisser la vitesse autorisée d'un km/h permet de compter 4% de tués en moins !).

Fondamentalement, le problème n'est pas la vitesse - les autoroutes sont les voies statistiquement les plus sûres alors qu'elles sont pourtant les plus rapides, désavouant le slogan voulant que « la vitesse tue » - mais la vitesse excessive au regard de l'environnement. Toutefois, adopter ce point de vue suppose de reconnaitre une autonomie de jugement des conducteurs, susceptibles d'adapter leur vitesse au contexte de circulation – ainsi du concept allemand de « vitesse conseillée », plutôt que de vitesse limitée, avec un accroissement de la responsabilité civile et pénale des conducteurs en cas d'accident. La France a fait un choix strictement inverse, infantilisant les usagers de la route à travers des limitations intangibles (et plus nombreuses que partout ailleurs en Europe).

Toutefois, malgré les mesures prises, la France est un des pays qui enregistre les plus mauvais chiffres de mortalité routière en Europe. D'où l'on tire qu'il convient… de renforcer ces mesures : abaissement des vitesses permises, radars, obstacles variés (chicanes, ralentisseurs, sens uniques, feux mal synchronisés, …). Cela peut paraitre absurde. Mais en

[240] Voir R. Delorme & S. Lassare (dir) *L'insécurité routière en France dans le miroir de la comparaison internationale*, Arcueil, INRETS, 2005.

discuter le bien-fondé revient à se ranger parmi les coupables ; parmi ceux qui par inconscience ou égoïsme ne veulent pas se plier aux nécessités de l'intérêt public. Aucun politique n'ose donc s'y risquer – comme vu ci-dessus, le réformisme d'exploitation est bien plus confortable que le réformisme d'exploration - ce qui est sans doute le signe que cette culpabilisation de masse est assez bien tolérée et même assez largement souhaitée.

Transposée à la protection de l'environnement, une telle attitude, fondée sur une pénalisation et une culpabilisation des comportements derrière lesquelles une irrémissible peur des autres et de leurs débordements n'est pas difficile à reconnaître, favorisera en fait de défense de l'environnement la fermeture précautionneuse d'espaces privilégiés et la conservation d'une nature inappropriable car surveillée, devenue sans usage, comme les œuvres dans un musée. Les dégradations environnementales seront-elles au moins contenues ? Rien n'est moins sûr car *au fond elles importent moins en elles-mêmes que comme prétexte à la domestication de l'autre*. *On pourrait fort bien demain vivre dans un environnement de plus en plus dégradé, tout en adoptant des comportements extrêmement sourcilleux en termes écologiques. En même temps que nous serions fortement critiqués si nous ne les respections pas*. Mondialement connue pour ses décharges toxiques mal gérées et ses crises d'évacuation des poubelles, Naples a interdit de fumer dans ses jardins publics en novembre 2007. Washington DC, seizième ville la plus dangereuse au monde, a interdit l'utilisation de pailles et de bâtonnets en matière plastique.

On pourrait voir s'exacerber les critiques concernant certains gâchis de peu d'importance mais jugés inacceptables car se déroulant dans notre environnement quotidien, tandis que les grands enjeux environnementaux liés au développement économique et aux activités industrielles seraient suivis avec beaucoup moins de vigilance – ainsi la pénalisation fiscale des véhicules 4x4 attire-t-elle bien davantage l'attention que la manière abusive dont les quotas de CO2 sont fixés.

A penser la protection de l'environnement de manière prioritaire comme une question de comportements individuels, nous ferons de la nature une occasion de pénitence et de punition, à travers impôts et sanctions renforcées, beaucoup plus que nous ne lutterons effectivement contre ses dégradations les plus massives. Nous ferons de la nature un jardin où il est interdit de marcher sur les pelouses. Des manuels d'écogestes remplaceront les guides

des convenances d'antan, nous soumettant à un écologisme de caserne : tu trieras ton kilo quotidien de déchets, tu fermeras le robinet en te brossant les dents, etc.

Parviendrons-nous ainsi à maîtriser les nuisances environnementales ? Au fond, redisons-le, là n'est pas tellement la question ! *Un discours s'est imposé qui, moralisateur et culpabilisant, inscrit la nature sous le registre de l'interdit*. L'écologie a donc ses puritains et ses fanatiques. Et, à ce compte, la nature sera peut-être effectivement défendue et même restaurée en certains endroits privilégiés de par le monde, où l'épanouissement prévaudra peut-être effectivement sur le développement[241].

Aux Etats-Unis, dans des enclos soigneusement préservés, comme le Yellowstone Club ou Teton Park, les super-riches peuvent retrouver les plaisirs simples des populations rurales (ils vont à la pêche, s'habillent en cowboys, …) - comme Madame de Pompadour jouait à la bergère. Ils retrouvent ainsi les rêveries pastorales des premiers capitalistes puritains[242].

Les revendications écologiques n'auront-elles surtout servi qu'à protéger l'inégalité des richesses et d'accès à un environnement privilégié ? En quoi, plus que jamais, *la défense de la nature traduirait son essence de défense d'un privilège opposable aux autres et à leurs empiètements. En quoi, l'écologie politique aurait finalement été le discours permettant d'en restreindre l'accès au nom même de l'intérêt général*. Et à ce compte, nous défendrons une nature qui aura pratiquement disparu. Car *le bilan n'a pas été tiré de savoir ce que nous avons effectivement perdu en fait de nature*.

*

Nos ancêtres pouvaient désigner comme nature ce qui échappait à la civilisation. La gestion de notre environnement semble nous inviter désormais à changer de civilisation. Dans les années 70, en effet, les questions d'environnement étaient posées dans un cadre plus ou moins large mais circonscrit (une marée noire, des pluies acides frappant une région, etc.).

[241] Voir V. Cheynet *Le choc de la décroissance*, Paris, Seuil, 2008.
[242] Voir J. Farrell *Billionaire Wilderness: the ultra-wealthy and the remaking of the American West*, Princeton University Press, 2020.

Depuis, l'écologie est devenue beaucoup plus globale. Elle appelle des solutions de niveau planétaire. Mais dans quel but ?

Il y a cinquante ans, on aurait sans doute répondu : pour mieux maitriser la gestion de nos conditions de vie, de notre environnement. On répondra davantage aujourd'hui : pour sauver la planète. Pour sauver la nature. Or, les deux réponses sont pratiquement contraires. La première pose la nécessaire maitrise par l'homme de son environnement. La seconde oppose à l'homme la limite d'une Nature quasi sanctuarisée. C'est que, d'abord revendication d'élargissement des débats politiques à l'environnement, l'écologie a fait naitre une nouvelle revendication politique : nous nous sentons désormais légitimes à réclamer l'interdiction de toute chose dès lors qu'elle nous dérange, perturbe ou dégrade notre expérience et qu'elle représente un risque ou un danger. Ceci, au nom d'une Nature intouchable et d'une planète à sauver urgemment. Une revendication dont l'apparition a sa logique mais dont il est surprenant qu'on ne remarque pas davantage combien elle peut admirablement servir à défendre nombre de privilèges. *Avec ses slogans – le développement durable, la décroissance – l'écologisme fournit sans doute aux classes les plus aisée le discours le plus plaisant pour défendre leurs privilèges de nos jours.*

En ce sens, si l'on présente l'écologie comme une réaction face aux excès de la croissance industrielle et de la société de consommation, une autre lecture est possible. Comme si l'écologisme n'était finalement que l'idéologie secrétée par des sociétés ayant connu au XX° siècle une hausse continue de leur niveau de vie et un enrichissement qui, pour la première fois dans l'histoire, aura été socialement massif. De sorte que les privilèges s'y inscrivent inévitablement dans la consommation de l'espace et le cadre de vie. En ce sens, la Nature peut bien être proprement idolâtrée. Jusqu'à devenir une crypto-religion peut-être. Elle nous permet d'exprimer indirectement ce qu'il n'est pas très correct de dire : notre inconfort à côtoyer les autres, notre refus d'être comme eux, notre désir d'affranchissement par rapport au groupe. La revendication d'un droit à la distance et même à l'inaccessibilité sociales.

*

De quoi parle-t-on aujourd'hui quand on parle d'écologie ? Elle était un discours contestataire mais, en quelques décennies, elle est devenue un plaidoyer qu'entonnent les multinationales. De discours critique, elle est devenue un catastrophisme qui ne supporte pas la contradiction. Elle sommait le pouvoir de rendre des comptes. Elle lui permet désormais d'accroitre ses contrôles. Elle voulait penser les conditions d'un développement harmonieux. Elle vise aujourd'hui une décroissance figeant les situations acquises. Elle voulait tout changer. Elle veut à présent tout arrêter.

C'est que, dès le départ, l'écologie recouvrait deux conceptions fort différentes et finalement opposées. Etudiant l'évolution de l'environnement, la première en dénonçait les dégradations et les nuisances. Sanctuarisant la Nature face aux menées des hommes, la seconde conception plaidait pour sa sauvegarde.

La première conception fut une écologie politique, focalisée sur la pollution et la gestion du nucléaire et plaidant pour une appropriation citoyenne des sciences et des techniques. La seconde, discours alarmiste né dans les cercles industriels américains, a tendance à mettre en avant une seule et unique menace. C'est le CO2 aujourd'hui, que l'on en vient à assimiler à un poison en soi. C'était hier la surpopulation, que dénonçaient des auteurs comme Fairfield Osborn, William Vogt ou Paul Ehrlich (*La bombe P*, 1968[243]). Suscitant les critiques d'écologistes comme Barry Commoner (*L'encerclement*, 1971[244]).

Mais dès lors que les institutions internationales et les Etats se sont emparés des thèmes écologiques, la seconde conception malthusienne, plus simple, plus frappante pour les opinions publiques avec son catastrophisme, l'a emporté. Nous l'avons vu, les conclusions du Rapport Meadows au Club de Rome, largement rejetées en leur temps, font quasiment aujourd'hui l'unanimité.

Cela est-il à même de restructurer le champ des opinions politiques ? Bruno Latour se le demande de manière frappante car, tout en convoquant les vieux fantômes de la lutte des classes et des combats révolutionnaires, il reproduit fidèlement les discours des grandes organisations internationales (*Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022[245]). Ce texte est en effet marqué par un catastrophisme absolu, qui n'appelle désormais pas plus de précisions

[243] trad. fr. Paris, Fayard, 1972.
[244] trad. fr. Paris, Seuil, 1972.
[245] Avec Nikolaj Schultz Paris, La Découverte, 2022.

qu'il ne tolère de questions (« immensité de la catastrophe en cours » ; « la menace est gravée au fer rouge de l'expérience directe de centaines de millions de gens », …), ainsi que par de nombreux slogans ineptes (« il ne s'agit pas de décroitre mais d'enfin prospérer » ; « superposer le monde où l'on vit et le monde dont on vit », …). Et finalement par la conviction que la pandémie de 2020 va tout basculer, annonçant les sacrifices immenses qui seront nécessaires pour la survie de tous (p. 91), conduits par une gouvernance mondiale dépassant les Etats-Nations. Au total, un discours tout à fait conforme aux rêveries de Grande Réinitialisation du Forum économique de Davos ! Si une nouvelle classe écologiste doit émerger, suggère Bruno Latour, ce sera sur le partage entre progressistes et réactionnaires. En fait, son discours lui-même tend à indiquer qu'un partage profond de classe pourrait bien s'être déjà creusé entre tous ceux qui acceptent avec enthousiasme ce que disent les grands médias, parce qu'ils jugent moderne de le faire, et tous les autres, renvoyés à leur obscurantisme.

Pourtant, quoique se voulant éclairé, le catastrophisme écologique actuel ne sait pas dire ce qu'il veut : le maintien du monde à l'identique ? Un retour en arrière avec la décroissance ? Une nouvelle révolution industrielle orientée vers un développement durable ? En l'absence de volonté nette, aucune de ces trois options opposées ne se dégage véritablement à ce stade ; quoique certaines mesures puissent, par manque de maitrise, servir l'une et l'autre. Ainsi, en s'empressant de favoriser le passage à des véhicules électriques, l'Europe pourrait bien ruiner sa propre industrie automobile ! Derrière la responsabilité sociale et environnementale[246] que la transition écologique invite désormais les entreprises à endosser – en France, ainsi, avec la loi Pacte (2019) – se laissent facilement deviner les traditionnels enjeux de la guerre économique et de ses prises de contrôle ; la seule novation tenant au rôle des ONG sous ces perspectives, notamment à travers les labélisations.

Par ailleurs, comment sont envisagés le partage, la création et la circulation des richesses sous ces perspectives ? Pas plus que la croissance, pourtant, la décroissance ne sera égale pour tous, tout au contraire. Dès lors, des mesures de limitation ne risquent-elles pas d'attiser ou de générer des crises d'accès aux ressources énergétiques, suscitant elles-mêmes

[246] L'un de ses principaux initiateurs fut Howard Bowen. Voir notamment *Social Responsibilities of the Businessman* (New York, Harper & Bros, 1953).

des conflits et autres issues ? N'assiste-t-on pas d'ores et déjà, sur plusieurs continents, à une véritable colonisation des terres agricoles et des terres rares ?

Dans ces conditions, alors qu'il faudrait rallier toutes les puissances économiques, les institutions internationales n'arrivent au mieux qu'à des déclarations de principes. On ne parle que de « transition énergétique », qui n'est qu'un mythe. La réalité est un empilement de sources d'énergie avec le développement de pays comme la Chine et l'Inde, parmi lesquelles l'utilisation des énergies renouvelables croit, avec celle du charbon ; l'énergie la moins chère. La part des énergies fossiles est encore supérieure à 80%, tandis que les émissions de CO2 n'ont jamais été aussi élevées. Elles n'ont jamais autant augmenté que depuis le protocole de Kyoto !

Dans ces conditions, il ne reste qu'à culpabiliser les comportements individuels – selon une orientation puritaine, déjà sensible, dès les années 70 (avec un Ralph Nader, par exemple). L'écologie devient alors un catéchisme[247]. Il doit être rappelé dans la plupart des discours. Il est enseigné aux enfants et il doit se traduire par de bonnes actions. Irréfutable de principe, il est plus fort que toutes les passions politiques et il représentera ainsi de plus en plus un outil de pouvoir qui permettra d'imposer bien des choses…

Cela servira-t-il à autre chose qu'adapter les comportements à des pénuries ?[248] Alors que notre environnement continuera fortement à se dégrader, idolâtrerons-nous plus que jamais une nature que nous rêverons sauvage, extérieure aux hommes ? Dans la mesure même où cette nature correspond à un rêve d'affranchissement de la promiscuité humaine, nous invoquerons la Nature sous une perspective parfaitement conservatrice, n'attendant plus qu'une entente commune puisse régler la violence des rapports sociaux[249].

A ce compte, l'écologisme protecteur de la Nature aura complètement détourné l'écologie, science des évolutions environnementales, de poser une question éminemment politique de souveraineté globale : qui possède le pouvoir de changer le monde et à quel titre ? Une question qui aurait dû nous déprendre de la Nature, comme monde opposable aux hommes. Car c'est une question qui se pose face à tout environnement. Même si c'est une friche industrielle ou un centre commercial. Même si c'est une ville.

---

[247] Voir C. Gérondeau *La religion écologiste*, Paris, L'artilleur, 2021.
[248] Voir R. Felli *La grande adaptation. Climat, capitalisme et catastrophe*, Paris, Seuil, 2016.
[249] Voir P. Acot *Catastrophes climatiques, désastres sociaux*, Paris, PUF, 2006.